à Monsieur Georg Stephani professeur de littérature
offert par l'auteur
Henri Baudot

MÉMOIRE

SUR LES

SÉPULTURES DES BARBARES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

DÉCOUVERTES EN BOURGOGNE,

ET PARTICULIÈREMENT A CHARNAY,

PAR **Henri BAUDOT**,

Président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut des provinces, de l'Académie de Dijon, et de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères.

Illustré de gravures en bois et d'un grand nombre de planches exécutées en chromolithographie d'après les dessins de l'auteur.

A DIJON,

CHEZ LAMARCHE, LIBRAIRE, PLACE SAINT-ÉTIENNE.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23,

ET DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1860.

MÉMOIRE

SUR LES

SÉPULTURES DES BARBARES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

DÉCOUVERTES EN BOURGOGNE.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresurlessep00baud

MÉMOIRE

SUR LES

SÉPULTURES DES BARBARES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

DÉCOUVERTES EN BOURGOGNE,

ET PARTICULIÈREMENT A CHARNAY,

PAR **Henri BAUDOT,**

Président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut des provinces, de l'Académie de Dijon, et de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères.

Illustré de gravures en bois et d'un grand nombre de planches exécutées en cromolithographie d'après les dessins de l'auteur.

A DIJON,

CHEZ LAMARCHE, LIBRAIRE, PLACE SAINT-ÉTIENNE.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23,

ET DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1860.

Dans les planches et dans les gravures intercalées dans le texte de ce mémoire, nous ne donnons que des objets entièrement inédits, représentés de grandeur naturelle autant que possible, indiquant les proportions des pièces que leur dimension trop étendue a forcé de réduire. Ces planches, exécutées sous nos yeux et d'après des dessins coloriés que nous avons faits nous-même, sont d'une fidélité scrupuleuse pour la forme comme pour la couleur, et peuvent suppléer à la vue des objets eux-mêmes. Nous devons cette exactitude au talent si remarquable de M. Mazaros, artiste peintre et dessinateur d'un mérite supérieur, qui a bien voulu se charger de rendre sur la pierre nos dessins archéologiques. La vue des pièces originales qu'il a pu examiner à loisir dans notre cabinet a certainement contribué à la fidélité de ces reproductions. Le talent de M. Leroy et ses presses si bien dirigées nous ont aussi puissamment secondé.

Les illustrations du texte sont dues au burin de M. Dardelet, graveur à Grenoble, qui a rendu avec un soin et une intelligence remarquables les dessins que nous avons nous-même faits sur le bois. Nous croyons donc devoir remercier ici ces artistes du concours qu'ils nous ont prêté dans l'accomplissement de cette partie importante de notre travail.

HENRI BAUDOT.

(Extrait des Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.)

MÉMOIRE

SUR LES

SÉPULTURES DES BARBARES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

DÉCOUVERTES EN BOURGOGNE,

ET PARTICULIÈREMENT A CHARNAY,

PAR **Henri BAUDOT**, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE LA CÔTE-D'OR.

PRÉLIMINAIRES.

Quelle époque est plus enveloppée de ténèbres que celle qui a précédé et suivi l'expulsion des Romains de la Gaule et de l'Angleterre? C'est alors, en effet, que les nombreuses peuplades de la grande famille des Teutons, accourues du fond de la Germanie, se sont précipitées sur le sol gaulois, l'ont envahi, en ont fait disparaître jusqu'au dernier soldat du peuple-roi. Mais, avec le temps, et grâce à la fusion des races victorieuses et des races vaincues, leur puissance a fini par se constituer et par donner naissance à des monarchies régulières. Quels changements ont dû s'opérer au sein d'une société bouleversée dans ses institutions, ses mœurs, ses coutumes, par cet amalgame des éléments germaniques et Gaulois, déjà modifiés par le contact romain! Dans ces temps d'ignorance et de barbarie, au milieu de ces scènes incessantes de massacre et de destruction, les annales ne présentent que confusion et obscurité. La transformation que la religion chrétienne tendait à maîtriser, par son action éminemment civilisatrice, ne s'est opérée définitivement

que lorsque la croix a été solidement plantée dans les provinces gauloises et adorée par les vainqueurs comme par les vaincus.

Comment aujourd'hui retrouver la trace de ces peuplades qui détruisaient plutôt que d'édifier, qui n'avaient souvent d'autres abris que leurs camps, d'autres meubles et ustensiles que les objets de première nécessité : leurs vêtements, leurs armes? Comment reconnaître la marque de leur passage, étudier leur industrie, leurs arts, leur civilisation, quelque peu avancée qu'on la suppose? Les barbares voyaient de près les Romains, leurs mœurs et leurs usages; ils étaient souvent réunis avec eux dans le commandement militaire et même dans les fonctions civiles; recevant comme eux pour récompenses de leurs services les honneurs et les plus hautes dignités de l'Empire, tout cela a dû avoir sur ces tribus guerrières une certaine influence : cependant il est à remarquer qu'ils n'ont jamais abandonné leur caractère propre et leur nationalité privée.

La surface du sol ne nous présente pas de monuments construits par les barbares dans les lieux où ils sont venus s'établir, parce que leurs constructions, faites sans principe et sans art, n'avaient aucune chance de durée, les matériaux employés par eux étant principalement le bois, qui se prêtait merveilleusement à l'incendie, dont l'usage leur était familier. Les constructions gallo-romaines, si solidement faites, ont pu braver la torche incendiaire, et, malgré les révolutions et la faux du temps, nous en retrouvons encore d'importants débris. Mais il n'en est pas de même des constructions élevées par les envahisseurs de la Gaule : celles qui ont pu atteindre l'époque du IX^e^ siècle ne résistèrent pas à la destruction et à l'embrasement que l'invasion des Normands alluma sur toute la surface de la France, pour compléter l'œuvre de dévastation des Germains. Les peuples alors furent replongés dans un affreux chaos, que deux siècles suffirent à peine pour dissiper. Ce n'est qu'après un temps aussi considérable, quand l'ordre fut enfin rétabli, que les peuples, rassurés sur leur avenir, songèrent, dans leur reconnaissance, à élever des temples au Seigneur. Alors l'architecture ogivale, si bien appropriée à la desti-

nation religieuse, se substitua au style roman (1), qui lui-même avait remplacé les constructions éphémères des barbares.

Si l'ouragan des révolutions a balayé la surface du sol et fait disparaître les monuments extérieurs de l'époque que nous désirons connaître, c'est dans les entrailles de la terre qu'il faut chercher la trace de ces peuples qui firent succéder la barbarie à la civilisation romaine. C'est leur tombe qu'il faut consulter pour rétablir l'anneau rompu de la chaîne du passé : cette tombe, sinon respectée, au moins foulée impunément par les dévastateurs et abritée contre le fer et le feu.

Là, vous trouvez les souvenirs du passé encore présents. Le guerrier de race teutonique est couché dans son cercueil; tout ce qui l'a le plus intéressé pendant sa vie, subissant le sort du maître, est venu prendre place à ses côtés dans la même tombe : vêtements, armes, ornements, bijoux, objets servant aux cérémonies funèbres, tout est encore là. Vous pouvez interroger ces témoins irrécusables, qui déposeront de la manière de se vêtir, de combattre, d'honorer la divinité; ils vous feront voir où en étaient l'industrie et les arts à cette époque : la métallurgie, la verrerie, l'orfévrerie, la céramique, ont leurs places dans ces musées funèbres. Vous y trouvez des formes reproduites de nos jours, présentées comme des nouveautés, et rajeunies seulement par les procédés perfectionnés de la fabrication moderne (2). Rien n'est indifférent dans ces recherches, lorsqu'elles sont éclairées par la science : chaque objet vous révèle un sentiment, une

(1) Ce style roman pourrait, à plus juste titre, être appelé gallo-franc, puisqu'il a pris naissance par la fusion des industries et arts des barbares réunis sous la domination franque, et des Gallo-Romains affranchis de la domination romaine, fusion qui s'est opérée en même temps que celle des races.

(2) Ainsi certains vases à queue et à goulot se retrouvent dans nos poteries exactement reproduits. Dans nos bijoux, le système d'épingle à crochet qui fixe nos broches est absolument le même que celui des fibules de l'époque mérovingienne; le filigrane qui les orne est reproduit de nos jours par l'orfévrerie italienne et dans tout l'Orient.

pensée, un usage, une pratique religieuse ou mondaine, un art, une industrie.

C'est une étude curieuse et attrayante que les antiquaires des siècles précédents avaient complétement négligée. Tout ce qui n'était pas romain était par nos devanciers réputé gaulois, et les arts industriels des barbares, qui ont cependant un caractère si tranché et si individuel, étaient passés sous silence; comme si les envahisseurs de la Gaule avaient déposé aux frontières du pays leurs mœurs, leurs usages et jusqu'à leurs armes, leurs parures, pour s'identifier et se mêler d'avance à la nation qu'ils allaient subjuguer. On affectait alors un certain mépris pour tout ce qui n'était pas grec ou romain.

Il faut convenir aussi que bien peu de découvertes parurent favoriser ces études, et le peu que produisit le hasard fut mal apprécié. Si le nom du roi Childéric n'eût pas été gravé sur le chaton de la bague trouvée dans son tombeau à Courtray, l'époque de cette sépulture eût été déplacée sans doute. N'a-t-on pas vu le savant Montfaucon donner, d'après l'opinion, il est vrai, d'un évêque, comme l'ornement de tête d'une femme gauloise cette grosse boucle de baudrier, en fer, plaquée d'argent, munie de son ardillon et de sa plaque, trouvée à Monbellet, près Mâcon, en 1705?

Dom Martin, qui ajoute à celle de Montfaucon une boucle en métal avec sa contre-plaque provenant du cabinet de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, reproduit plus tard la même opinion comme un fait certain, sans trouver de contradicteurs. Cependant, en 1817, un archéologue estimé, Grivaud de la Vincelle, dans son Recueil des monuments antiques la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule, conteste assez timidement cette attribution, et les ornements donnés par Dom Martin lui paraissent, dit-il, plutôt avoir été des boucles de ceintures gauloises que des ornements de la coiffure des femmes. Il donne la gravure de trois nouvelles boucles trouvées à Sedan, dont les deux principales ont des plaques ornementées d'entrelacs qu'il considère comme des S, symbole du croissant et du déclin de la lune, auquel les Gaulois, selon lui, attachaient une grande

importance. « Ces plaques, dit-il, sont d'un métal composé qui paraît semblable à celui des anciennes médailles gauloises. »

Voilà donc où en était la science sur ce sujet au commencement de ce siècle : quelques découvertes insignifiantes; des objets isolés, sans suite et mal appréciés; point d'ensemble dans les découvertes; aucune sépulture complète que l'on puisse étudier, analyser pour arriver à un jugement réfléchi et certain, lorsqu'en 1829 les circonstances m'amenèrent à Charnay, où je vis chez un paysan un vase en terre noire dont les caractères étrangers à la poterie romaine attirèrent mon attention. J'appris que, dans un lieu voisin des habitations, on avait trouvé un certain nombre de ces vases; mais, d'après le préjugé commun aux habitants des campagnes, qu'un vase trouvé en terre doit contenir un trésor, l'empressement des inventeurs à visiter leur contenu, les portait à briser, au sortir de la terre, le vase qui n'offrait point d'intérêt pour eux; les ménagères répugnaient à s'en servir, à cause des ossements qui se trouvaient dans le voisinage. J'appris encore que des armes en fer et des bijoux d'or et d'argent avaient aussi été découverts; mais l'or et l'argent avaient passé dans le creuset d'un orfévre, et le fer oxydé disparu sous le marteau du maréchal : une lame de sabre cependant, d'un fer plus pur et par conséquent moins oxydé que le reste, avait été transformée en instrument à l'usage du ferrement des chevaux : c'était un vulgaire *cure-pied* qui n'avait conservé aucun caractère antique.

Je résolus d'explorer ces tombeaux, et le succès de mes premières explorations, entreprises en 1832, m'engagea à écrire sur ce sujet un rapport que la Commission archéologique de la Côte-d'Or jugea utile de publier l'année suivante, pour éveiller l'attention des savants sur ces monuments de notre histoire, alors si peu connus et si mal expliqués. Depuis cette époque, la question, que je crois avoir soulevée, a été discutée, approfondie, la science a progressé. L'archéologie, honorée et favorisée par l'opinion publique, encouragée dans ses travaux par les souverains, a étendu ses explorations, et l'époque si

confuse des temps barbares a trouvé de savants interprètes. Les recherches multipliées ont amené la découverte de nombreuses sépultures des envahisseurs de la Gaule. En France, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, les archéologues ont rivalisé de zèle et publié de beaux travaux sur les sépultures de cette époque qui a précédé le moyen âge. Leurs découvertes sont riches et nombreuses; mais aucune n'a encore égalé celles de Charnay, dont l'importance et l'ensemble sur tout présentent à l'étude un intérêt particulier.

Pendant plus de vingt années, j'ai fouillé cette immense nécropole, dirigeant constamment la pioche des travailleurs, observant, comparant, étudiant la position de chaque objet, leur forme, la matière et le genre de fabrication. Mes observations n'ont pas été faites à la hâte, en courant, sur des rapports plus ou moins véridiques de personnes étrangères à ce genre d'étude. J'ai tout vu, tout fait par moi-même, n'épargnant ni l'argent, ni le temps, ni la peine. Etabli sur les lieux et maître du terrain, j'ai pu arrêter ou prolonger les travaux, répéter mes expériences, sans justifier des retards ou des déceptions; car on n'arrive pas toujours de prime-saut à la solution des difficultés qui se présentent. Pour mieux étudier et comparer, j'ai étendu mes recherches sur toutes les sépultures des temps mérovingiens qui ont été découvertes dans notre province de Bourgogne. Plusieurs d'entre elles sont d'une importance majeure; malheureusement, elles n'ont pas été faites en vue de la science, et bien des détails importants n'ont pas été remarqués : néanmoins, l'étude des objets recueillis présente beaucoup d'intérêt. J'ai pu, avec le temps, réunir un grand nombre d'objets sortis de ces cimetières bourguignons, et dessiner la plupart de ceux qu'il ne m'a pas été possible d'acquérir. Une grande partie des sépultures, que je signale dans ce mémoire, n'ont pas été complétement explorées. Il y aurait encore à faire sur ce sujet une belle moisson dans notre Bourgogne.

CHAPITRE Ier.

MOMENT DE L'ARRIVÉE DES BARBARES DANS LES GAULES; LIEUX OU ILS ONT SÉJOURNÉ; ÉPOQUE DE LEUR CONVERSION A LA FOI CHRÉTIENNE.

Avant d'introduire le lecteur dans les tombeaux de nos ancêtres, il est indispensable de préciser l'époque de leur arrivée dans les Gaules, de reconnaître les lieux où ils ont séjourné, et de nous fixer sur le moment de leur conversion à la foi chrétienne. Il importe d'être édifié sur ces différents points, pour distinguer entre elles les sépultures des différentes peuplades qui, après avoir envahi la Gaule, se sont implantées sur son sol et doivent être considérées comme nos véritables ancêtres.

Les Bourguignons, les Goths, Visigoths ou Ostrogoths, et les Francs, méritent seuls d'être comptés parmi nos ancêtres : telle est l'opinion émise par M. Guizot dans son Cours d'histoire. Et en effet, ce sont les trois principaux peuples qui, par leur mélange avec les Gallo-Romains, ont formé la nation française; les autres tribus barbares, si nombreuses et d'appellations si diverses, mais d'une origine commune, s'y rattachent par les usages, les mœurs, les lois, la religion. Les nuances qui les distinguent sont très-légères. Les unes n'ont fait que traverser certaine partie de la Gaule, les autres n'y ont occupé qu'un espace restreint. Aucun caractère particulier ne distingue leurs tombeaux. Les sépultures qui nous occupent, étant répandues sur tout l'ancien territoire de la Gaule et au delà, ne peuvent appartenir qu'à un peuple nombreux, réunion de tribus diverses dont les mœurs et les usages communs ont rayonné sur un vaste espace et y ont laissé l'empreinte réelle de leurs générations éteintes.

Bourguignons. — Pline est le premier auteur qui ait fait mention des Bourguignons sous la dénomination de *Burgundiones*. C'est le nom qui paraît avoir été adopté par la nation elle-même, ainsi qu'on le voit par le texte latin des lois bourguignonnes. La grande migration des Huns, qui mit en mouvement toutes les nations germaniques, entraîna

les Bourguignons ainsi que les autres Barbares jusque sur les frontières de l'Empire romain, qu'ils attaquèrent et où ils firent invasion au commencement du v^e^ siècle (1). Leur entrée dans les Gaules eut lieu en 407 ; ils se trouvaient près de Mayence en 411, et en 413 ils s'établirent dans une province voisine du Rhin (2).

Cet établissement ne fut pas de longue durée, car vingt-trois ans plus tard ils en furent chassés par les Huns, qui en massacrèrent un grand nombre. Leur chef Gondicaire périt en cette occasion. Les restes de la nation bourguignonne se retirèrent du côté de Genève et dans la Savoie, où Aetius leur fixa des quartiers. Ils se relevèrent cependant de cette catastrophe ; car on les voit, en 451, auxiliaires des Romains, combattre sous la conduite d'Aetius ces mêmes Huns qui avaient pour chef Attila.

Gondebaud, qui avait établi sa résidence à Genève, en fit la capitale de son royaume, dont le siége fut dans la suite transporté à Lyon par son successeur. Ainsi les Bourguignons s'avancèrent peu à peu vers le centre des Gaules, où ils fondèrent plutôt par les traités que par les armes un puissant royaume qui, en 473, avait Lyon pour capitale, et s'étendait jusqu'auprès de Vaison du côté du midi ; Gondebaud recula même les limites de son empire jusqu'à la Méditerranée (3).

Fidèles alliés des Romains, qui les appelaient souvent à leur secours pour les opposer aux autres barbares, on les voit en 473 défendre Clermont contre les Visigoths. Cette prospérité croissante devait naturellement porter ombrage à une autre nation qui, de son côté, étendait sa domination sur une grande partie de la Gaule. Clovis, à la tête de ses Francs, fondit sur la Bourgogne l'an 500. Les Bourguignons, surpris par l'impétuosité des Francs, à peine ralliés par Gondebaud, livrèrent bataille près de Dijon ; ils furent culbutés,

(1) V. (Frantin), *Annales du moyen âge*, tome II, page 104.

(2) V. *Questions bourguignonnes,* ou *Mémoire critique sur l'Origine et les migrations des anciens Bourguignons*, etc., par Roger, baron de Belloguet, p. 111.

(3) V. *Questions bourguignonnes*, p. 173.

et poursuivis avec acharnement dans la direction du midi, longeant les bords de la Saône (1), témoin de ce désastre; Gondebaud, leur chef, ne trouva un refuge que dans les murs d'Avignon.

A dater de cette époque, nous voyons le royaume de Bourgogne s'amoindrir: Marseille, Arles, Avignon en sont détachés successivement. Clovis avait préparé sa chute, ses descendants l'accomplirent. Ils saisirent le moment favorable. Thierri étant retenu en Auvergne, Childebert et Clotaire se réunirent pour attaquer Godomar, roi des Bourguignons. Ils remportèrent sur lui plusieurs victoires successives. Obligé de fuir, Godomar alla se réfugier à Autun, dernier rempart de la nationalité bourguignonne.

Les fils de Clovis, maîtres de la Bourgogne, se la partagèrent en 532. Ce puissant royaume, dont la chute est attribuée à l'ambition démesurée de Gondebaud et à la faiblesse de ses successeurs, avait duré cent vingt ans. Il s'étendait, dit l'auteur des *Annales du Moyen Age*, « du Haut-Rhin jusqu'à la Durance. Borné au levant par la chaîne » des Alpes, à l'occident par le Berry, le Velay et l'Auvergne, il ren» fermait quatre grandes provinces romaines, c'est-à-dire la Séqua» naise, la première Lyonnaise en y comprenant le Nivernais, la » Viennoise et les Alpes grecques et pennines, avec la partie des » Alpes maritimes et la seconde Narbonnaise en deçà du cours de » la Durance. »

Le premier auteur qui parle de la conversion des Bourguignons à la foi catholique est Orose, qui écrivait au commencement du v^e^ siècle, au moment où ces faits venaient de s'accomplir, nous dit M. Roger de Belloguet (2). Il place cette conversion immédiatement après leur entrée dans les Gaules, et la fait coïncider avec leur établissement dans ce pays. Voici comment Orose s'exprime à ce sujet: « Tous, dit-il, par la providence de Dieu, devinrent presque aussitôt » chrétiens de la foi catholique; soumis à nos prêtres, qu'ils ont re-

(1) V. *Annales du Moyen Age*, tome II, page 385.
(2) V. *Questions bourguignonnes*, p. 139.

» çus, etc. » Certains auteurs font remonter à quelques années plus haut cette conversion, qui se serait opérée sous le règne de Gratien. Il nous suffit de constater qu'en 416 ou 17 la majorité de la nation, sinon toute comme le dit l'auteur contemporain, professait la religion chrétienne.

Ainsi les Bourguignons inhumés dans les lieux où nous les avons vus s'établir dès le commencement du v^e^ siècle, l'ont été d'après les rites de la religion chrétienne, à laquelle ils appartenaient: les signes chrétiens doivent donc se faire remarquer dans leurs sépultures, et en être un des caractères distinctifs.

Goths. — Les Goths, Ostrogoths, Visigoths ou Mœsogoths avaient tous la même origine : ces dénominations indiquaient seulement la position des lieux qu'ils occupaient. Originaires de la Scandinavie, ils arrivèrent successivement jusqu'aux frontières de l'empire romain d'Orient, où ils firent des incursions dévastatrices dès le règne de Trajan Dèce, vers le milieu du III^e^ siècle. Claude, surnommé le Gothique à cause de ses victoires sur les Goths, ne put retenir ces envahisseurs, et Aurélien se vit forcé de leur abandonner la plus grande partie de la province transdanubienne conquise par Trajan.

Vallia, qui avait succédé à Ataulf en 416, s'établit définitivement en Gaule en 419, et prit possession de l'Aquitaine, d'une partie de la Narbonnaise et de la Novempopulanie, que Constance lui avait cédée par un traité.

Leur contact avec les Romains introduisit de bonne heure chez eux les pratiques de la religion chrétienne, et leur conversion au christianisme eut sur leurs mœurs et leurs institutions des effets salutaires. Cependant Ulphilas, leur évêque, qui était ariεn, les entraîna dans son erreur, et eux-mêmes la communiquèrent aux autres barbares avec lesquels ils étaient en rapport, à l'exception des Francs, dont les passions plus vives et l'éducation plus inculte s'accommodaient mieux des pratiques du paganisme, qu'ils conservèrent encore deux siècles après la conversion des Goths. Cette conversion de la nation

gothique est fixée par les historiens au commencement du IVe siècle. Ils en reçurent les premiers enseignements d'un certain Audius, schismatique exilé par Constantin.

Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, nous montre leur évêque Ulphilas assistant à un concile qui se tenait en l'année 360. Lorsqu'ils vinrent s'établir dans les Gaules, il y avait plus d'un siècle déjà qu'ils étaient habitués à toutes les pratiques de la religion chrétienne. Leurs sépultures doivent donc offrir des marques apparentes des usages de cette religion.

Francs. — Les Francs, réunion de tribus diverses de la grande famille des Teutons, traversèrent la Germanie en suivant la route du Nord, occupèrent le Bas-Elbe au commencement du IIIe siècle, s'étendirent le long des côtes de la mer du Nord, et, s'avançant au Midi, s'établirent sur les bouches du Rhin et le long de la rive droite de ce fleuve, d'où ils s'avancèrent peu à peu jusqu'à la frontière des Etats romains. Ils firent plusieurs incursions dans les terres de l'empire, et leur bravoure fut appréciée des Romains, qui cherchèrent à se les attacher par des traités d'alliance, des concessions de territoire. On compte même parmi les chefs des Francs qui avaient amené des corps de troupes de leur nation au service de l'empire, de hauts dignitaires, aussi bien dans les charges civiles que dans les commandements de l'armée romaine (1).

Toutefois, l'établissement des Francs dans la Gaule ne date guère que du milieu du Ve siècle. On les voit, en 460, occuper Cambrai et le pays voisin jusqu'à la Somme; ils ne furent maîtres du cours de la Seine que vingt-trois ans plus tard. En 497, Clovis avait étendu son autorité jusqu'à la Loire; ce n'est que dans les premières années du siècle suivant qu'il fit de Paris le siége de son royaume. Peu de temps avant sa mort, arrivée en 510, les territoires de Reims, Soissons, Châlons, Sens et Troyes avaient été incorporés à ses conquêtes (2).

(1) V. Garnier, *Traité de l'Origine du Gouvernement français*, p. 10.

(2) V. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X, p. 166.

Malgré leurs rapports avec les Romains et les autres barbares depuis longtemps chrétiens, les Francs ne renonçaient pas aux superstitions germaniques. Cependant Clovis, leur roi, inclinait vers le christianisme : quels qu'aient été ses motifs, son mariage avec Clotilde, chrétienne fervente, et la restitution qu'il voulait faire à saint Remi du vase de Soissons, sont la preuve positive de cette inclination nouvelle. La victoire de Tolbiac détermina sa conversion ; toutefois, le vœu qu'il fit d'embrasser la religion de Clotilde ne put s'accomplir aussitôt ; il appréhendait d'indisposer les chefs de son armée et les soldats eux-mêmes, encore attachés aux superstitions païennes. Ces craintes n'étaient pas sans fondement, puisque, sur sa tribu nombreuse, trois mille personnes seulement reçurent avec lui le baptême, et plusieurs de ses officiers abandonnèrent leur princc.

Ce ne fut donc que tout à fait à la dernière limite du v^e^ siècle, ou plutôt au commencement du vi^e^, que saint Remi par ses prédications, Clotilde par son influence et Clovis par son exemple, entraînèrent le peuple franc à adopter la religion chrétienne : jusque-là, ils avaient pratiqué les superstitions païennes, quoique la plupart des autres barbares fussent déjà et depuis longtemps convertis au christianisme. Clovis eut donc la gloire d'éteindre la domination romaine dans la Gaule, de fermer les barrières des invasions germaniques, et de faire régner et adopter généralement la religion chrétienne orthodoxe.

Cependant, quoique la religion chrétienne fût généralement adoptée au commencement du vi^e^ siècle, le paganisme avait encore des partisans zélés qui, dans le secret de leurs demeures, conservaient les images de leurs dieux et se livraient clandestinement aux pratiques de l'idolâtrie, dont nous suivons la trace jusque dans leurs tombeaux. Rien n'est plus difficile, en effet, que la destruction complète des croyances d'un peuple, quelque déraisonnables qu'elles puissent paraître. Chaque religion a ses mystères et sa foi, dont les racines prennent naissance dans le cœur plutôt que dans l'esprit. Les croyances païennes étaient d'autant plus difficiles à extirper, qu'elles favori-

saient davantage les passions et les goûts d'un peuple ignorant. Les nouveaux convertis eux-mêmes avaient peine à se défaire de certaines pratiques qui se rattachaient à leurs anciennes superstitions: leurs sépultures en ont fourni plus d'une preuve; et les évêques, dans leurs prédications, se sont souvent élevés contre ces pratiques, qui se perpétuèrent jusqu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles, et dont aujourd'hui encore toutes les traces ne sont pas entièrement effacées, tant est grande la force de l'usage et des habitudes traditionnelles.

SAXONS.—Un dernier mot sur la nation saxonne, dont les sépultures ont été, chez nos voisins de la Grande-Bretagne, l'objet de recherches, d'études et de publications si intéressantes : elles se lient naturellement à notre sujet par des rapports nombreux d'époque, d'analogie et de comparaison que nous ne pouvons passer sous silence.

Les Saxons, peuple navigateur et pirate des bords de l'Elbe, de l'Océan et de la mer Baltique qu'ils habitaient, se jetaient sur la Gaule comme sur une proie; y faisaient des incursions fréquentes, remontaient les fleuves, dévastaient le pays, et s'en retournaient chargés de butin. Ils n'eurent aucun établissement en Gaule avant la seconde moitié du V^e^ siècle. Nous voyons, en 451, les Bretons, abandonnés des Romains, qui refusaient de les protéger contre les invasions des Pictes et des Ecossais, appeler les Saxons à leur secours : ceux-ci, réunis aux Angles, débarquèrent dans la Grande-Bretagne; réunis aux Bretons, ils en expulsèrent leurs ennemis; mais, de protecteurs, ils devinrent bientôt maîtres, et les Bretons se virent à leur tour chassés, massacrés et réduits à l'esclavage. Les Angles, alliés des Saxons, donnèrent leur nom à cette portion du pays, qui prit le nom d'Angleterre, et les Bretons échappés au massacre passèrent dans cette partie de l'Armorique, leur première patrie, qui prit le nom de Bretagne.

En 471, des colonies de Saxons s'étaient établies sur le cours inférieur de la Loire, dans le voisinage des Bretons, jusqu'aux environs d'Orléans. Ils possédaient la ville d'Angers, dont Childéric finit par

les expulser en 471 ; mais ils ne furent pas complétement chassés des environs de Bayeux et de Caen, où leur chef Odoacre les avait établis.

Lorsqu'ils envahirent la Grande-Bretagne, les Saxons et les autres barbares réunis à eux étaient idolâtres : ce n'est que dans le cours du VI^e^ siècle que le pape Grégoire le Grand essaya de les convertir. Cette conversion fut longue et difficile, et on ne peut la considérer comme définitivement opérée que dans le cours du IX^e^ siècle. Alors on voit les évêques et les prêtres, à la tête des Anglo-Saxons, défendant leur religion et leur foyer contre les Danois idolâtres qui débarquèrent en Angleterre en 835, et s'y établirent vers le milieu du IX^e^ siècle.

Les sépultures saxonnes qui datent de l'époque primitive de leur établissement en Angleterre, ne doivent présenter aucun signe chrétien : c'est ce qui doit les distinguer de celles des Bretons, qui avaient adopté la religion chrétienne plusieurs siècles avant eux.

Nous avons vu que les Bourguignons et les Goths pratiquaient la religion chrétienne les uns bien avant, les autres tout au moins au moment de leur arrivée dans les Gaules ; tandis que les Francs et les Saxons, d'un caractère plus sauvage et rebelle aux principes moralisateurs de la foi catholique, ne se convertirent que bien longtemps après. On les voit, pendant tout le cours du V^e^ siècle, pratiquer les superstitions payennes, qu'ils eurent peine à abandonner, même après la conversion de leurs chefs. Aussi vous trouvez leurs sépultures dépourvues de signes chrétiens, tandis que celles des Bourguignons et des Goths en présentent des marques nombreuses.

Là où chacun de ces peuples a plus ou moins longtemps séjourné, leurs cimetières sont naturellement plus ou moins nombreux et plus ou moins considérables ; là où ils n'ont fait que passer, ils ont pu laisser des tombes isolées. Mais les cimetières ou sépultures agglomérés ne peuvent évidemment se rencontrer que dans les lieux où ils avaient fixé leur demeure. Voilà pourquoi en Normandie, en Picardie, en Angleterre, l'absence de signes chrétiens s'est fait généralement remarquer dans les sépultures des V^e^ et VI^e^ siècles, tandis qu'au midi de la France, en Bourgogne, en Suisse, dans les sépul-

tures de la même époque, on trouve de nombreux symboles qui rappellent la foi chrétienne.

Si quelques découvertes nouvelles et isolées venaient en apparence contredire ces observations, il faudrait en conclure que dés événements militaires ont mis en contact des tribus de religions différentes, et que des inhumations étrangères ont eu lieu à la suite de quelques combats. Ce serait un indice précieux pour l'histoire, dont l'étude ne serait pas à négliger : ces sépultures, faites à la suite d'une bataille, auraient alors un caractère particulier qui les distinguerait essentiellement des sépultures ordinaires, des *Cimeteria*. Nous établirons plus tard cette distinction en parlant des sépultures de Charnay.

CHAPITRE II.

DES SÉPULTURES BARBARES DÉCOUVERTES A CHARNAY.

Charnay est un village situé sur le bord de la Saône, entre Seurre, qui appartient au département de la Côte-d'Or, et Verdun, qui appartient à celui de Saône-et-Loire, dont dépend la commune de Charnay. A deux cents pas environ du village, il existe un chemin de desserte établi sur une ancienne voie romaine qui se dirige de la rivière de la Saône à celle du Doubs, passant là sur un pont jeté sur cette rivière par les Romains, vis-à-vis un village dont le nom tire son origine de cette antique construction. Il s'appelait autrefois *Pons-Dubis*, ensuite *Pont-Doubs*, et enfin aujourd'hui *Pontoux*. Il ne reste du pont romain que quelques piles, que l'élévation des eaux ne permet pas toujours d'apercevoir.

Une immense quantité de briques et de tuiles romaines sont éparses dans tout le territoire, et particulièrement dans la partie élevée sur laquelle est situé le village de Charnay. D'après une ancienne tradition, le nom de Charnay viendrait de *charnier*, ce qui porte à croire que cette contrée renfermait un vaste lieu de sépulture. Nous reviendrons plus tard sur cette tradition (1).

(1) *Charnay*, en patois bourguignon *Charnei*, de *charnier*, du mot de la basse latinité *carnarium*. V. DUCANGE, v° *Carnarium*.

Sur la droite du chemin dont nous avons parlé, en allant de la Saône au Doubs, on remarque une langue de terrain vague, espèce de pâtis longeant le chemin, qui, ainsi que les terres qui l'avoisinent, fut jadis couvert d'épaisses broussailles, lesquelles firent place à la vigne, que les vieillards se rappellent encore avoir vu détruire, et remplacer par la culture des céréales, production ordinaire de ces contrées. Cette portion du territoire se nomme *Champ-de-la-Velle*. Le sol en est composé d'une couche de sable d'un mètre environ d'epaisseur, reposant sur un fond de terre jaunâtre, argileuse, très-grasse, que les paysans recherchent pour réparer les parois de leurs habitations, et viennent prendre de temps immémorial dans le terrain vague ou pâtis dont il est ici question.

En enlevant ou détournant la couche de sable qui recouvre la terre qu'ils cherchent à se procurer, les habitants, d'après le rapport qu'ils m'en ont fait, avaient trouvé une foule d'objets en métal plus ou moins précieux; on parlait même d'un vase en argent dont la possession avait été l'objet d'une querelle terminée naturellement en faveur du plus fort, qui avait bien vite fait disparaître l'objet du litige. J'avais vu, comme je l'ai déjà dit, chez un fermier un vase en terre noire, dont la forme et la pâte me parurent étrangères à la fabrication romaine. On trouvait tout cela au *Champ-de-la-Velle*, mélangé avec des ossements humains. C'était donc là ce lieu de sépulture indiqué par la tradition; ce dont je fus bientôt assuré par les premières fouilles que je fis exécuter sur la lisière des terres qui longent le pâtis, déjà bouleversé par les habitants du pays.

Ces fouilles, commencées en 1832, produisirent des résultats tels, que je fus amené d'année en année à les continuer, sans pouvoir épuiser complétement cette mine unique de richesse archéologique.

Je ne puis déterminer le nombre des morts dont j'ai troublé le repos; il est considérable; c'est par centaines qu'il faudrait les compter : l'irrégularité des sépultures ne me l'a pas permis. Ce n'est plus ici un polyandre ou cimetière ordinaire comme j'en ai exploré

ailleurs, où les morts sont réunis et tous placés avec la même régularité. Ces sépultures ont l'apparence d'un véritable champ de bataille. Les corps des chefs paraissent avoir été déposés dans la partie la plus élevée du coteau, et le commun des soldats disposés par groupes ou isolément dans toute la partie déclive du terrain qui s'étend entre Charnay et le vignoble de Mont-lez-Seurre. Les corps ne sont pas toujours orientés à la manière ordinaire, je veux dire les pieds au levant, et la tête au couchant; une certaine précipitation semble avoir régné dans l'accomplissement des devoirs funèbres rendus à ces guerriers, tous inhumés, sans tombe ni cercueil, dans le sol creusé plus ou moins profondément. Plusieurs corps se sont quelquefois trouvés réunis dans la même fosse, et quelques membres épars ont été rencontrés çà et là. Est-ce le résultat d'un combat, ou l'effet de quelque cataclysme qui aurait bouleversé la couche supérieure de sable? Les digues qui retiennent aujourd'hui les eaux de la Saône et du Doubs dans leurs lits naturels n'ont pas toujours existé, et des inondations successives ont bien pu apporter quelque perturbation dans ces sables, si facilement imprégnés par les eaux. Plusieurs fosses, creusées de quelques décimètres dans la couche inférieure de terre glaise, étaient plus régulièrement disposées.

La tête de certains squelettes reposait sur une pierre, ou en était quelquefois entourée, comme pour la préserver du contact des terres qui devaient la recouvrir. L'une de ces pierres est cintrée et creusée en gueule de four, comme on le voit par le dessin ci-dessous; les

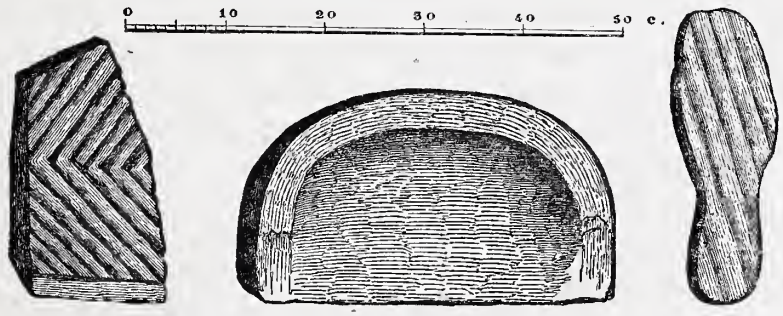

3

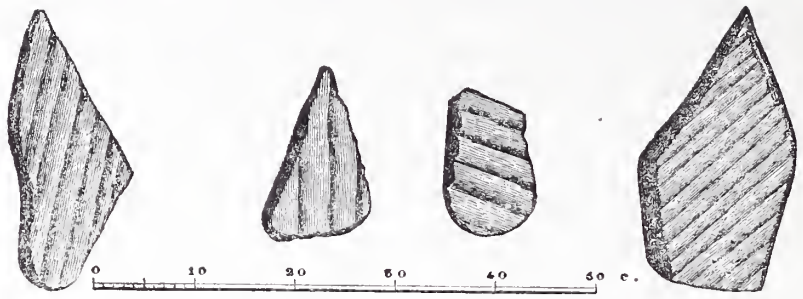

autres de formes très-irrégulières, mais toutes striées comme la plupart des tombes de cette époque, dont quelques-unes de ces pierres, ici reproduites, pourraient bien avoir été des fragments. Ce devait être un signe de déférence; car elles n'ont été trouvées qu'en petit nombre et dans les sépultures les plus importantes.

Les corps étaient généralement étendus; quelques-uns n'avaient pas conservé cette position normale. Avaient-ils été placés assis dans la tombe, comme on en voit des exemples? Je serais tenté de le croire; mais je n'ai pu vérifier ce fait d'une manière assez certaine pour pouvoir l'affirmer. Quoi qu'il en soit, tous ces ossements, réduits à l'état de carbonate de chaux, étaient tellement friables, qu'ils s'en allaient par morceaux sous la main des travailleurs, qui n'ont pu en retirer du sol que des fragments. Les os des crânes étaient généralement épais, et les dents assez remarquables par leur conservation. Quant à la taille des squelettes, rien de bien extraordinaire pour la grandeur, quoique les ouvriers se récriassent souvent sur leur développement; mais aucun de ceux que j'ai pu mesurer ne dépassait 1 mètre 85. Je n'ai point remarqué de squelettes d'enfant, et n'ai pu constater ceux qui pouvaient appartenir à des femmes, attendu leur état de décomposition : les objets qui paraissaient se rattacher à la parure exclusive de ce sexe ont pu seuls me donner des indications à ce sujet.

Le guerrier bourguignon était inhumé, d'après l'usage antique, avec son costume de guerre, ses armes, ses ornements, ses bijoux, en un mot tous les objets dont il était porteur, suivant sa qualité et

ses besoins. On y ajoutait ce qui était indiqué par les usages et la coutume religieuse. De là peu d'uniformité dans ces tombes, où le luxe et la richesse apparaissent dans la mort comme dans la vie.

ARMES.

Le Bourguignon repose donc entouré de ses armes. Naturellement brave et peu soucieux de préserver son corps des coups de l'ennemi, sa seule arme défensive était le bouclier; il en était de même chez les Francs et les autres barbares. On a parlé de casques, de coiffures en fer, de couronnes : tout cela est tombé devant l'examen et une saine critique. M. Lindenschmit, de Mayence, a rétabli les faits, et donné l'origine des pièces qui avaient occasionné cette méprise. Les antiquaires anglais sont aussi d'accord sur ce point (1).

Umbo.—Le bouclier barbare avait la forme ronde, on le suppose du moins, car on n'en a jamais vu de conservation parfaite. Il était composé d'une carcasse en bois revêtue d'une peau d'animal, sans doute la plus forte possible, comme celle du sanglier. Une armature en fer, comme on en remarque sur des boucliers romains, et que l'on appelle *umbo*, occupait le milieu : c'est une calotte plus ou moins bombée, qui présente à l'intérieur une cavité suffisante pour loger le poignet du guerrier qui tient le bouclier au moyen d'une bande de fer creuse et arrondie qui traverse la cavité, et est fixée par des rivets au bouclier lui-même par ses extrémités plus minces et allongées. L'umbo est muni d'un bord plat, où l'on remarque quatre à cinq

(1) M. l'abbé Cochet, dans son intéressant ouvrage la *Normandie souterraine*, reproduit les dessins de ces prétendues coiffures en métal, qui ne sont autre chose que des cercles de seilles ou baquets plus on moins ornés. L'objet découvert en Angleterre, près Cheltenham, et donné pour un casque, porte à son sommet un anneau mobile qui servait évidemment à le suspendre, ce qui aurait dû éloigner toute idée de coiffure. Des personnes inexpérimentées ont encore pris pour des casques ou petits bassinets, des umbos ou milieux de bouclier, à cause de leur forme creuse et arrondie. Toutes ces attributions de casques n'ont jusqu'ici aucun fondement. Les historiens, au surplus, nous représentent les barbares combattant tête nue, sans cuirasse ni chaussure de fer.

rivets à larges têtes qui servaient à fixer cet umbo sur le corps du bouclier (v. pl. I^re^, n^os^ 1, 2 et 3).

J'ai recueilli dans les sépultures de Charnay 21 de ces umbos, plus ou moins oxydés. Plusieurs ont encore leur poignée attachée sur le bord; un seul en a conservé les branches et leurs extrémités intactes. Plusieurs ont été trouvés réunis par deux, circonstance assez singulière.

Sabres ou Coutelas. — Les armes offensives des barbares, et des Bourguignons en particulier, sont nombreuses et variées de forme et de grandeur : point d'uniformité dans l'armement non plus que dans le costume. L'arme la plus généralement portée par le chef comme par le simple guerrier, et par conséquent celle que l'on trouve dans toute sépulture militaire, c'est le sabre ou coutelas, que certains auteurs ont appelé *scramasaxe*, de deux mots qui, en langue teutonique, signifient : *scriman*, combattre; et *sachs*, couteau. J'ai remarqué seulement que cette arme était plus forte et plus longue dans les sépultures qui présentaient une certaine importance. J'en ai trouvé qui portaient jusqu'à 70 centimètres de longueur. Il est à présumer que les chefs, qui étaient choisis parmi les gens les plus robustes, se distinguaient aussi par la force de leurs armes. La lame, droite, à un seul tranchant, en est forte et large (v. pl. I, fig. 4, 5 et 6); on y remarque un et souvent deux filets creux, tracés d'un côté seulement contre le dos, qui, s'abaissant à son extrémité comme le tranchant, forme une pointe très-aiguë (1); la soie est généralement longue et large,

(1) Quelques auteurs ont prétendu que ces rainures ou filets creux étaient destinés à recevoir un poison qui rendait la blessure mortelle. Je ne le pense pas; car ces filets sont excessivement étroits et superficiels : c'est une simple ligne que l'oxyde a souvent fait disparaître; tandis que les poignards empoisonnés portaient au milieu de la lame des rainures larges et profondes, qui pouvaient recevoir la substance mortelle. M. Roach Smith pense que ces rainures devaient recevoir une incrustation de cuivre ou de bronze. Je ne puis partager cette opinion, n'ayant jamais remarqué dans ces filets aucune trace de métal, non plus que l'a fait M. l'abbé Cochet, le judicieux explorateur des cimetières normands.

ce qui indique une poignée aussi longue et forte, en opposition avec l'épée à deux tranchants, dont la poignée est courte, comme nous le verrons tout à l'heure. Cette poignée du coutelas était en bois ou en matière qui n'a pu résister à l'action du temps; car, sur plus de 200 coutelas que j'ai découverts, je n'ai pas retrouvé une seule poignée, mais seulement quelques débris du bois collés à la soie.

Le fourreau était une espèce de gaîne formée de deux plaques de bois mince recouvertes de cuir, et réunies par une petite bande de fer ou de bronze rabattue de chaque côté, fixée par de petits clous. (v. pl. I, fig. 7.) La plaque de bois dans quelques-uns, collée au fer par le travail de la décomposition, s'est transformée en oxyde de fer dont elle s'est trouvée pénétrée et absorbée : j'en ai trouvé plusieurs fragments attachés à la lame du coutelas. J'ai pu restituer ce fourreau avec des débris ramassés dans trois tombes différentes (v pl. I, fig. 7; pl. X, fig. 15 et 18, et pl. XIX, fig. 23). Le voici avec sa garniture en bronze :

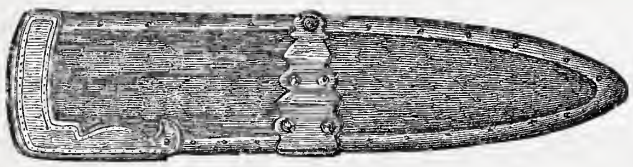

Petits Couteaux. — Cette lame de coutelas est presque toujours accompagnée d'une lame plus petite, de forme absolument semblable, peut-être réunie dans la même gaîne ou fourreau, ou tout au moins accolée à ce fourreau. J'en conserve plusieurs soudées à la grande lame par l'oxyde. C'est ce que les uns ont appelé couteau, d'autres poignard. (v. pl. I, fig. 8, 9, 10 et 11.) Le fait est que ces grands coutelas et petits couteaux se trouvent abondamment et partout. Le premier était certainement l'arme de guerre principale et habituelle des barbares, et le second l'instrument ordinaire de leurs repas et autres actes de la vie domestique.

Il est impossible de dire à quelle dimension s'arrête le coutelas,

et où commence le couteau. J'en ai trouvé de 70 centimètres jusqu'à 7 ou 8 centimètres, et de toutes les dimensions intermédiaires, toujours en fer et de forme exactement semblable. Leur place était à côté de la cuisse : l'os du fémur se trouve encore quelquefois collé à la lame de ces coutelas, que soutenait un baudrier fermé par une lourde agrafe en fer plaquée d'argent.

Épée.—L'épée à deux tranchants est beaucoup plus rare que le coutelas; je n'en ai pas rencontré plus d'une quinzaine à Charnay. Leur longueur et la décomposition du fer ne permettaient guère de les retirer entières de la fouille. Six lames de ces épées cependant ont été conservées dans leur intégrité; deux d'entre elles sont munies de leur poignée, qui se termine par un pommeau de forme triangulaire surbaissée; la garde forme un ovale en fer percé dans son milieu d'un trou, où passe la soie dépourvue de sa garniture. Il est à remarquer que la main n'avait pas plus de 9 centimètres 1/2 pour se loger entre la garde et le pommeau (v. pl. II, fig. 1, 2 et 3). La longueur totale de ces épées est de 80 à 90 centimètres, et la largeur de la lame 5 centimètres à 5 cent. 1/2. Le fourreau, comme celui des coutelas, était en bois garni de cuir. J'ai remarqué également sur plusieurs de ces lames des parties ligneuses qui paraissent avoir été le bois du fourreau. Toutes ces épées étaient suspendues à l'aide d'un baudrier ou d'un ceinturon fermé par une agrafe en bronze doré, argenté, et le plus souvent simplement étamé; tandis que le coutelas était suspendu non à un ceinturon, mais à un baudrier fermé par une agrafe beaucoup plus lourde en fer plaqué d'argent. C'est le long de la jambe gauche que ces épées étaient placées : un fragment de tibia est encore attaché par l'oxyde à l'une d'elles.

Plusieurs archéologues ont prétendu que l'épée à deux tranchants était particulière au cavalier. Je serais assez tenté de le croire, à cause de sa longueur qui pourrait peut-être embarrasser un fantassin, et de sa forme, qui se rapproche singulièrement de la *latte* en usage aujourd'hui dans l'arme des dragons. Mais je n'ai pu constater

ce fait dans mes découvertes, et je n'en ai vu nulle part une preuve positive. En tous cas, je pense qu'elle devait appartenir aux chefs, car elle ne se trouve que dans des sépultures d'une certaine importance.

Lance. — La lance ou framée, moins commune que le coutelas ou scramasaxe, l'est plus que l'épée à deux tranchants (1). J'ai trouvé à Charnay quarante fers de ces lances, et pas deux exactement semblables. Si la forme est la même, c'est la longueur qui diffère : le plus petit a 22 centimètres de longueur, et le plus grand 76. Tous sont munis d'une douille ou s'emmanchait la hampe, retenue par un rivet qui traversait la douille, et dont les extrémités, dans quelques-uns, sont ornées d'une tête en cuivre, ronde et saillante (v. pl. II, fig. 4 et 5). La partie supérieure est le plus ordinairement myrtiforme, comme les lances d'aujourd'hui (v. pl. II, fig. 4, 5, 6, 7, 8 et 9). L'un des plus petits est orné de plusieurs filets circulaires placés au-dessus de la douille (v. pl. II, fig. 10 et 12). Quelques-uns ont une forme conique allongée (v. pl. II, fig. 10); d'autres sont carrés, sans élargissement près de la pointe (v. pl. II, fig. 10 et 11). Les uns portent des deux côtés une côte saillante; les autres sont unis, et s'amincissent uniformément de chaque côté pour former le tranchant, sans présenter d'arête vers le milieu.

Deux de ces fers sont plus remarquables que les autres, parce qu'ils paraissent se rapporter à la description que fait Agathias de l'angon (v. pl. II, fig. 8 et 11). « Ces angons, dit-il, sont des lances

(1) La lance était moins en usage chez les Bourguignons que chez les Francs et les Saxons. On en a recueilli un grand nombre en Angleterre, en Normandie, dans les cimetières explorés par M. l'abbé Cochet; tandis qu'en Bourgogne, et à Charnay particulièrement, on n'en a trouvé que 40 dans les nombreuses sépultures que j'ai explorées. En Suisse, M. Toyon n'en donne aucune dans sa *Description des Tombeaux de Bel-Air;* non plus que M. Gosse, dans sa *Notice sur d'anciens Cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et principalement sur celui de la Balme.*

de fer dont le haut est pointu, tandis que le bas est muni de crochets recourbés comme des hameçons. » On n'a trouvé jusqu'ici aucune arme antique à laquelle cette description pût mieux s'adapter qu'aux fers de lance en question. En effet, on voit deux crochets recourbés de haut en bas, qui prennent naissance au-dessus de la douille, et se trouvent dans l'un à 31 centimètres, et dans l'autre à 36 au-dessous de la pointe. L'un de ces fers est myrtiforme, et l'autre offre un carré de 16 millimètres sur toute face, qui diminue progressivement vers la pointe. L'attribution de ce fer de lance à l'angon, que nous avons le premier produite en 1833 (1), n'est pas incontestable, il faut en convenir; mais je ne vois pas, comme les archéologues anglais le prétendent, que le dard barbelé puisse mieux s'adapter à la description de l'angon que nous a donnée Agathias. Cet auteur nous dit que c'est au bas du fer que les crochets sont placés : tandis que dans les fers barbelés (2), comme nous allons le voir, ils sont précisément à l'opposé, c'est-à-dire à la partie supérieure, et non au bas, ainsi qu'ils se voient dans la lance en question.

Dard ou Javelot. — Le dard barbelé n'est autre chose qu'un fer de flèche monté sur une longue tige également en fer terminée par une douille destinée à recevoir une hampe (3). Ces armes ne diffèrent donc du fer de flèche que par la longueur de la tige et la grosseur de la douille (v. pl. III, fig. 1, 2, 3 et 4.) La pointe barbelée n'est pas plus forte; elle l'est même quelquefois un peu moins que dans certains fers de flèche. Ces objets sont très-rares : on n'en a découvert encore qu'un très-petit nombre. Parmi les quatre dards que nous

(1) Voyez *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1832-33, in-8°, p. 204-205.

(2) « Ces angons, dit Agathias, sont des lances de fer dont le haut est pointu, tandis que le bas est muni de crochets recourbés comme des hameçons. Dans la mêlée, le soldat franc jette cet angon..... »

(3) L'un de nos plus longs dards porte au bas de la douille qui est ouverte quatre fortes viroles en fil de fer, destinées sans doute à mieux assujettir la hampe (v. pl. III, fig. 4).

avons trouvés à Charnay, il en est un qui porte 1 mètre 14 cent. 1/2 de long; le second, 1 mètre 11 cent.; le troisième, 92 cent.; le quatrième, enfin, 72 cent. La tige la plus forte (il y a peu de différence entre elles) mesure 1 cent. de diamètre et 4 cent. de tour. Je ne puis voir dans ces dards si minces et si longs, la *lance de fer dont le haut est pointu et le bas garni de crochets.*

M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, nous dit, d'après Agathias, que « le hang (l'angon) était une arme de trait particulière aux Francs. Lorsqu'après avoir été lancé, il s'était fixé au travers d'un bouclier, les *crocs* dont il était garni en rendaient l'extraction impossible. Alors le Franc qui l'avait jeté, s'élançait, et, posant un pied sur le javelot, appuyait de tout le poids de son corps, et forçait l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir la tête et la poitrine. » Cet emploi annonce évidemment un instrument fort et d'une solidité à toute épreuve.

Aurait-on pu, je le demande, faire un semblable usage de ces dards montés sur de si faibles tiges, que le poids du corps eût infailliblement brisés ou tordus? Ces barbes légères et minces doivent-elles être prises pour ces *crocs* dont parle M. Thierry? Cela me paraît inadmissible. Cependant des archéologues anglais, d'un mérite incontestable, sont assez disposés à admettre cette attribution. M. Wylie, entre autres, qui a publié un travail particulier sur l'angon (1), considère ces dards barbelés comme le véritable angon des Francs. M. A. Namur se prononce également pour cette attribution (2).

M. l'abbé Cochet, qui avait d'abord considéré la lance à crochets comme le véritable angon, nous dit, dans sa *Normandie souterraine* (3),

(1) V. Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks as described by Agathias, p. 5.

(2) V., dans les publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1852, VIII, page 26, *Notice sur les Tombes gallo-franckes du grand-duché de Luxembourg*, par M. A. Namur, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

(3) V. la *Normandie souterraine*, 2e édition, in-8°, Paris, 1855, page 351.

qu'il est assez disposé à abandonner cette opinion, sans adopter pour cela celle émise par MM. Wylie et Namur. Il donne un extrait du catalogue du Musée d'artillerie de Paris, rédigé par le savant M. de Saulcy, qui classe un dard barbelé que possède ce musée parmi les simples fers de javelot (1). Le javelot, en effet, ressemblait à une grande flèche; il avait pour l'ordinaire deux coudées de long et un doigt de grosseur; la pointe longue d'un grand palme et si amenuisée, dit Polybe, qu'au premier coup elle se faussait, ce qui empêchait les ennemis de le renvoyer (2). Cette description se rapporte mieux à nos dards barbelés qu'à l'angon décrit par Agathias.

Jusqu'en 1852, on n'avait encore rien découvert qui pût avoir quelque analogie avec l'angon. Voilà déjà deux instruments de guerre qui se disputent cette attribution. Nous pensons que la lance à crochet est jusqu'ici l'instrument de guerre qui, plus qu'aucun autre, réunit les conditions d'usage et de forme de l'angon indiqué par les anciens auteurs (3), et que la description qu'ils nous ont donnée du javelot s'applique mieux à nos dards barbelés. De savants archéologues anglais ne partagent pas notre opinion : *adhuc sub judice lis est.* Attendons que de nouvelles découvertes viennent trancher la question, qui du reste ne peut être résolue en faveur du dard barbelé.

Lance-Coutelas. — Une arme singulière et bien remarquable, que je n'ai vue nulle part, a été trouvée à Charnay. Sa forme est celle d'un coutelas, car elle n'a qu'un côté tranchant; mais une douille de forme carrée placée à sa base annonce qu'elle s'ajustait sur une hampe (on en a encore trouvé quelques débris fibreux dans la douille). Elle porte 68 centimètres de longueur totale, 7 cent. 1/2 dans sa plus

(1) V. *Catalogue des Collections dont se compose le Musée d'artillerie,* in-12, Paris, 1854, n° 91.

(2) V. *Dictionnaire d'Antiquités de Monqez,* art. Javelot.

(3) Cette arme des Francs pourrait bien aussi avoir donné naissance à la fleur de lis héraldique, emblème de la monarchie française, avec laquelle il a une si parfaite analogie.

grande largeur; le dos n'a pas plus de 4 à 5 millimètres d'épaisseur. Cette arme formidable, d'un fer plus pur, d'un grain plus serré que celui des autres armes, est mieux conservée : l'oxyde l'a beaucoup moins rongée; elle pourrait encore servir au besoin (v. pl. II, fig. 15). On remarque près du dos une ligne de festons tracée en creux, et au milieu de la lame, deux croix gravées dans la forme de celles que nous verrons bientôt sur certaines fibules. Cette arme meurtrière, à pointe très-aiguë, devait servir à deux fins, comme lance en engageant le combat, et comme coutelas dans la mêlée, alors que les guerriers se pressaient et combattaient corps à corps. La hampe, qui eût embarrassé, pouvait alors en être facilement retirée, car aucun rivet ne la fixait à la douille, où nulle trace ne s'en fait remarquer.

Fers de Flèche. — Les fouilles de Charnay ont présenté 19 fers de flèche. Plusieurs se trouvaient réunis par groupes de deux, quatre et cinq, collés ensemble par l'oxyde de fer. La forme de ces traits est exactement celle des lances myrtiformes ou losangées. Deux sont barbelés, et tous ont, comme les fers de lance, une petite douille, quelquefois ouverte, le plus souvent fermée, dans laquelle s'ajustait le bois de la flèche. Aucun n'est exactement de la même dimension : le plus grand porte 13 centimètres, et le plus petit 6 centimètres 1/2 (v. pl. III, fig. de 5 à 13).

Il est probable que ces traits étaient renfermés dans un carquois, ou plutôt pendus à la ceinture; car nulle part, que je sache, il n'a été remarqué la moindre trace de carquois. On en a rencontré près des jambes d'un squelette, ce qui viendrait à l'appui de la seconde hypothèse. Le fait est que ces objets sont peu communs, et ne se sont jamais trouvés réunis en grand nombre, comme la provision d'un carquois pourrait le faire supposer. Un bien petit nombre de guerriers parmi les barbares paraissent en avoir fait usage.

Hache ou Francisque. — La hache ou francisque nous est présentée par tous les historiens comme l'arme principale des Francs, et cependant on la trouve aussi bien dans la sépulture des Bour-

guignons, des Anglo-Saxons et autres barbares, que dans celle des Francs. Cette attribution exclusive vient sans doute de ce nom de Francisque, tiré du nom même du peuple franc, et qui peut lui avoir été donné parce que les Francs auraient été, parmi les barbares, les premiers à en faire usage dans les combats. Nous voyons par leurs tombeaux que les peuples barbares qui ont envahi la Gaule avaient tous à peu près les mêmes armes, le même équipement militaire, sans règle ni uniformité.

Cette arme n'est pas aussi commune que cette qualification de *principale* doit le faire supposer (1). On en trouve partout, il est vrai, mais par quantités très-restreintes. M. l'abbé Cochet a calculé que dans les sépultures des Francs qu'il a explorées en Normandie, on pouvait approximativement estimer que l'on rencontre une hache sur trente individus. C'est donc une arme plutôt exceptionnelle que principale.

Les sépultures bourguignonnes de Charnay n'ont fourni qu'une vingtaine de ces haches, tandis qu'il faut compter les sabres ou coutelas par centaines. C'est bien plutôt ce coutelas qui doit être considéré comme l'arme principale des barbares, commune à tous, chef ou simple soldat.

La hache, de même que la lance, pouvait bien ne pas être maniée avec la même adresse par tous les guerriers; mais il y en avait de proportionnées à tous les degrés de force, depuis la plus légère, qui ne pèse pas plus de 500 grammes, jusqu'à la plus massive, du poids de 1,500 grammes. La forme la plus commune à Charnay comme ailleurs est celle dont le fer est légèrement courbé et s'élargit du côté du tranchant (v. pl. III, fig. 14 et 15). Celle qui vient ensuite est droite, uniforme des deux côtés, évasée légèrement près de la tête, qui pouvait être destinée à frapper, et fortement du côté tranchant (v. pl. III, fig. 16 et 17). Une autre forme, dont je n'ai trouvé qu'un seul exemplaire, est remarquable par l'étendue de la partie

(1) Les anciens historiens nous disent, et M. Augustin Thierry d'après eux, que la francisque était une des armes *principales* chez les Francs.

tranchante, qui n'a qu'une pointe en haut, le bas étant coupé horizontalement (v. pl. III, fig. 18). Cette forme a été remarquée également en Normandie, en Lorraine, sur la frontière du Luxembourg, ainsi qu'en Angleterre. On la trouve le plus ordinairement au bas de la fosse, vers la partie inférieure du squelette.

Baudrier. — Pour compléter la revue de l'équipement militaire de nos Bourguignons de Charnay, nous avons encore à examiner le baudrier, ou plutôt les ornements qui en dépendaient; car le baudrier lui-même, qui soutenait le redoutable scramasaxe ou coutelas, n'existe plus. Nous en avons cependant encore remarqué quelques traces après de grosses agrafes en fer plaqué d'argent. L'oxyde avait bien remplacé la matière première; mais nous avons reconnu l'apparence d'un tissu dont la chaîne était composée d'un fil assez fort pour offrir des saillies longitudinales. Ce baudrier pouvait être également en cuir, comme on paraît l'avoir remarqué en Angleterre et en Allemagne.

Des ornements de toutes sortes de formes décoraient le baudrier : c'étaient de petites plaques en argent, en fer, en bronze doré, argenté, et le plus souvent simplement étamé, plus ou moins saillantes, carrées, ovales ou rondes, unies ou gravées, portant derrière un petit appendice qui traversait le cuir ou tissu, et y était retenu tantôt par une goupille pour ceux qui étaient percés d'un petit trou, ou par un simple rivet pour les autres.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces ornements de détail, que la gravure fait assez connaître (v. pl. X, pl. XI et pl. XIX, fig. 4). Nous dirons simplement que les barbares attachaient une grande importance à cette décoration. Nous apprenons de Grégoire de Tours que les princes et les grands de la nation franque portaient des baudriers ornés de riches métaux et de belles armures. Mummole, capitaine du roi Gontran, se disposant à faire périr par surprise Gondovalde, le faux Mérovingien qu'il assiégeait dans la ville de Comminges, lui demanda une conférence et l'engagea à déposer le baudrier garni d'or et le glaive dont ce capitaine lui avait fait pré-

sent, et à reprendre son armure plus modeste, afin, lui dit-il, de paraître avec moins de faste aux yeux des vainqueurs. Et comment, répond le jeune prince, puis-je me fier à ta foi, après que tu me reprends les dons de notre amitié? « Nihil tibi fallaciter loquimur; sed ecce viros fortissimos stantes ad portam tuum opperientes adventum. Nunc autem depone *balteum meum aureum* quo cingeris, *ne videaris in jactantia procedere;* et tuum accinge gladium, meumque restitue. Et ille : Non simpliciter, inquit, hæc verba suscipio, ut ea quæ de tuis usque nunc in caritate usus sum, à me auferantur. » (*Gregor. Turon. lib.* VII, 37.) Apparemment le baudrier du capitaine de Gontran n'était point inférieur en beauté à ceux dont nous avons trouvé les restes. Nous nous arrêterons particulièrement à la boucle ou agrafe qui en faisait le principal ornement.

Nous avons remarqué dans les sépultures de Charnay que l'épée longue et à deux tranchants était toujours accompagnée d'une boucle en bronze à plaque, et quelquefois même à contre-plaque, mais rarement, et que le sabre ou coutelas était accompagné d'une boucle en fer, fréquemment, mais pas toujours plaquée d'argent, avec plaque et souvent contre-plaque (1).

Ceinture. — Outre le baudrier de guerre, le Bourguignon, Goth, Franc ou Saxon portait une ceinture qui contenait et à laquelle étaient suspendus une foule d'objets servant à sa personne, comme des ciseaux, des peignes, des pinces à épiler, des briquets avec leur silex ou pierre à feu, des pierres à aiguiser, etc., quelquefois même une bourse que, du reste, nous n'avons jamais trouvée bien garnie. Cette ceinture était agrafée par une boucle ordinairement en bronze, et la plupart des objets suspendus à l'aide de petites courroies qui portaient aussi leurs boucles. De là cette quantité de boucles de toutes formes, de toutes dimensions et de toutes matières. Nous en avons en or, en argent, en bronze, en fer, en espèce de potin; nous en avons

(1) Nous appelons contre-plaque la plaque détachée et placée en regard de celle à laquelle sont ajustés l'anneau et l'ardillon : ces deux plaques sont en tout semblables.

même recueilli à Charnay une en verre, dont l'ardillon est en bronze (v. pl. X, fig. 2).

Il est difficile de reconnaître à quelle partie du fourniment appartient chaque boucle; cependant des observations patientes et réitérées nous ont amené à croire que ces petites boucles servaient à suspendre de petits objets réunis à la ceinture, que celles de moyenne grandeur attachaient cette ceinture elle-même, et que celles de grande dimension à plaque et contre-plaque fermaient le baudrier, dont elles étaient, comme nous l'avons dit, le principal ornement.

Boucles en fer. — Il y a des boucles de baudrier d'une dimension si considérable, qu'on les a souvent prises pour des pièces de harnais (v. pl. IV, fig. 1; pl. V, fig. 1, et pl. VI, fig. 1 et 2). Nous en avons recueilli à Charnay qui ne mesurent pas moins de 42 centimètres de développement, avec leurs plaque et contre-plaque de 17 et 18 cent. de long, et 9 dans leur plus grande largeur. Ces grandes plaques sont carrées, un peu plus étroites, et quelquefois arrondies à l'extrémité opposée à l'anneau. Elles sont plates, ou si imperceptiblement courbées, qu'il serait impossible de les ajuster à un ceinturon qui tourne autour du corps, dont la ligne droite ne peut prendre la forme, tandis que pour le baudrier elles n'avaient presque pas besoin de courbure. Ceci concorde avec le passage de Grégoire de Tours que nous avons cité, et avec ce que nous dit M. Augustin Thierry de l'ajustement des barbares : « Les Franks, dit-il, portaient des habits de toile serrés au corps et sur les membres, avec un large *baudrier* auquel pendait l'épée. »

Ces larges plaques sont très-richement ornées : le fer est revêtu extérieurement d'une feuille d'argent très-mince qui présente des ornements les plus variés, tels que brisures, entre-lacs, chevrons, losanges, zigzags, enroulements, rubans contournés et agencés de cent façons différentes. Ces lignes, capricieuses et bizarres, sont toutes formées de deux manières, ou d'un simple trait noir, ——————————— ou de deux traits entre lesquels est un pointillé de cette forme ▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮ La feuille d'argent ne me paraît pas

avoir été découpée avant le placage : son extrême ténuité et le croisement des traits qui l'eût mise en morceaux aurait rendu cette opération impraticable. Il est plus probable qu'après le placage de la feuille d'argent sur le fer, l'ouvrier procédait par enlèvement avec un outil particulier, sorte d'emporte-pièce, qui forme chacune de ces deux lignes avec une uniformité que la pointe dirigée par la main la plus habile n'aurait pu donner. L'aspect de ce travail sur les pièces bien conservées tient beaucoup de la niellure, que du reste nous verrons paraître plus positivement sur certaines fibules trouvées à Brochon.

On confond communément ce genre de placage avec la damasquinure, qui est tout autre chose : car la damasquinure est l'incrustation dans le fer d'un fil d'or ou d'argent ; tandis qu'ici, si l'on examine ces pièces avec soin, on reconnaît toujours la présence d'une feuille d'argent, malgré l'oxydation qui les a plus ou moins endommagées et presque toujours recouvertes (1).

Quelques plaques en petit nombre, malgré ces ornements plats, présentent encore des ornements à sujets en légers reliefs, qui paraissent avoir été obtenus par le moyen de la pression ou de la percussion. J'ai constaté que, malgré le relief, la feuille d'argent avait partout la même épaisseur. La saillie présente un creux du côté du fer. Ces demi-reliefs sont employés dans les plus belles agrafes pour former les ornements principaux : ce sont des encadrements, des croix et de petits médaillons renfermant des animaux fantastiques. Trois de ces agrafes les plus belles sont parsemées de tout petits grenats, non pas sertis, mais incrustés dans la plaque, et retenus par un mastic blanchâtre que l'on distingue encore au fond de quelques-unes des petites cavités dont les pierres sont tombées (v. pl. IV, fig. 1 ; pl. V, fig. 1, et pl. VI, fig. 1).

On est vraiment surpris lorsque l'on considère la richesse, la déli-

(1) Il n'est cependant pas sans exemple de rencontrer quelques pièces damasquinées ; mais c'est un fait très-rare et tout à fait exceptionnel.

catesse et la recherche de cette ornementation, et les procédés si avancés de fabrication, qui annoncent des connaissances technologiques que l'on n'aurait jamais soupçonnées chez ces peuples barbares, sans ces révélations échappées de leur tombe.

Les sépultures de Charnay ont fourni une immense quantité de boucles en fer, la plupart boursouflées par la rouille. L'anneau détaché de sa plaque est souvent méconnaissable; leur cassure noyée dans la rouille laisse presque toujours entrevoir quelques particules d'argent. Les plus petites ont un anneau de 4 centimètres sur 3. On en trouve avec plaque et quelquefois contre-plaque, quelques-unes étroites et allongées, mais toujours proportionnées à l'anneau de forme ovale et bombée. Nous avons donné la dimension des plus grandes et des plus petites. Il suffit de dire qu'il y en a de toutes les dimensions intermédiaires, plus ou moins ornées, petites et grandes. Une, à petite plaque ronde, porte comme la plus grande la trace d'incrustation de petites pierres que l'oxydation a fait sortir de leurs cavités (v. pl. IV, fig. 3); d'autres sont parsemées de petites bossettes en argent (v. pl. VII, fig. 2, 3, 4, 5, 7 et 9). On trouve les grandes vers la poitrine, et les petites un peu plus bas, autant qu'il est possible d'en juger après le désordre qu'a causé la décomposition des chairs.

Toutes les boucles en fer portent l'anneau mobile ainsi que l'ardillon, réunis par une charnière dont le système original ne varie pas. L'anneau, du côté de la plaque, est aminci et arrondi de manière à faire broche. La plaque porte une espèce de patte percée dans son milieu; cette patte est recourbée par derrière et s'ajuste à la partie étroite de l'anneau, qui forme l'axe autour duquel elle est recourbée. L'ardillon porte un appendice crochu qui, passant dans l'ouverture de la patte, vient se recourber aussi, mais en sens inverse, sur cette même partie étroite de l'anneau, autour de laquelle il se meut, sans toutefois pouvoir se renverser complétement, à cause de l'élargissement qui couvre son appendice et porte sur la plaque, qui

arrête son mouvement. Les trois pièces d'une agrafe, séparées et

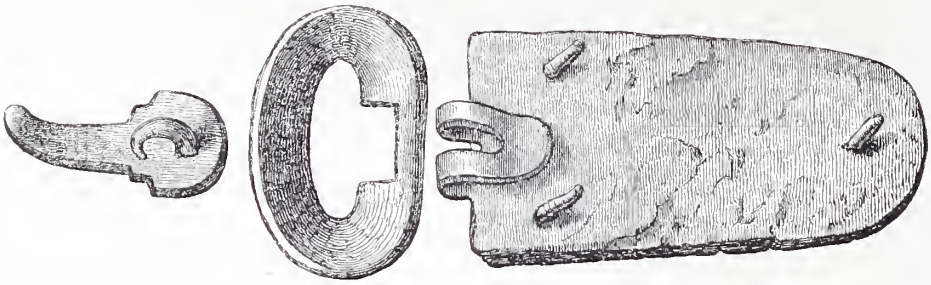

vues en dessous, peuvent donner une idée assez juste de la forme de chacune d'elles et de ce système de charnière. On voit aussi la manière dont les plaques étaient retenues sur le baudrier par trois ou quatre rivets. Les trois petites tiges ici représentées sous la plaque traversaient le tissu de ce baudrier, et étaient rivées en dessous.

Boucles en bronze. — Les boucles en bronze sont moins communes à Charnay que celles en fer, et n'atteignent pas des proportions aussi considérables. La plus grande, cependant, à plaque et contre-plaque (1), porte un anneau de 5 centimètres sur 8 cent. 1/4, et ses plaques ont chacune 11 cent. 1/2 de longueur, ce qui fait un développement de 28 centimètres : c'est la seule de cette grandeur (v. pl. IX, fig. 1). Elle est soigneusement étamée, et n'a d'autre ornement sur ses plaques que trois bossettes fixées à chacune d'elles par des rivures. Ces bossettes, très-saillantes, sont ornées de rayons qui vont du centre aux extrémités, entourées d'un cercle de petites perles. Trois petits appendices percés, fondus avec les plaques, deux latéraux à la partie la plus large, un à l'extrémité la plus étroite, traversaient le tissu du baudrier et y fixaient ainsi l'agrafe par le moyen de goupilles.

Les agrafes qui viennent ensuite, dépourvues de contre-plaque,

(1) La contre-plaque se rencontre très-rarement avec les agrafes en bronze. Je n'en ai trouvé à Charnay qu'une seule de grande dimension, et cinq ou six parmi les petites à plaques étroites et allongées.

n'ont pas plus de 10 centimètres en tout; leur largeur est de 5 centimètres à 5 cent. 1/2 (v. pl. VIII, fig. de 1 à 5). La plaque et l'ardillon de l'une de ces agrafes (fig. 3) sont bordés de dessins à la grecque, répétés sur le milieu de la plaque, entremêlés de rubans, et formant des segments de cercle qui ne sont pas très-régulièrement disposés. La décoration de celle qui suit (fig. 4) est plus remarquable : au milieu de la plaque est une tête de mort environnée de cercles concentriques formés de petites perles, grecques, zigzags, qui s'étendent sur toute la surface de cette plaque. L'autre, à plaque arrondie comme les deux précédentes (fig. 5), offre une manière de croix dans son milieu, et est bordée circulairement d'un rang de petits anneaux formés d'un trait et pointés au centre. Ce petit ornement est répété sur une infinité d'objets, et particulièrement sur ceux qui ne sont pas en matière précieuse.

On a trouvé dans les sépultures de Charnay trois agrafes en bronze, dont les plaques, découpées à jour par le travail de la fonte, représentent le même sujet : ce sont des griffons ailés, dont l'un paraît boire dans une auge (même pl., fig. 1 et 2). Le dessin en est très-grossier, comme toutes les figures d'hommes et d'animaux exécutées par les artistes barbares.

Il est encore un autre genre de boucles en bronze d'une forme plus étroite et allongée : celles-ci ont quelquefois des contre-plaques (v. pl. IX, fig. de 2 à 11). La première (fig. 2) n'a pas de charnière; la plaque à jour et l'anneau de forme carrée sont d'une seule pièce; l'ardillon seul est donc mobile : il n'y en a pas d'autre qui ait offert cette particularité. Une autre (fig. 8) est incrustée de petits ornements en argent retenus par un mastic. Les trois bossettes ou têtes de clou, ornement habituel, qui n'étaient retenues aussi que par un mastic, sont tombées de leur cavité. Une autre (fig. 7), d'un travail très-fin, présente à l'extrémité de la plaque, bordée d'un rang de petites perles, une branche de feuillage. Une autre (fig. 11), des plus remarquables, la seule en bronze qui fût dorée (les autres sont argentées ou étamées), porte autour de ses plaques une bordure com-

posée de têtes de serpent, que l'on trouve répétées sur d'autres objets, et qui avaient une signification particulière (1). Trois autres

petites plaques du même genre accompagnaient aussi cette belle agrafe, dont l'anneau et l'ardillon sont ornés de bordures perlées et décorés avec un soin tout à fait exceptionnel. On trouve aussi de très-petites agrafes en bronze, avec des plaques étroites et plus ou moins allongées (v. même pl., fig. 5, 9 et 10) (2).

Les boucles simples, composées seulement d'un anneau traversé par un ardillon, vont en diminuant encore progressivement de grandeur jusqu'à 11 millimètres sur 20 milli. C'est particulièrement parmi les boucles sans plaque que j'en ai rencontré en matière variée, peu en fer, et la plus grande partie en bronze. (v. pl. X, fig. de 1 à 11).

L'ornementation des agrafes en fer a un cachet particulier qui ne se rencontre guère sur les agrafes en bronze. Ces dernières sont aussi très-remarquables pour tout ce qui tient au détail et à la composition des ornements : elles seules présentent des figures d'hommes. Les ornements, en général, sont faits avec un certain goût, une certaine perfection; mais aussitôt qu'il s'agit de figures d'hommes ou d'animaux, l'absence de toute proportion, la grossièreté et l'in-

(1) Cette tête de serpent se rencontre très-fréquemment en Suède et dans la Scandinavie : on la nomme en suédois *midgards-ormen*. Ce serpent est d'une grandeur si considérable, qu'il envelopperait le monde entier de ses nombreux anneaux. Il est considéré comme le plus mauvais des génies : suivant l'antique croyance, il devait, au dernier jour du monde, combattre avec le dieu *Thor*. Mais, le combat ayant eu lieu avant l'époque annoncée, le dieu Thor a tué le serpent, et est lui-même tombé mort sous le souffle empoisonné du reptile vaincu.

C'est ce que rapporte à ce sujet la tradition suédoise, dont nous devons la communication à M. Nils Gustaf Bruzelius, professeur d'archéologie à l'université de Lund, en Suède.

(2) Nos planches ne peuvent offrir que les principaux spécimens de ces objets, que nous avons recueillis en très-grand nombre.

correction des formes, font voir alors que leurs auteurs n'avaient aucun principe des arts qui tiennent au dessin académique.

Le système de charnières des boucles en bronze n'est plus le même que celui des boucles en fer : cela tient sans doute à ce que les unes étaient fondues, tandis que les autres étaient forgées. Nous avons vu celui des charnières en fer, voyons celui des charnières en bronze.

Ces dernières sont formées de petits appendices ou nœuds, le plus ordinairement au nombre de cinq, fondus avec chacune des pièces : deux tiennent à la plaque, deux autres à l'anneau, et un à l'ardillon; ceux de la plaque, opposés à ceux de l'anneau et de l'ardillon, s'y encastrent et y sont réunis par une petite broche en fer passée dans les trous dont ils sont percés, et autour de laquelle ils se meuvent.

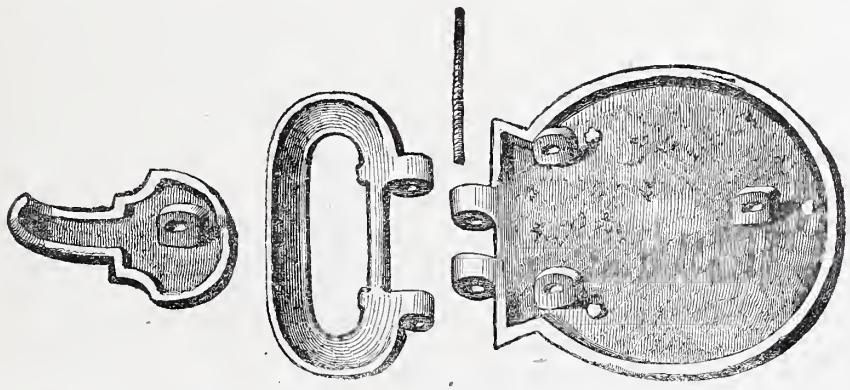

L'agrafe dont on voit ici le dessous est ornée à sa surface extérieure non-seulement d'un dessin à la grecque qui en fait la bordure, mais aussi de trois bossettes ou têtes de clou qui semblent la fixer au baudrier, et qui, en réalité, ne sont là que comme ornements : on voit leur rivure à côté de chacun des trois appendices coulés avec la plaque, et qui la fixaient réellement. Ces ornements sont fort communs; on les a souvent pris pour des moyens d'attache. Ces bossettes ou têtes de clou ornent non-seulement les plaques des agrafes, mais aussi le corps du baudrier et de la ceinture, où elles étaient répandues à profusion, offrant des formes et des ornements de toute sorte, selon le goût et la fortune du guerrier qui en était paré.

Les boucles en bronze, quoique moins nombreuses, sont généralement plus variées de forme et d'ornementation que celles en fer; cela vient sans doute de la matière, qui, par le coulage, se prêtait mieux que le fer à recevoir toutes les formes, suivant le goût et le caprice de l'ouvrier.

On voit, par ce qu'il nous a été permis de recueillir dans leurs tombeaux, que les barbares mettaient un certain luxe dans leurs armes et dans leur accoutrement militaire. Si, au lieu de la rouille qui les couvre, nous voyions ces armes polies et brillantes, ces belles agrafes, qui couvraient leur poitrine, étincelantes d'or, d'argent et de pierreries, ces baudriers couverts d'ornements si divers, ne serait-on pas obligé de convenir que ces hommes, si éloignés de la civilisation moderne, n'étaient pas aussi sauvages qu'on nous les représente souvent, à peine vêtus, et porteurs d'armes grossières (1)?

On conçoit que pour un peuple éminemment guerrier, les armes devaient être le sujet d'un soin particulier et le principal objet de son luxe. Eh bien, les ornements de toilette que nous avons pu recueillir, et dont nous allons entretenir le lecteur, feront voir l'art et la recherche que nos ancêtres mettaient dans les détails de leur ajustement, qui ne le cédaient en rien à ce qui tenait à leur équipement militaire.

BIJOUX ET ORNEMENTS.

Le goût des ornements et des parures est, on peut le dire, aussi ancien que l'humanité, commun à tous les peuples, dans quelque état de civilisation qu'ils se trouvent : le sauvage comme l'homme civilisé se parent, chacun à sa manière, suivant les perfections de l'industrie et des arts des pays qu'ils habitent. L'un se pare d'un collier de coquillages ramassés au bord de la mer, et suspend à son nez et à ses oreilles des os de poissons; l'autre porte à son cou et à ses oreilles des pierres précieuses enchâssées dans l'or et l'argent.

(1) On croit généralement, en effet, que le luxe dans l'accoutrement était à cette époque le partage exclusif des princes et des grands personnages.

Les peuples de la race teutonique avaient un goût très-prononcé pour les bijoux et les parures. Habiles dans l'art de fondre les métaux et d'en opérer le mélange, base de toute orfévrerie, on va voir jusqu'où ils avaient perfectionné cette industrie. L'examen des bijoux que nous allons passer en revue convaincra le lecteur qu'ils n'avaient point recours à l'industrie étrangère pour cette fabrication, qui porte un cachet particulier qui lui est propre, et n'a rien de commun avec l'orfévrerie romaine.

Fibules. — La fibule était chez les barbares le principal ornement de leur toilette. Le pauvre comme le riche s'en servait pour retenir ses vêtements. J'en ai trouvé beaucoup, et de valeur bien différente, depuis la fibule en or massif, ornée de camées et de pierreries, jusqu'au misérable crochet en fil de fer ou de bronze tordu, qui avaient tous la même destination.

Les plus riches fibules sont le plus ordinairement de forme circulaire, d'un diamètre qui n'est pas moindre de 2 à 3 centi., et ne dépasse guère 5 à 6; leur épaisseur varie de 1 à 9 milli. Elles sont presque toujours composées de deux plaques ou disques de métal très-mince. Celle de la surface, chargée d'ornements, comme on peut le voir pl. XII et XIII, est en or ou en argent, et celle de la partie postérieure est le plus souvent en bronze, et quelquefois en argent; elle porte, comme on le voit dans cette gravure, l'épingle mobile et

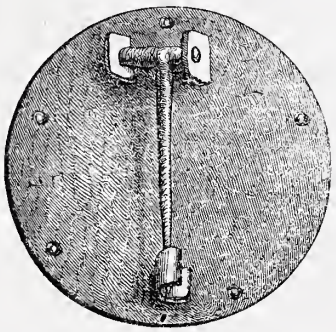

le crochet qui retient l'objet au vêtement, de la même manière que les broches actuellement en usage, dont les dames ornent leur poi-

trine : c'est exactement le même système d'attache. L'espace vide entre les deux plaques est rempli par un mastic dur dans les unes, et friable dans d'autres, selon sa bonne ou mauvaise composition. Dans les plus minces, les deux plaques se touchent immédiatement; il n'y a point de mastic interposé entre elles : ces plaques sont réunies par de petits rivets, quelquefois dissimulés, et d'autres fois concourant à l'ornementation de la surface extérieure. Cette ornementation offre un art tout particulier qui porte un cachet original, une perfection et des soins dans l'exécution, que l'on était loin de soupçonner jusqu'ici chez les envahisseurs de la Gaule.

La décoration de ces bijoux est formée de dessins très-variés en pierreries et filigrane. A défaut de pierre dure, on employait l'émail et la verroterie. Le grenat de Syrie était souvent mis en œuvre, taillé en table, admirablement poli des deux faces, coupé à la meule, qui a laissé sa trace sur le bord : on lui donnait le contour du dessin qu'il était destiné à former. Un petit paillon en argent, fortement doré et gaufré, était placé dessous pour donner plus d'éclat à ces tables minces et transparentes.

Ce petit paillon, d'une gaufrure fine à quadrilles, ou à raies parfaitement régulières, dénoterait à lui seul une industrie très-avancée, non-seulement par la recherche qu'il accuse dans la confection des bijoux, mais encore par l'indication qu'il nous donne d'un outillage perfectionné, nécessaire pour le produire. Chaque pierre ou verroterie est séparée par une légère cloison en or, et fixée en *serticlos* ou sertissure rabattue sans griffe ni pointillé. Ces pierreries ainsi montées, qu'elles soient isolées ou réunies, forment une assez forte saillie sur le fond, qui est recouvert de petits filigranes contournés en forme d'S, d'entrelacs et de petits anneaux que l'on voit fréquemment reproduits.

Ce filigrane n'est pas ordinairement composé de deux fils tordus en spirale : c'est un seul fil aplati au laminoir (on ne pourrait le faire au marteau à cause de sa grande ténuité), et tordu ensuite plus ou moins, de manière à produire l'effet d'une spirale. La soudure qui

fixe ce fil d'or sur le fond des fibules est très-habilement pratiquée. Les pierreries et le filigrane forment des ornements variés, qui décorent pour ainsi dire exclusivement les fibules circulaires, qui sont les plus riches bijoux que nous ayons rencontrés dans les sépultures des barbares.

L'une des plus belles fibules de Charnay (v. pl. XII, fig. 1) offre sur un fond d'or une croix à quatre branches égales, composée de ce que l'on pourrait appeler une mosaïque cloisonnée en pierres et verroteries de diverses couleurs. Au centre est placé un camée, onyx à trois couches, représentant une tête de profil à cheveux lisses retenus par un ruban. Le bord de cette fibule circulaire est décoré d'un léger feston en pierreries, et le fond entre les branches de la croix est orné de filigranes. Cette fibule n'est pas à double plaque comme les autres, la feuille d'or fin étant assez épaisse et forte pour porter le crochet et l'épingle destinés à la fixer. Ce crochet, quoique non apparent, est en or garni de filigrane, ce qui annonce une grande recherche; et cependant l'épingle est en bronze, circonstance assez singulière pour un bijou de cette importance. C'était très-probablement une précaution de sûreté, l'or pur étant plus fragile que le bronze.

Deux autres fibules (v. même pl., nos 2 et 3), également en or fin, portent aussi derrière la plaque en argent dont elles sont doublées les traces d'une épingle en bronze, quoique le crochet soit en argent. Il en est de même de toutes les fibules plus ou moins riches en matière et en ornements. Ces deux fibules sont minces; les deux plaques se joignent; il n'y a pas de mastic interposé entre elles. Leur centre est bombé, entouré d'un cercle en pierreries d'où partent six rayons qui aboutissent à un autre cercle en pierres festonnées, qui fait bordure. L'intervalle qui sépare les rayons est orné de dessins en filigrane. Ces deux fibules sont presque semblables; on croirait qu'elles ont fait pendants, si leur diamètre était le même. Mais il est à remarquer que les fibules riches sont toujours isolées et n'ont point de pendant, tandis que les fibules de moindre im-

portance en ont presque toujours, comme nous le verrons bientôt.

Une autre fibule (même pl., fig. 4) est en or moins pur; elle porte au centre un bel émail bleu d'où partent quatre branches en verre blanchâtre, à la pointe desquelles est une pierre rouge de forme carrée. Entre les branches étaient placées quatre pierres rondes; deux de ces pierres sont sorties de leur sertissure. Le fond est aussi orné de filigranes. La plaque postérieure ayant été détachée, on voit le mastic d'un centimètre d'épaisseur qui remplissait l'intervalle des deux plaques; il est brunâtre et d'une pâte assez dure. Dans cette fibule, les pierres, comme on le voit, sont isolées et se détachent en saillie sur le fond; un cercle en bronze très-mince réunissait les deux plaques.

La fig. 5, même pl., quoique en argent doré, est d'une extrême finesse de travail; le milieu, bombé, offre au centre une petite pierre rouge d'où partent six rayons en filigrane, entre chacun desquels on remarque cinq petites pierres bleues, et une sixième en émail blanc: trois croix à branches égales en grenat, qui ont pour centre un émail blanc saillant et arrondi, se trouvent placées triangulairement au bord de la fibule. Entre chacune des croix sont trois pierres triangulaires de couleur rouge; à l'extrémité de la pointe, tournée vers le centre, on remarque une petite pierre ronde presque imperceptible. Le fond de la fibule est parsemé de petits cercles en filigrane, parmi lesquels on distingue les six têtes des rivets qui réunissaient les deux plaques : celle qui portait l'épingle et son crochet est en bronze.

La fibule qui suit (même pl., fig. 6) est aussi en argent doré, à part le cercle qui l'entoure et fait bordure, laquelle bordure est ornée de deux rangs de perles à peine saillantes, repoussés par derrière avec un outil à pointe triangulaire. Le milieu, bombé, porte un émail bleu, et paraît disposé à former le centre d'une croix dont quatre pierres rouges triangulaires seraient les bras. Le fond est orné de quatre entrelacs et de petits cercles en filigrane. Ces pierres triangulaires et les croix de la fibule précédente placés en triangle n'auraient-ils pas une signification religieuse comme emblème de la Trinité? Cette opinion nous paraît un peu trop con-

jecturale pour nous y arrêter; l'intention chrétienne est, du reste, assez caractérisée par les croix dont nous aurons l'occasion de parler plus tard.

Les deux fibules en argent (v. même pl., fig. 7 et 8), composées de 12 et 13 rayons en pierre rouge, festonnées au bord, pourraient bien avoir fait pendant. Le centre n'offre point de saillie. Dans la première, il est orné d'une croix potencée; dans la seconde, il est creux et orné de trois S et d'un petit cercle en filigrane. Elles ne portent pas de double plaque, la feuille d'argent étant assez forte pour recevoir le crochet et les supports dans lesquels se meut l'épingle, qui est toujours en bronze.

Une autre (v. même pl., fig. 9) offre un carré dont chacune des lignes parallèles est interrompue par un gesment de cercle; aux quatre angles sont placées dans une sertissure carrée quatre pierres rouges. Le milieu du bijou est orné d'un émail bleu entouré d'un cercle de grenats cloisonnés, qui fait le centre d'une croix dont les branches, formées de quatre petits grenats allongés, se terminent par quatre émaux bleus, de forme ronde, qui se trouvent placés dans les arcs des demi-cercles. Le fond de la plaque est orné de filigranes contournés. Cette fibule en or, doublée d'une plaque en bronze comme l'épingle et le crochet, est assez épaisse, et dès lors le mastic se trouve interposé entre les deux plaques.

Les deux dernières fibules de la planche XII (v. fig. 10 et 11) ont été trouvées dans la même fosse, et sont absolument semblables. Leur forme est un carré dont les angles portent des saillies rondes surmontées d'un cône dont la petite pointe supérieure servait ingénieusement de tête au rivet qui retenait la plaque en bronze, et dont la tige passait à travers le mastic très-friable, d'un centimètre d'épaisseur, qui se trouvait entre les deux plaques. Un cône semblable, dont la pointe est en or comme le reste de la fibule, ornait le milieu de ces bijoux, dont le fond porte un cercle de petits anneaux en filigrane. Ces fibules ne sont pas ornées de pierreries, mais leur forme est tres-gracieuse et très-originale.

L'une de nos plus riches fibules circulaires (v. pl. XIII, fig. 1) présente une particularité digne de remarque. La pierre placée au centre, est une améthyste d'une teinte pâle, de forme ovale, arrondie des deux faces, percée dans le sens longitudinal, et fixée non-seulement par la sertissure, mais encore par une goupille qui la traverse : ces précautions indiquent l'importance que l'on attachait à cette pierre, et des procédés pour percer la pierre dure. Elle est entourée d'un rang de petites perles en émail blanc, montées sur de petits tubes en or comme la fibule, soudés autour du chaton principal. Le bord de la fibule est décoré de quatre émaux bleu foncé, et de quatre bossettes en or repoussées dans la plaque et décorée de petits filigranes disposés en forme de croix. Ces bossettes sont séparées des émaux par huit grenats triangulaires. Le fond est également orné de filigranes.

Une autre fibule, qui a perdu la plaque inférieure portant les attaches (v. même pl., fig. 2), présente une feuille d'or dont le milieu est légèrement bombé et orné d'un émail grisâtre. Le bord de cette plaque est décoré de trois grenats triangulaires alternés de trois têtes d'oiseaux à bec crochu formées également de grenats. Ces têtes d'oiseaux se sont rencontrées ailleurs, et surtout dans les fibules si remarquables que j'ai recueillies dans les sépultures de Brochon, près Gevrey-Chambertin. Le fond de cette fibule est couvert de demi-cercles en filigrane disposés en écailles de poisson, allant des bords au centre.

La fibule suivante (v. même pl., fig. 3), dont la plaque d'or touche immédiatement celle en bronze qui portait les attaches, n'a pas de rivets pour joindre les deux plaques. Les bords de la plaque supérieure en or sont rabattus sur ceux de la plaque inférieure, et la maintiennent ainsi très-solidement. Le milieu de la plaque supérieure est bombé, et porte au centre un grenat plat comme toujours, et de forme circulaire; quatre croissants, dont les pointes sont dirigées vers le centre, se trouvent placés à égale distance vers le bord. Ils sont composés chacun de trois compartiments : celui du milieu porte un grenat, mais ceux des huit pointes sont vides, soit que la

matière qui les remplissait se soit décomposée, soit que les pierres soient toutes sorties de leurs sertissures, ce qui ne paraît guère probable. Le cercle en filigrane qui entoure le bord extérieur n'est plus, comme d'ordinaire, composé d'un fil plat tordu en spirale, mais bien de deux fils ronds tordus ensemble, ce qui n'existe pas pour les petits filigranes contournés qui garnissent le fond du bijou.

Une autre fibule (v. même pl., fig. 4) est en or pâle mélangé d'argent. Ce bijou est épais, garni de mastic entre les deux plaques. Son ornementation est simple et d'assez bon goût : c'est une croix en saillie repoussée dans la plaque, dont le fond est garni de filigrane disposé en écailles de poisson, qui vont du centre au bord ; le bord forme un cercle saillant orné d'un rang d'écailles disposées en sens inverse de celles du fond, et offrant au milieu de chacune d'elles un de ces petits anneaux si souvent répétés. Le côté extérieur du bord porte un cercle en filigrane qui n'est plus composé, comme celui de la fibule précédente, de deux fils tordus ensemble, mais d'un seul, aplati et tordu, retenu de distance en distance par de petites griffes rabattues et soudées sur la feuille mince du cercle extérieur avec une délicatesse et une perfection si grande, que tous ces détails demandent une investigation très-minutieuse pour pouvoir s'en rendre compte. La croix, qui n'a rien ici de dissimulé, a pour centre un cône orné de quatre cercles concentriques d'où partent les quatre branches qui vont en s'élargissant aux extrémités, terminées par de petits cônes dont les pointes, ainsi que celles du point central, sont formées avec les têtes des rivets qui réunissent les deux plaques, de la même manière que les deux petites fibules jumelles dont nous avons parlé plus haut.

La fibule qui suit (v. même pl., fig. 5), comme la précédente, n'est point ornée de pierreries ; elle porte aussi une croix, mais cette croix est moins apparente. Les branches, qui sont quatre sortes de petits barillets disposés en lignes croisées, ne touchent pas au centre, qui présente une saillie semi-sphérique entourée d'un cercle légèrement surhaussé de petits traits saillants disposés en rayons. Chaque intervalle qui sépare les branches de la croix est orné d'un petit barillet

semblable à ceux qui forment la croix, mais placés dans un sens inverse, et parallèlement au cercle du bord. Le centre de la croix est parsemé de petits anneaux en filigrane, de même que le fond, où quelques-uns sont réunis en forme d'S. Cette fibule est épaisse et remplie de mastic dans l'intervalle qui sépare la feuille d'or du disque inférieur qui est en bronze, et portait une épingle en fer. Cette épingle, très-oxydée, dont la pointe est encore ajustée dans son crochet de bronze, a conservé dans sa partie supérieure une masse du tissu dans lequel elle était plantée. Ce tissu, converti aujourd'hui en oxyde de fer, a conservé sa forme : on distingue encore très-bien les fils très-fins dont il était composé.

La fibule en argent et grenat (fig. 6 de la même pl.) est exactement semblable à celles que nous avons décrites sous les nos 7 et 8 de la planche précédente, à part le bord festonné et l'ornement du centre, dont on peut juger par le dessin. Elle a été brisée, et plusieurs grenats sont sortis de leurs sertissures, ce qui laisse à découvert le payon en argent non doré. Cette circonstance peut faire supposer que les payons n'étaient dorés que dans les fibules en or.

La petite fibule représentée fig. 7, même pl., est composée d'une légère feuille d'or entourée d'un cercle plat en argent beaucoup plus épais, orné de rayures obliques très-serrées faites à la lime. Une croix composée de cinq grenats occupe le milieu; celui du centre est carré, ceux des branches sont triangulaires. Entre les branches de la croix on remarque les quatre têtes des rivets en argent qui réunissaient la feuille d'or sans interposition à la plaque inférieure en bronze. Un filigrane d'or qui garnit les branches de la croix vient arrondir ses extrémités de chaque côté des têtes de rivets. Un fil semblable suit intérieurement la bordure en argent. Cette fibule était couverte d'une crasse brunâtre qui laissait à peine voir la couleur du métal.

Une fibule bien remarquable, et dont nous n'avons vu l'analogue que dans les tombes de Sainte-Sabine, est celle qui représente un poisson (v. même pl., fig. 8). Elle a 48 millimètres de long, et est

formée de grenats réunis en mosaïque cloisonnée sur fond d'or; quatre petites nageoires sont placées sur les flancs; l'œil est fait d'un petit grenat rond légèrement saillant; on remarque quatre petits trous placés, deux à l'extrémité de la queue, et les deux autres à la naissance des deux nageoires supérieures, destinés sans doute à recevoir les rivets qui réunissaient les deux plaques.

Ce curieux bijou dont nous voyons nos ancêtres se parer est d'autant plus intéressant qu'il est emblématique et porte un sens mystérieux. Son origine remonte aux premiers temps du christianisme, alors que les chrétiens étaient forcés de dissimuler jusqu'aux moindres signes extérieurs de leur croyance, pour éviter les massacres et les persécutions dont ils étaient l'objet de la part des empereurs romains. Ils se réfugiaient dans des lieux souterrains pour exercer leur culte, et représentaient par des signes hiéroglyphiques les objets qui pouvaient trahir leur foi aux yeux de leurs persécuteurs.

Cet usage de représenter par un objet matériel des idées métaphysiques n'était, du reste, pas nouveau : les Romains l'avaient rapporté d'Orient, et les chrétiens, qui s'en servaient dans l'intérêt de leur propre sûreté, ne faisaient que suivre le courant des idées de l'époque. Telle est l'origine de ces emblèmes si souvent répétés sur leurs tombeaux comme sur leurs meubles, leurs ornements, leurs bijoux, où vous voyez souvent tracés des palmes, des couronnes, des barques, des colombes, des agneaux, des poissons, etc.

Le poisson surtout était l'emblème le plus sacré et le plus vénéré de tous : car il désignait Jésus-Christ lui-même, Fils de Dieu, sauveur des hommes.

Ce pieux symbole, d'origine grecque, avait non-seulement l'avantage de rappeler à la mémoire plusieurs traits importants de la vie du Sauveur; mais, outre cela, chacune des lettres dont ce nom est composé forme les initiales de cette brève et énergique profession de foi : Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ (Jésus-Christ, Fils de Dieu, sauveur). Et en effet, les initiales de chacun de ces mots réunies forment le mot ΙΧΘΥΣ, qui signifie poisson. Cet emblème d'une si heureuse

conception, soit qu'il fût rendu graphiquement par le tracé des lettres, soit qu'il fût rendu figurativement par la représentation de l'objet lui-même, avait l'avantage d'être, pour les adeptes, clair et précis, et impénétrable pour les profanes; car, le poisson étant admis dans la théogonie payenne, sa représentation n'offrait rien de suspect : les Lydiens, les Syriens, les Egyptiens, avaient leur poisson sacré, qui, par une heureuse confusion, couvrait d'un voile protecteur le symbole objet d'un culte proscrit.

L'usage des emblèmes, chiffres ou monogrammes, contractions, armes parlantes, enfin tous ces moyens mystérieux d'exprimer des noms, des objets, des pensées, ne cessa pas avec les persécutions. Le moyen âge en fit grand usage, et de nos jours encore l'iconologie, ou l'expression par image, n'est pas abandonnée, tant le mystère plaît à l'âme. On aime à entourer d'un voile l'expression des sentiments les plus légitimes et les plus honorables. Nous pourrions citer bien des exemples se rattachant à ces époques. Mais revenons à nos Bourguignons, qui, sans cesse en rapport avec les païens, ne voulaient pas, sans doute, par des marques trop ostensibles de leur croyance qui condamnaient la leur, braver leur foi et s'aliéner d'utiles auxiliaires.

Fibules allongées. — Les fibules qui viennent après celles dont nous venons de parler sont ordinairement d'une matière moins précieuse, et les pierreries n'y sont plus prodiguées. Elles n'ont plus cette plaque inférieure d'un métal de moindre valeur que celui de la surface ostensible. Les petits appendices et le crochet qui retiennent l'épingle placée en dessous n'y sont plus rapportés; le travail de la soudure ne s'y fait plus remarquer : par conséquent il n'y est plus question de filigrane; tout est fondu d'une seule pièce : le genre du travail diffère complétement du précédent.

Les premières fibules se rencontrent isolément; celles-ci se trouvent ordinairement réunies deux par deux, exactement semblables; ce qui doit faire supposer qu'elles s'ajustaient autrement que les premières. Leur forme est allongée; la partie supérieure s'élargit, et

présente le plus ordinairement un segment de cercle d'où partent des rayons que l'on a comparés aux doigts d'une main très-ouverte. La tige, plus ou moins large, est courbée sur l'épingle pour laisser place à l'étoffe du vêtement qu'elle attachait.

Je n'ai jamais vu ce genre de fibule en or; mais j'en ai vu beaucoup en argent doré, et quelquefois ornées de pierres isolées, mais jamais réunies en mosaïques cloisonnées.

Les fouilles de Charnay en ont produit plusieurs de ce genre, d'un travail très-remarquable (v. pl. XIV, fig. 1, 2, 3, 4 et 5). La plus lourde, en argent, ne pèse pas plus de 34 grammes 5 décigrammes (fig. 1). La partie supérieure de celle-ci est carrée, sans rayons; sa tige s'élargit au bas de la partie cintrée d'une manière très-gracieuse, et se termine par une tête d'animal fantastique. Toute la surface est couverte de dessins en saillie, entourés au-dessus et dans la partie cintrée, d'une grecque, encadrée elle-même d'un filet en zigzag qui borde la fibule, dont la surface était dorée, à l'exception de ce filet.

Cette ornementation, quelque curieuse qu'elle soit, n'est pas la partie la plus intéressante de ce précieux bijou. Derrière la fibule (v. fig. 1 bis), on remarque sur trois des côtés de la plaque supérieure une inscription gravée au trait, d'une finesse extrême, tracée en caractères runiques. Cette inscription, que je reproduis ici grossie

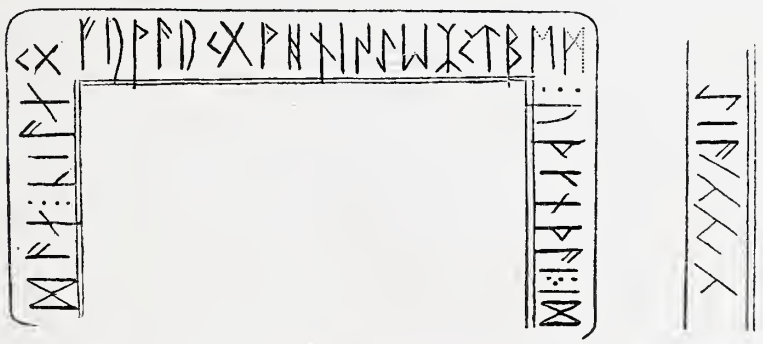

au double de l'original, pour en faciliter la lecture, me paraissait devoir renfermer un sens mystérieux, puisqu'elle n'était pas placée ostensiblement; mais, incapable moi-même de l'interpréter, j'ai eu

recours aux lumières de l'illustre Société des antiquaires du Nord, qui seule en Europe s'est occupée d'une manière spéciale de la lecture de ces inscriptions, dont la Scandinavie a offert d'assez nombreux spécimens. Son savant secrétaire, M. Rafn, m'a transmis à ce sujet des renseignements d'un haut intérêt, d'où il résulte que cette inscription est divisée en trois parties. La ligne supérieure nous présente l'alphabet runique, autant que la place a permis de le reproduire; la ligne à gauche, le nom du possesseur de la fibule, *Dan Kjan ó,* Dan, surnommé Kiann, possède (la fibule). « *Dan* est un nom d'homme » bien connu, qui, selon l'histoire des traditions, était celui d'un » des premiers rois de Danemark, mais qu'on trouve, du reste, in» scrit sur plusieurs pierres runiques de la Suède. »

La troisième partie de l'inscription, placée à droite, offre une suite de consonnes qui ne peuvent s'assembler pour former des mots, mais qui semblent plutôt à notre savant interprète offrir des initiales dont il est impossible de donner la signification. L'inscription détachée placée au bas de la fibule est demeurée incomplète.

Cette fibule, dans laquelle est gravé le nom d'un ancien roi de Danemark comme celui de son possesseur, peut bien avoir appartenu à un souverain scandinave, et avoir passé aux mains d'un chef bourguignon qui la portait comme un gage d'amitié ou comme un trophée de victoire. Voici, au surplus, les savantes observations que Monsieur le Secrétaire de la Société des antiquaires du Nord a bien voulu nous adresser à ce sujet.

« REMARQUES SUR L'INSCRIPTION RUNIQUE DE CHARNAY, PAR C. C. RAFN.

» L'inscription qu'on lit sur la fibule en argent trouvée dans un tombeau, à Charnay, dans le département de Saône-et-Loire, y a été gravée en traits de runes de la même espèce que l'on rencontre sur plusieurs monuments et objets d'antiquité trouvés dans le Nord, et que les Anglo-Saxons introduisirent en Angleterre, où ils les ont employées dans les contrées dont ils se sont emparés au v^e^ siècle et aux siècles suivants. Si on compare ces runes aux anciennes runes

germaniques, on est frappé de la grande conformité qu'elles nous offrent avec ces dernières. Tout en conservant le nom par lequel on les désigne habituellement, je les appellerai donc anciennes runes anglo-saxonnes. Les nombreux monuments runiques qu'on a découverts ici, dans le Nord scandinave de la dernière période de l'antiquité payenne et de la première époque du christianisme, nous montrent des runes de l'autre espèce qu'on appelle communément nordique, et dont l'alphabet nous présente plusieurs caractères qui, par leurs formes, s'écartent considérablement de celles-là.

» L'ancien alphabet de runes anglo-saxonnes a été employé presque en entier à la légende d'une bractéate en or déterrée en 1774, près de Vadstena, en Ostrogothie, et qui nous représente une tête couverte d'un casque, au-dessus d'un cheval et en face d'un oiseau. Les runes de la bractéate sont renversées, attendu que le graveur les a sculptées droites au coin; en voici les formes :

ᚠᚢᚦᚨᚱᚳᚷᚹ:ᚺᚾᛁᛄᛇᛈᛉᛊ:ᛏᛒᛖᛗᛚᛜᛟᛞ

» Chacune des trois sections de l'alphabet qu'on désignait dans l'ancien nordique par les noms de Freys-œtt, Hagals-œtt et Tyrs-œtt, a probablement été composée de huit runes : il faut par conséquent supposer que l'endroit couvert par l'agrafe recèle la rune ajoutée, de sorte qu'elle s'y trouve encore ou s'y est trouvée.

» En comparant les caractères de cette inscription aux alphabets des runes anglo-saxonnes, on est parvenu à déterminer d'une manière assez positive la valeur de la plupart de ces runes.

» Près de Gallehus, au midi du Jutland, on trouva en 1639 une corne en or, et en 1734 on déterra encore une autre corne semblable à la première, et portant une inscription en runes de la même espèce. Les plus importantes des différentes explications de cette inscription ont été alléguées par moi aux Annales de l'archéologie du Nord, pour l'année 1855, p. 364-381, dans un article ou j'ai essayé d'interpréter l'inscription, qui me paraît dater du v^e^ siècle.

» La signification de la rune ᛉ de l'alphabet runique anglo-saxon

a été regardée comme incertaine. Plusieurs interprètes de l'inscription de la corne en or ont voulu y attribuer la valeur de M répondant à la rune de la même forme dans l'alphabet de runes nordiques. A l'égard de cette opinion, j'ai fait remarquer que l'alphabet de la bractéate a la rune ᛗ, dont la valeur est M, et que le son d'un *m* final n'a guère pu être assez différent du son ordinaire de *m*, pour qu'on y ait pu trouver le motif suffisant du choix d'une lettre particulière. En outre, il ne faut pas perdre de vue que la rune yr ᛦ, qui servait anciennement à désigner le son propre de r final, et qui plus tard eut la valeur de y, ce qui n'arriva peut-être pas avant le IXe siècle, a souvent cette forme renversée, ce dont on trouve des exemples dans le *Codex exoniensis*, ainsi qu'aux alphabets des runes germaniques (voir W. Grimm, Ueber deutsche Runen, tab. I, IV), et sur d'anciennes monnaies de Northumberland (Archæologia London, 1834, vol. XXV, pl. XXXV).

» Parmi les différents alphabets de runes germaniques et anglo-saxonnes, je relèverai principalement ici celui d'un manuscrit du Xe siècle dans la bibliothèque du couvent Saint-Gall, n° 270, in-4°, p. 52, et un autre dans le manuscrit d'un traité d'Isidore, gardé à Anvers, p. 4. Si, dans les noms des runes qu'un copiste ignorant a sans doute ajoutés plus tard, on découvre une grande inexactitude, on trouvera au contraire dans la forme des traits une conformité remarquable avec l'alphabet du manuscrit de Saint-Gall, auquel il paraît être antérieur. S'il faut attribuer cet alphabet à l'auteur lui-même, on le doit rapporter au VIIIe siècle.

» L'inscription à l'envers de la fibule de Charnay, qui se compose de trois sections, a été gravée à traits fort déliés et d'une main peu sûre; quelques-uns des pals ont même été prolongés par inadvertance au-dessous de la double ligne d'en bas. La partie du milieu qui a été gravée près de la bande supérieure nous représente l'alphabet runique autant que la place a permis de le reproduire. On y voit ainsi une découverte bienvenue d'une grande importance pour l'appui

ALPHABETS D'ANCIENNES RUNES ANGLOSAXONNES.

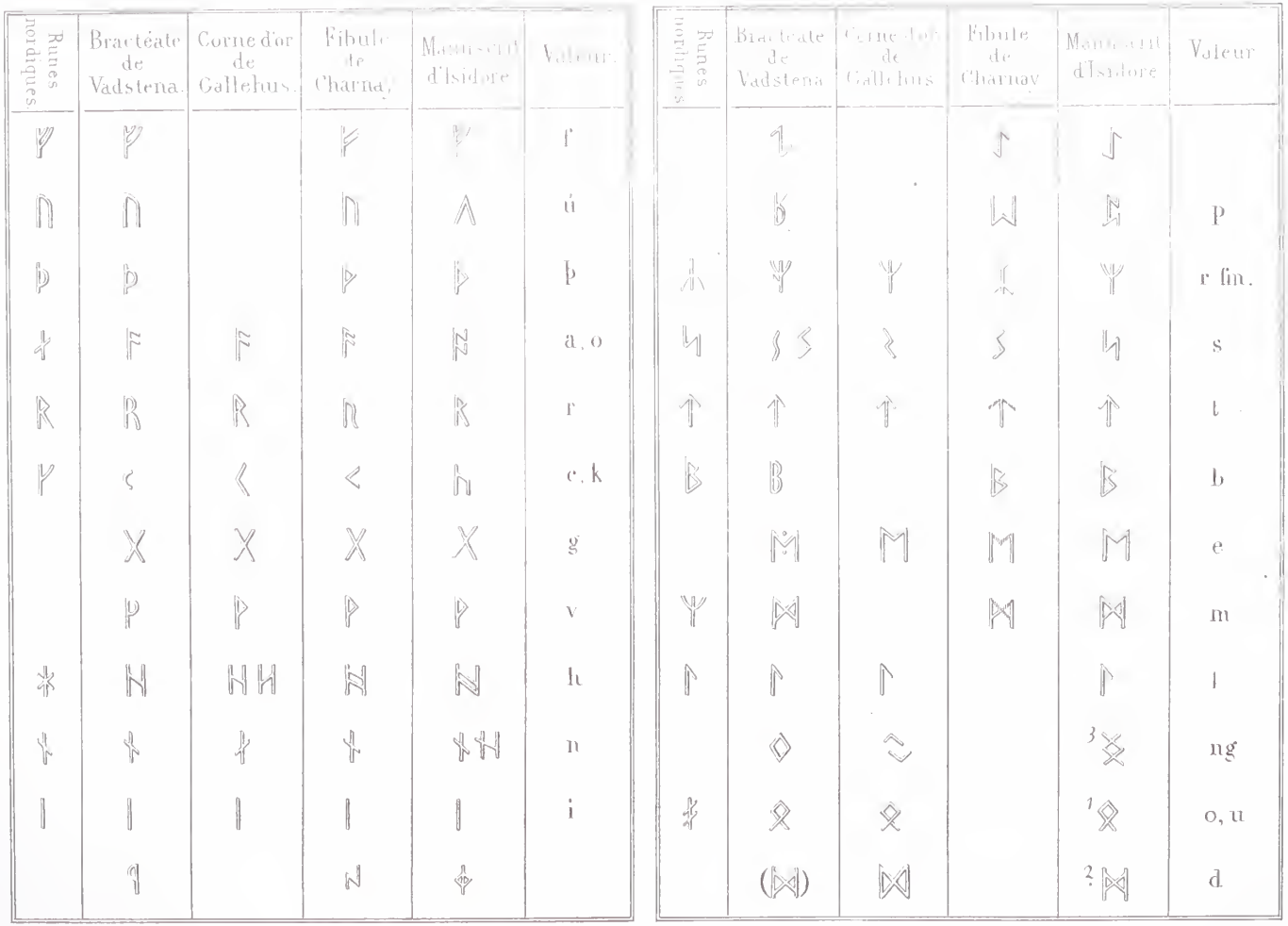

Runes nordiques	Bractéate de Vadstena	Corne d'or de Gallehus	Fibule de Charnay	Manuscrit d'Isidore	Valeur
ᚠ	ᚠ		ᚠ	ᚠ	f
ᚢ	ᚢ		ᚢ	ᚢ	ú
ᚦ	ᚦ		ᚦ	ᚦ	þ
ᚬ	ᚬ	ᚬ	ᚬ	ᚬ	a, o
ᚱ	ᚱ	ᚱ	ᚱ	ᚱ	r
ᚴ	ᚴ	ᚴ	ᚴ	ᚳ	c, k
	ᚷ	ᚷ	ᚷ	ᚷ	g
	ᚹ	ᚹ	ᚹ	ᚹ	v
ᚼ	ᚼ	ᚼ	ᚼ	ᚻ	h
ᚾ	ᚾ	ᚾ	ᚾ	ᚾ	n
ᛁ	ᛁ	ᛁ	ᛁ	ᛁ	i
	ᛅ		ᛅ	ᛇ	

Runes anglosaxonnes	Bractéate de Vadstena	Corne d'or de Gallehus	Fibule de Charnay	Manuscrit d'Isidore	Valeur
	ᚠ		ᚠ	ᚠ	
	ᚢ		ᚢ	ᚹ	p
ᚩ	ᚩ	ᚩ	ᚩ	ᚱ	r fin.
ᛋ	ᛋ ᛊ	ᛋ	ᛋ	ᛋ	s
ᛏ	ᛏ	ᛏ	ᛏ	ᛏ	t
ᛒ	ᛒ		ᛒ	ᛒ	b
	ᛖ	ᛖ	ᛖ	ᛖ	e
ᛗ	ᛗ		ᛗ	ᛗ	m
ᛚ	ᛚ	ᛚ		ᛚ	l
	ᛜ	ᛜ		ᛝ 3	ng
ᛟ	ᛟ	ᛟ		ᛟ 1	o, u
	(ᛞ)	ᛞ		ᛞ 2	d

Lith A Leroy, Dijon

de notre connaissance runographique. Pour en relever toute la portée, j'ajouterai un aperçu en forme de tableau, où j'ai introduit à la troisième rubrique l'alphabet conservé ici. Pour les runes finales de cet alphabet, la ligne n'a pas offert assez de place, ce qui explique pourquoi trois d'entre elles ont été sculptées à traits incomplets, de manière cependant qu'elles ont pu être suppléées avec sûreté à l'aide des autres alphabets, telles qu'on a pu se figurer qu'elles devraient être en état achevé; les autres ont dû être entièrement omises. A côté de cet alphabet, j'ai admis celui qui est inséré dans le manuscrit d'Isidore, où cependant trois autres caractères, ᚹᛉᛋ ont encore été ajoutés. Pour cause de comparaison, j'ai ajouté les seize runes nordiques dans une rubrique qui précède les runes dites anglo-saxonnes.

» La première partie de l'inscription, celle qu'on lit à gauche, et la dernière, qui est à droite, ne regardent pas l'alphabet, et doivent avoir une signification spéciale. A la légende de la bractéate en question, la place qui reste de l'alphabet a été rempli par huit runes qui ont été regardées, sans doute avec raison, comme nous offrant le nom du possesseur, ou plutôt de la femme à qui l'objet en question a appartenu : ᛏᚢᚱᚨ, nom qu'on rencontre assez souvent écrit en runes nordiques ᛏᚢᚠᛅ, Tufa, Tova (cfr. Mémoires des antiquaires du Nord, 1845–1849, p. 330). Dans un diadème en or déterré près de Strarup, au nord du Slesvig, on lit ᛚᚢᛒᚱᛟ, Lupr ó, Lödver le possède, qu'il faut, selon moi, rapporter au VI^e^ siècle (cfr. Annaler for nordisk Oldkyndighed, 1842–1843, tab. VIII, fig. 1; 1836–1837; Mémoires des antiquaires du Nord, 1836–1839, tab. VIII, fig. 10 a b). Dans une fibule en métal, couverte de plaques d'argent, et trouvée près de Himlingöie, en Sélande, on lit ᛗᚢᚱᛁᛋᛟ, Dóris ó, Doris la possède. Les possesseurs de ces objets en ont ainsi marqué le droit de propriété en y gravant leurs noms. C'est par une méthode semblable que le possesseur de la fibule de Charnay s'est indiqué

comme en étant le propriétaire par la première partie de l'inscription. Ayant comparé ces runes aux alphabets complets de cette espèce, je proposerai de lire cette partie : *Dan kjan ó*, Dan, surnommé Kiann, possède (la fibule).

» *Dan* est le nom d'homme bien connu qui, selon l'histoire des traditions, était celui d'un des premiers rois du Danemark, mais qu'on trouve du reste inscrit sur plusieurs pierres runiques de la Suède.

» Le surnom de *Kjan*, *Kjann* ou *Kjanni* signifie mâchoire, maxilla, et il ne sera certainement pas plus facile d'en indiquer le motif, que celui de tant d'autres surnoms qui, dans l'antiquité, ont été donnés si fréquemment aux hommes comme aux femmes, ici dans le Nord. Dans la Saga de Viga Styr, on rencontre un nom de femme, Kjannavk, qui provient apparemment de la même racine (Íslendinga Sögur, II, p. 342).

» Le troisième mot de la phrase, qui est *ó*, se trouve gravé par la même rune dans les deux inscriptions déjà citées, où la signification en est la même, équivalant, selon l'orthographe habituelle islandaise, à *á*, qui est la troisième personne du présent du verbe *eiga*, *á átta*, *hefir*, *átt*, posséder.

» La dernière partie de l'inscription, qui est celle à droite, nous présente plus de difficultés. La deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième rune nous désignent, à ce qu'il paraît, les consonnes *p k n p*, et l'ensemble ne me paraît pas lisible comme représentant des mots, mais plutôt comme les initiales des mots ou des noms, dont il sera par conséquent impossible d'indiquer le sens. La septième rune, accompagnée de points qui n'ont pas l'air d'être des signes d'interpunction, nous offre peut-être les débris d'un R ou d'un B. Plus bas, sur le derrière de la fibule, on découvre encore une inscription qui n'est pourtant que commencée : ce sont trois runes qu'on y a gravées, et sur la signification desquelles je ne m'enhardirai pas à émettre une opinion.

» L'inscription a été gravée sur le derrière de la fibule, et non sur la face extérieure et apparente. Autant que j'en puis juger, je n'y vois

pourtant aucun mystère. De pareilles inscriptions indiquant les possesseurs ou les donateurs de pareilles parures furent habituellement dans l'antiquité écrites, comme encore aujourd'hui, sur le derrière, par la simple raison qu'elles ne pouvaient intéresser que le propriétaire, et non celui qui les regardait. Au diadème cité de Strarup, l'inscription a été gravée à l'intérieur, et sur la fibule de Himlingöie tout comme sur celle de Charnay, on la voit sur le derrière.

» La première partie de l'inscription nous prouve qu'elle a été faite dans la langue appelée *lingua dacisca* ou *damica*, nom que les historiographes normands donnaient habituellement à l'ancien nordique (donsk tunga ou norrœna), qui était la langue commune du Nord. La fibule a donc à son temps appartenu à un habitant du Nord, qui a probablement pris part à l'une des expéditions des Normands en France. Il serait intéressant de pouvoir déterminer à peu près l'époque à laquelle il faut rapporter cette fibule. A en juger par les monnaies trouvées dans les sépultures de Charnay, et probablement par encore d'autres indices, il paraît hors de doute que ces sépultures ne datent d'époques très-différentes : les unes remontent ainsi aux premiers temps des Bourguignons, peut-être même à une époque encore plus reculée, et les autres datent de la période de Mérovingues.

» Le savant archéologue français qui a entrepris de faire la description de ces trouvailles ouvre ainsi à l'archéologie l'occasion de faire une ample moisson propre à enrichir la science de résultats pleins d'intérêt. Je désirerais qu'il réussît à bien distinguer ces différentes trouvailles, de manière à mettre en évidence ce qui appartient à l'une ou à l'autre période, résultat que les monnaies trouvées à côté des antiques, aideront sans doute le mieux à amener.

» Copenhague, le 15 octobre 1858. »

L'autre fibule qui semble faire pendant à celle-ci était d'une dimension un peu plus forte, si l'on en juge par la partie supérieure,

celle inférieure, brisée sous la courbure, n'ayant pu être retrouvée. Elle est d'un travail analogue à la première, mais ne porte aucune trace d'inscription (v. pl. XIV, fig. 2).

Une autre fibule en argent et aussi dorée (v. même pl., fig. 4), porte quatre rayons à sa partie supérieure. Cette partie, semi-circulaire, est ornée de petits dessins contournés toujours saillants. La tige et les rayons présentent des filets disposés perpendiculairement et transversalement. On remarque sur la courbure et l'extrémité inférieure une petite incrustation métallique que nous verrons se reproduire d'une manière beaucoup plus ostensible sur les belles fibules trouvées à Brochon.

Deux fibules d'un métal blanc à l'intérieur, revêtu d'une couche d'un oxyde noirâtre, et que nous croyons être de l'argent à bas titre (v. même pl., fig. 5), n'offrent que trois rayons, ce qui donne à la forme de ces objets l'apparence crucifère (1). Le nombre des rayons est, au surplus, très-variable; nous verrons plus tard que les belles fibules de ce genre découvertes à Brochon en portent cinq : c'est le nombre qui se rencontre le plus fréquemment.

Une forme de fibule que je n'ai jamais rencontrée en d'autre matière qu'en bronze, est celle qui présente un milieu étroit et fortement courbé, et dont les deux extrémités, plates et élargies, sont simplement arrondies ou tréflées, et toujours exactement semblables (v. pl. XIV, fig. 6, 7 et 8, et pl. XV, fig. 1 et 2). On ne distingue la partie supérieure que par la manière dont l'épingle est ajustée derrière la fibule. L'ornementation se borne à trois ou quatre petits anneaux pointés au centre, et tracés en creux sur les parties plates des deux extrémités.

Cette fibule, assez commune à Charnay, n'annonçait pas une sépulture opulente. Elle s'est rencontrée plusieurs fois attachée à une petite chaînette en fil de bronze qui portait à l'extrémité opposée

(1) Est-ce au caprice de l'ouvrier, ou bien à une intention chrétienne, que l'on doit ici la réduction à trois du nombre des rayons? Nous avons tant d'autres signes chrétiens sur lesquels on ne peut équivoquer, qu'il est inutile de nous arrêter à celui-ci.

un double crochet dont les pointes, recourbées en sens inverse, étaient sans doute fixées dans l'étoffe d'un vêtement plus ou moins commun (v. pl. XV, fig. 1, 2 et 3).

Ces chaînettes, dont les anneaux doubles, tordus en forme de 8, s'ajustent l'un dans l'autre sans aucune espèce de soudure, étaient plutôt un modeste ornement qu'une solide attache. Leur fragilité fait que l'on en trouve très-rarement : je n'en ai vu qu'à Charnay. Cela tient sans doute aux soins minutieux avec lesquels ces fouilles ont été pratiquées.

J'ai rencontré une seule fibule de même forme et de même matière que les précédentes, mais d'un volume plus que double, très-ornée, et enrichie de pierreries. Sa surface est entièrement dorée, ou plutôt plaquée d'or; ses extrémités octogonales sont chargées d'ornements contournés, parmi lesquels on distingue quatre têtes de serpent ou animal fantastique que nous avons déjà remarqué sur plusieurs agrafes. Huit grenats forment chacun des yeux de ces têtes imaginaires; un neuvième grenat est placé au centre et en saillie sur la courbure, ornée elle-même de plusieurs rangées de perles et de losanges très-délicats (v. pl. XIV, fig. 3).

Une belle fibule en bronze, de fabrication évidemment romaine, présent ou trophée acquis dans un combat, a été trouvée seule. Sa dimension est tout à fait inusitée : elle porte 11 centimètres de long. Elle est formée d'un disque qui a 6 centimètres de diamètre. Du centre de ce disque, orné de petites arcatures gravées, part une bande courbée qui va joindre un tube placé horizontalement au-dessus de la fibule. Dans ce tube est enfermé un ressort en fil de bronze tourné en spirale, dont l'une des extrémités forme l'épingle qui fixait l'objet au vêtement, et s'accrochait derrière une bande longitudinale ou extrémité inférieure ornée de cannelures, comme la bande supérieure de ce gigantesque ornement (v. pl. XV, fig. 6.)

Une autre fibule en bronze, dont nous n'avons que la partie supérieure, qui affecte la forme crucifère (v. pl. XV, fig. 7), semble se rapprocher aussi du style romain; mais ce qui nous a frappé tout

d'abord en déterrant cet objet (qui avait son pendant brisé en plusieurs morceaux), c'est sa parfaite analogie avec la fibule en or trouvée à Courtray dans le tombeau de Childéric, et que Chifflet, par une erreur incompréhensible, nous donne pour un style à écrire avec *son étui*. Qu'il trouve quelque ressemblance entre l'aiguille placée derrière la fibule pour la fixer au vêtement, et un style, qui a aussi la forme d'une aiguille plus ou moins grosse et pointue, cela se conçoit encore à la rigueur; mais prendre la fibule pour un étui, ceci dépasse toutes les bornes. Il n'y a que Dom Martin qui, dans cette circonstance, semble rivaliser avec Chifflet, en donnant très-sérieusement cette même fibule pour *une écritoire*. Ces savants, il est vrai, manquaient d'objets de comparaison pour guider leur appréciation.

D'autres petites fibules en bronze, toujours trouvées deux par deux, exactement semblables, n'offrent rien de bien remarquable, quoiqu'elles ne soient pas sans intérêt. Nous en avons dessiné quelques spécimens, ainsi que deux fragments détachés sans doute d'un bijou plus précieux (v. pl. XIV, fig. de 10 à 15); deux autres, trouvées isolément, tendent à se rapprocher de la facture romaine. L'une d'elles représente un petit chien mieux déterminé que la plupart des animaux représentés sur des objets d'une plus grande importance (v. pl. XV, fig. 8 et 9.)

Un disque en bronze, qui est la plaque postérieure d'une fibule d'une valeur probablement très-grande, indique une précaution de sûreté que nous n'avons pas remarquée ailleurs et que nous signalerons en passant. Outre l'épingle et le crochet qui la retenait, cette plaque portait un anneau mobile, dans lequel sans doute était passé un cordon de sûreté qui, dans le cas où l'épingle se serait détachée, aurait retenu le bijou, auquel cette précaution indique que l'on attachait un grand prix. Le crochet était aussi fermé par le bas, de manière que la pointe de l'aiguille, parfaitement close, ne pouvait blesser les doigts ou accrocher le vêtement. Nous avons remarqué cette disposition dans un certain nombre de fibules d'une valeur plus ou moins considérable.

Nous signalerons encore une petite croix en bronze, remarquable par sa forme exceptionnelle. C'est la seule qui ne soit pas à branches égales, et qui, au lieu de l'épingle mobile, attache ordinaire, porte deux petits crochets recourbés placés sous ses deux branches supérieure et inférieure (v. pl. XV, fig. 10).

Si nous descendons dans des détails qui paraîtront peut-être minutieux, c'est pour mieux faire connaître la pensée de l'artiste et l'état des arts industriels chez un peuple auquel nous devons notre origine, et qui était certainement plus avancé dans ces arts qu'on ne le suppose généralement, parce que les produits de son industrie n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Collier. — Le collier était une marque de distinction très-recherchée chez les anciens. Les femmes grecques et romaines s'en paraient dans les danses et les fêtes qui se passaient dans l'intérieur de leur demeure. Cet ornement de femme s'appelait *monilia*. Les hommes le portaient plutôt en public. C'était pour eux une récompense du mérite militaire : alors on l'appelait *torques* (1). Ces ornements étaient le plus généralement d'or ou d'argent chez les Romains. Cependant quelques dames romaines en portaient aussi en perles, dont elles faisaient grand cas. Chez les Egyptiens, on en faisait en plumes et en noyaux de fruits. Le collier était aussi chez les barbares une marque de distinction. On en trouve peu dans leurs tombes, et seulement dans celles qui ont une certaine importance. Les sépultures de Charnay en ont présenté vingt-quatre complets, sans compter les grains isolés (2) : c'est plus que M. l'abbé Cochet n'en a recueilli dans tous les cimetières francs qu'il a découverts en Normandie. Ce savant explorateur nous

(1) Manlius fut appelé Torquatus pour avoir enlevé le collier d'un Gaulois qu'il tua dans un combat singulier.

(2) Nous reproduisons trois de ces colliers, qui suffiront pour donner une idée exacte de ce genre de parure (v. pl. XVI, fig. 1, 2 et 3), et quelques-uns des grains les plus remarquables trouvés isolément (v. même pl., fig. de 7 à 12, et pl. XVII, fig. de 14 à 17.)

dit, dans sa *Normandie souterraine,* que, dans la vallée de l'Aulne, sur cent cadavres on trouvait à peu près un ou deux colliers. Cet ornement est plus répandu aujourd'hui qu'il ne l'était alors : les peuples les plus civilisés comme les peuplades les plus sauvages en font l'objet de leur parure; il diffère seulement de matière et de forme, suivant l'industrie plus ou moins avancée de chaque nation.

Chez les barbares envahisseurs de la Gaule, je ne connais pas d'exemple de colliers en métal : ils étaient tous formés d'une réunion plus ou moins considérable de grains d'ambre, de verre transparent, d'émail, de terre cuite émaillée et non émaillée. Ces grains sont très-variés de grosseur, de forme, d'ornementation et de couleur; les colliers n'ont guère moins de vingt et guère plus de soixante et quelques grains. La grosseur des plus petits grains peut être comparée à celle d'une forte tête d'épingle, et celle des plus gros à celle d'une noix; et il en est de toutes les grosseurs intermédiaires. La forme est tantôt ronde, plate, ou allongée comme un tube coupé en morceaux plus ou moins longs; d'autres ont la forme d'un baril, d'un tambour, d'un dé à jouer hexaèdre ou allongé; quelques-uns sont à côtes très prononcées. Les grains d'ambre n'ont aucune forme régulière : plus ou moins plats, plus ou moins arrondis ou allongés, coupés à facettes d'une irrégularité choquante, il semble que l'ouvrier chargé de ce travail n'avait aucun moyen d'en régulariser la forme. A part le trou, pratiqué avec un instrument très-fin, il n'y a vraiment aucun art dans la forme de ces grains de collier (1), dont la matière, la couleur et la transparence étaient du reste un mérite suffisant pour les faire apprécier. Aujourd'hui qu'ils ont l'aspect terreux du sol dans lequel ils ont été enfouis, ils ne présentent rien qui puisse charmer la vue. Il n'en est pas de même des perles en verre transparent et en émail : si elles n'ont pas conservé toute leur fraîcheur et la vivacité de leur couleur, il est facile de la leur rendre d'une manière fort

(1) Je n'en ai trouvé qu'un seul, un peu plus gros qu'une noisette, où l'on paraissait avoir tracé à la pointe sur trois de ses faces des rayures quadrillées.

satisfaisante en les plongeant dans une dissolution très légère de gomme arabique. Les grains en verre sont fort rares; ils sont ordinairement bleus ou verdâtres; j'en ai recueilli un seul en cristal de roche.

Les grains les plus ordinaires sont en émail ou pâte de verre coloriée. C'est à peu près la même matière que celle qui compose les petits cubes des mosaïques bizantines qui décorent quelques églises en Italie, et dont j'ai rapporté des échantillons que j'ai pu comparer. Cependant il faut convenir que les grains de nos colliers bourguignons ont moins d'éclat, ce qui tient probablement à leur séjour prolongé dans la terre. Il y a encore des grains composés d'une pâte argileuse plus ou moins bien cuite, et par conséquent plus ou moins friable et sujette à se décomposer. Ces grains, formés de pâtes vitreuses ou argileuses ont les mêmes formes et les mêmes ornementations. Cette ornementation est pour la plupart incrustée, et pour quelques-uns superposée : ce sont des rayures, des zigzags, des points, des ronds, des étoiles, des écailles, des cercles, des spirales, des imitations de feuillage, en un mot tout ce que le hasard ou la main d'un ouvrier sans principe de dessin peut produire.

Quelquefois la matière incrustée, au lieu d'être un émail comme le centre du grain, n'est qu'un mastic sujet à la décomposition : alors, si vous lavez le grain pour le dégager de la terre qui l'entoure, le mastic se dissout, et vous apercevez les cavités qui étaient destinées à le recevoir. Certains grains d'émail sont formés de pâtes de diverses couleurs qui semblent avoir été triturées ensemble, et forment un tout homogène, mais varié de couleur, et d'un dessin que le hasard seul a fait naître. On trouve aussi quelques grains d'argile cuite sans mélange ni variété de couleur. Les couleurs qui se font principalement remarquer sur les grains d'émail ou d'argile émaillée sont le brun, le vert, le rouge, le blanc, et surtout le jaune.

Il se trouve des colliers uniquement composés de grains d'ambre, d'autres de grains d'émail, mais la plus grande partie est formée de grains mélangés (v. pl. XVI, fig. 1 et 2).

Parmi les colliers que nous avons recueillis à Charnay, il en est un surtout qui nous a paru très-remarquable, parce qu'il est unique dans son genre (v. même pl., fig. 3) : il est composé de cinquante-quatre petits grains, dont trente-huit de forme tout à fait ronde, isolés ou réunis, et adhérant par deux, trois, quatre et cinq. Ces petites perles rondes en verre sont d'une fabrication particulière; elles paraissent avoir été moulées et soufflées; on a introduit dans l'intérieur une petite feuille d'argent ou matière métallique qui donne à l'extérieur un aspect chatoyant qui imite la perle véritable. Ces petites perles sont séparées alternativement par des grains minces et allongés, en émail bleu et vert. L'aspect du collier rappelle assez exactement les parures en grains que l'on trouve sur les momies égyptiennes.

Boutons. — On a souvent confondu avec les grains de collier des objets qui sont de même matière et qui en ont l'apparence au premier abord, quoique la forme ne soit pas exactement la même. Ils n'ont plus la forme arrondie d'une manière plus ou moins régulière d'un grain qui doit être vu de tous les côtés. Ils sont plus gros que les grains de collier (quatre à cinq centimètres de diamètre), et ordinairement de forme semi-sphérique; ils ne présentent qu'une face ornée et arrondie, l'autre est plate et sans ornement, ce qui indique que l'objet devait être appliqué au vêtement, et ne présenter à la vue que le côté décoré de dessins analogues à ceux des grains de collier. Un trou, où devait nécessairement passer quelque chose pour fixer cet objet, le traverse de part en part (v. pl. XVII, fig. de 1 à 13).

M. l'abbé Cochet, qui a remarqué à Envermeu *deux de ces boules de verre de grande dimension*, au milieu de soixante-dix grains trouvés isolément, de toute couleur, de toute forme et de toute grandeur, n'a pu, malgré sa sagacité et son expérience, en déterminer l'usage : il rapporte seulement l'opinion de MM. Wylie et Akerman, qui pensent, d'après Chifflet et quelques autres antiquaires, « que ces grandes perles de verre furent des amulettes ou talismans contre le sort et les mauvais esprits. » Nous ne pouvons partager cette opinion; car les objets

talismaniques avaient une vertu supposée qui tenait généralement soit à la matière, soit à la forme, et particulièrement à certains signes célestes et à certains caractères qui s'y trouvaient gravés, ce qui n'existe pas dans le cas présent. Mes observations particulières me portent à croire que ces objets n'étaient autre chose que des espèces de boutons qui servaient à retenir le vêtement chez certains individus qui pouvaient les préférer aux fibules communes. Avec ce genre d'attache, un bout de cordon ou une simple boutonnière suffisait pour fixer un vêtement avec solidité.

Le bouton était assez ordinaire chez les peuples de l'antiquité : les Romains attachaient leur manteau avec un bouton placé sur l'épaule droite, comme on le voit dans les bustes et les statues antiques qui les représentent. Les femmes retenaient avec deux boutons placés sur chaque épaule les pièces carrées qui formaient le corsage de leur tunique. Nous ajouterons que l'absence de fibules se fait généralement remarquer dans les sépultures où l'on rencontre des boutons. Nous avons observé qu'ils étaient placés plutôt vers le haut du corps que vers le bas. Je ne puis toutefois leur assigner une place bien déterminée, et je crois qu'il faut se tenir en garde contre ces déterminations par trop positives; car, comme je l'ai déjà dit, la décomposition du corps a dû amener une certaine perturbation dans l'arrangement du costume, et par suite déplacer des objets aussi peu volumineux, et surtout aussi légers que ces boutons de verre ou d'émail.

Médaillon. — Un objet de parure qui, beaucoup plus rare que les fibules, s'y rattache néanmoins par la matière, le genre de travail et l'ornementation, c'est le petit médaillon. Les fouilles de Charnay en ont produit neuf : deux étaient isolés; quatre étaient réunis deux par deux; trois autres, de forme identique, se sont trouvés dans la même fosse. Ils sont tous en or pur. Six ont la forme circulaire, et les trois autres sont arrondis dans le haut, et terminés au bas par trois petits festons découpés, ce qui leur donne une forme originale

et très-gracieuse; leur diamètre ne dépasse pas 24 millimètres, et n'est pas moindre de 16. Ils portent tous dans le haut une petite bélière qui servait à les suspendre; ils sont ornés de filigranes en or soudés sur la petite plaque de même métal; la partie postérieure est entièrement unie (v. pl. XIII, fig. de 9 à 14).

Le plus large de ces médaillons (fig. 9) présente sur sa face une petite croix à branches égales composées de quatre grenats; d'autres n'offrent que des dessins en filigrane. Les trois derniers, en tout semblables, sont ornés d'un petit grenat quadrangulaire dont l'une des pointes touche la bélière, et de deux petits émaux blancs placés au bas dans les deux festons latéraux (v. fig. 13 et 14) [1].

Quoique j'aie trouvé plusieurs fois ces ornements dans le voisinage des grains de collier, j'ai peine à croire qu'ils fussent réunis à ceux-ci par un même cordon : la bélière n'étant pas proportionnée à la grosseur des grains, ceux-ci, serrés l'un contre l'autre, auraient maintenu le médaillon de côté, dans une position qui n'aurait pas permis de voir sa face si soigneusement ornée. Cependant il serait possible qu'ils aient été réunis au collier par une attache particulière.

Boucles d'oreilles. — Les boucles d'oreilles, que l'on trouve assez communément dans les tombeaux réunis dans un lieu ordinaire de sépulture, comme nous l'avous vu à Brochon, et comme M. l'abbé Cochet l'a constaté en Normandie, M. Troyon à Bel-Air, près de Lausanne, M. Josset des Berryes dans la Sarthe, M. Moutié à Manlette, la Société philomathique de Verdun en Lorraine, etc., se sont à peine montrées à Charnay. J'en ai trouvé une seule entière : c'est un fil de bronze assez fort qui forme un cercle de 4 centimètres et demi de diamètre; l'une des extrémités de ce fil est aplatie et percée d'un trou dans lequel vient s'ajuster l'autre extrémité recourbée en crochet (v. pl. XV, fig. 11).

(1) Nous ne donnons dans nos planches que deux de ces médaillons, de même que nous ne reproduisons qu'un seul des objets exactement pareils, pour ne pas multiplier inutilement les dessins ; le texte indique exactement le nombre des objets identiques.

Une perle en émail brun, formant un cube à sommets tronqués, qui présente quatorze facettes, m'a paru avoir appartenu à une boucle

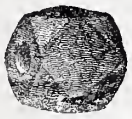

d'oreilles. C'est la forme ordinaire de ces ornements passés dans un anneau. Je n'en ai vu nulle part de semblables destinés à un autre usage.

Je crois aussi pouvoir classer parmi les boucles d'oreilles six pendants en forme de poire, dont cinq sont en ambre, nous en donnons un spécimen (v. pl. XV, fig. 12), et un seul en bel émail bleu foncé (v. même pl., fig. 13). Ces pendants, percés dans toute leur longueur, étaient sans doute suspendus à l'anneau qui traversait le cartilage de l'oreille. On rencontre rarement de pareilles pendeloques dans les tombeaux barbares : ce sont presque toujours ces perles à quatorze facettes en émail ou en métal, passées dans l'anneau, soudées ou mobiles, comme nous en avons eu de nombreux exemples. Cette parure, commune à tous les peuples civilisés ou sauvages, date des temps les plus reculés : car on voit figurer des boucles d'oreilles, des bracelets et des anneaux d'or parmi les bijoux que les femmes des Hébreux apportèrent à Moïse pour construire le tabernacle.

Epingles a cheveux.—Une autre parure de tête qui s'est aussi maintenue jusqu'à nos jours, c'est l'épingle à cheveux : les femmes en ont toujours fait l'ornement de leur coiffure. Celles que j'ai recueillies dans les sépultures de Charnay, au nombre de six, ont toutes la même forme, et sont exactement semblables pour la matière et pour le travail : c'est une boule en métal, vide à l'intérieur, formée de deux parties semi-sphériques dont la réunion est si bien opérée, qu'il eût été impossible d'en distinguer la trace, si deux de ces boules ne se fussent ouvertes au sortir de la terre. La tige ou épingle est ajustée au centre de l'une des demi-sphères. La boule est parfaitement ronde,

unie et entièrement dorée. La plus forte a 8 centimètres de tour, et la plus petite 5 (v. pl. XV, fig. de 14 à 17).

Bagues. — Les bagues n'étaient pas l'objet d'un grand luxe chez les barbares. On en trouve très-rarement en or; quelques-unes sont en argent; la plupart sont en bronze. L'anneau cependant rappelait chez eux l'engagement du mariage : l'envoi que fit Clovis d'un anneau d'or qui fut remis, en signe d'alliance, à Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons, par le messager du roi franc, en est une preuve suffisante.

Les fouilles de Charnay n'ont produit que six bagues, deux en argent, et les autres en bronze. La première est formée d'un anneau plat qui s'élargit sous un chaton orné de deux losanges accouplés; un double fil d'argent est soudé sur l'anneau, et ses extrémités, arrondies en forme de petites volutes, accompagnent le chaton d'une manière très-gracieuse (v. pl. XV, fig. 18).

L'autre bague en argent porte aussi un anneau large et plat, dont le chaton carré, gravé en creux comme pour servir de seing, offre un oiseau dont le gros bec rappelle le toucan. Les bords de l'anneau et du chaton sont ornés d'un rang de petites perles. De chaque côté du chaton sont gravées trois petites feuilles placées triangulairement, et sur la partie opposée au chaton est soudé un petit bouton saillant dont je n'ai pas vu d'autre exemple (v. même pl., fig. 19).

L'une des bagues en bronze porte un large chaton circulaire au centre duquel est un émail bleu entouré d'un cercle de petites perles; un autre cercle cordé environne celui-ci, et le bord du chaton est coupé en biseau : l'anneau est fait d'un gros fil rond (v. fig. 20).

Une autre bague, dont l'anneau est formé d'un fil un peu moins gros, porte un chaton hexagone sur lequel est gravé un monogramme composé des trois lettres romaines N. S. E. Ce même monogramme que voici s'est rencontré à Gamay (Côte-d'Or) sur une bague en argent; on le trouve également en Norman-

die, en Suisse, en Angleterre : sa signification n'a pu être encore déterminée (1). (V. fig. 21.)

Deux autres bagues, de forme dite chevalière, portaient sur leur chaton des gravures presque entièrement effacées par le frottement (v. fig. 22 et 23); une autre n'offre qu'un simple anneau sans aucune espèce d'ornement.

Bracelets. — Deux bracelets recueillis dans les fouilles de Charnay ont un cachet tout à fait romain. L'un d'eux surtout porte les caractères de l'*armilla*, récompense du mérite militaire, que les généraux romains distribuaient à leurs soldats après la victoire. Sa présence s'explique ici par le service des Bourguignons dans les armées romaines, et leur courage qui a pu recevoir sa récompense, dont la marque aurait été religieusement conservée jusqu'à sa mort par un soldat bourguignon. C'est un gros fil de bronze strié et arrondi, dont les extrémités se croisaient sur le bras du guerrier (v. pl. XVIII, fig. 1).

L'autre bracelet est également formé d'un fil de bronze, mais uni et arrondi, dont les extrémités, plus fortes que le corps du bracelet, au lieu de se croiser, se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre, et laissent à l'anneau une solution de continuité qui permettait de l'élargir ou de le resserrer avant et après son introduction au-dessus du poignet (même pl., fig. 2).

J'ai recueilli plusieurs grains d'ambre et d'émail dans le voisinage des bras de deux squelettes; mais je ne pourrais affirmer qu'ils faisaient partie de bracelets plutôt que de colliers, dont les grains pourraient avoir été déplacés. Le fait est que M. l'abbé Cochet nous

(1) Dans le recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1er trimestre, année 1856, page 163, il est fait mention d'une bague trouvée près de la tour d'Avaur, dans la vallée du Ciron, dans des sépultures attribuées à l'époque gallo-romaine, portant pour chaton ce monogramme analogue à ceux que nous venons d'indiquer. La petite croix placée au bas annonce évidemment une sépulture chrétienne.

dit avoir trouvé à Envermeu « deux bracelets de perles de verre placés au poignet de deux femmes peu avancées en âge » (1).

Cette découverte du savant abbé nous fait conjecturer que les grains que nous avons trouvés épars dans le voisinage des bras pourraient bien avoir appartenu à des bracelets.

Un autre genre de bracelet dont nous n'avons malheureusement pu recueillir que trois fragments encore assez notables cependant, c'est celui en émail noir ou verre coloré par l'oxyde de fer (v. même pl., fig. 3). Il devait être d'une seule pièce et d'une fragilité extrême; car ce fil de verre, arrondi à l'extérieur et méplat intérieurement, n'a pas plus de 8 millimètres de diamètre sur 5 millimètres d'épaisseur. Un petit anneau en bronze est collé par l'oxyde à l'un des fragments. Cet anneau servait sans doute à suspendre au bracelet quelques médailles, comme on en voit des exemples, ou tout autre ornement. M. Troyon, cet archéologue si distingué de la Suisse, dit, dans une lettre adressée à M. l'abbé Cochet, à propos d'un bracelet de ce genre trouvé dans la vallée de l'Haulne : « Il est curieux de voir combien le même genre d'ornement traverse souvent des siècles dans des contrées différentes. C'est ainsi que, dans quelques localités, les bracelets formés d'un anneau de verre se trouvent avec des monnaies celtiques de trois à quatre siècles avant l'ère chrétienne. Ailleurs on les trouve dans des ruines romaines, et de nos jours on les porte encore dans quelques pays de l'Orient » (2).

OBJETS DIVERS.

Moule ou Matrice en bronze. — Un objet assez singulier, dont il est difficile de déterminer l'usage, c'est une petite plaque de bronze de 4 millimètres d'épaisseur et d'un diamètre de 3 centimètres 2 millimètres, irrégulièrement circulaire, dont le centre offre un dessin en creux (v. pl. XVIII, fig. 4) : c'est très-probablement un moule dans lequel on coulait une matière plastique ou métallique. Le fait

(1) V. *Normandie souterraine*, p. 348.
(2) *Ib.*, p. 349.

est que l'empreinte sortie de cette espèce de matrice offre en saillie la figure d'une croix patée à branches égales, dont les contours sont formés de petites perles. Chaque *canton* de la croix offre un anneau perlé, au centre duquel est une perle plus forte. Un cercle de grosses perles encadre cette croix, qui est semblable à celles que nous avons vues sur plusieurs fibules. Ce pouvait être aussi une matrice à estamper les plaques de fibules.

Rondelle en bronze. — Une rondelle en bronze à jour, de 9 centimètres de diamètre, est formée de trois cercles concentriques. Du centre partent huit rayons découpés en manière de foudre, ornés de rayures pointillées (v. pl. XIX, fig. 14). Le cercle extérieur est usé d'une manière irrégulière dans chacun des intervalles formés par les rayons, au moyen d'un frottement occasionné très-probablement par le mouvement d'objets qui y étaient appendus, et dont il ne reste plus aucun débris. Cet ornement pourrait bien avoir appartenu au harnais d'un cheval, placé devant le poitrail, garni peut-être de petites clochettes ou grelots en fer, que l'oxydation a pu détruire.

Mors brisé. — Cette conjecture nous a été inspirée par la présence dans le voisinage d'un mors de cheval dont la destination ne peut faire la matière d'aucun doute. Ce mors, divisé en deux branches, porte à ses extrémités deux forts anneaux en bronze dans lesquels la bride était fixée (v. pl. XIX, fig. 2).

Plaque découpée a jour. — Une autre plaque en bronze également découpée et à jour, dont les ornements gracieusement contournés se rapprochent plus que tous autres du goût moderne, me paraît d'une destination difficile à déterminer. Son extrémité la plus étroite, disposée en bélière, porte encore des fils de tresse ou d'étoffe imprégnés d'oxyde de cuivre, qui semblent indiquer que cet objet tenait au vêtement, dont il ornait une partie que je ne saurais indiquer (v. pl. XVIII, fig. 18).

Ornements de baudrier et de ceinture. — Les baudriers et les ceintures des chefs barbares étaient très-richement décorés, comme nous l'avons dit précédemment. Outre les boucles et agrafes, ils portaient des ornements très-variés. Ce sont des plaques carrées, de même métal que l'agrafe, et souvent d'une décoration analogue. (v. pl. XIX, fig. 12). D'autres sont de forme allongée, en fer ou en bronze, étamées et gravées. Ailleurs vous trouvez de petites plaques rondes, saillantes, bombées ou plates, unies ou gravées, s'ajustant sur le cuir ou l'étoffe au moyen de petits appendices, tenons goupillés ou rivés. Nous avons dessiné les principaux échantillons de ces petits ornements recueillis à Charnay, pour donner une idée de leur forme et de leur variété (v. pl. X, fig. de 12 à 30; pl. XI, de 1 à 32).

Un de ces petits ornements que l'on rencontre partout, en France comme en Suisse, en Angleterre comme en Allemagne, présente une forme assez bizarre. Arrondi dans la partie supérieure, il se rétrécit vers le milieu par deux encoches latérales, et se termine en pointe par le bas : un ou deux petits tenons ou appendices placés derrière et percés pour recevoir une goupille, servaient à le fixer (v. pl X, fig. de 24 à 30).

J'ai recueilli à Charnay treize de ces ornements, quelques-uns isolés, mais la plupart réunis par deux exactement semblables, et même accouplés et fondus d'une seule pièce. Deux semblables portent une côte longitudinale et saillante; un autre a les deux extrémités pointues, et est orné de deux croix gravées au trait.

On croit généralement que cet objet était attaché au bout des courroies, et ornait leur extrémité; leur mode d'attache ne me permet pas d'admettre cette supposition. La pointe du métal et celle de la courroie ne pouvant adhérer d'une manière parfaite, le tenon saillant et la goupille présentant un obstacle à leur introduction simultanée dans la boucle, s'opposent évidemment à une pareille destination. On doit donc placer ces objets parmi les ornements variés du baudrier ou de la ceinture.

AIGUILLETTES OU TERMINAISONS DES COURROIES. — La véritable terminaison des courroies est une espèce d'aiguillette ou lame de métal en argent ou en bronze, rarement en fer, de forme plate, allongée, et fendue dans le haut pour recevoir l'extrémité de la courroie fixée par un ou plusieurs petits rivets, suivant sa largeur. Nous avons trouvé à Charnay onze de ces aiguillettes (v. pl. XVIII, fig. de 5 à 12). Une est en argent, une autre en fer, et neuf autres en bronze; plusieurs parmi ces dernières sont ornées de dessins gravés au trait : on pouvait encore, au moment de la découverte, distinguer quelques débris du cuir auquel elles étaient attachées. M. Gosse, de Genève, en a trouvé plusieurs qu'il réunit dans les planches I et V de sa notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et qui présentent l'aspect d'une espèce de frange qui devait être placée à l'extrémité d'une large courroie.

ORNEMENTS INDÉTERMINÉS. — Parmi les ornements de courroie les plus remarquables, nous distinguerons une suite de petits tambours de 22 millimètres de large sur 10 de hauteur, entourés à leur base d'un cercle de perles, le tout en bronze légèrement doré; une petite queue formée d'un fil plat recourbé, qui est ajustée et non fondue comme d'ordinaire avec l'objet, servait à fixer ces ornements sur le cuir ou plutôt l'étoffe, au moyen d'un cordon qui s'encastrait probablement aux deux extrémités dans des encoches pratiquées dans deux des tambours eux-mêmes. Je n'ai pu jusqu'ici m'expliquer autrement le mode d'ajustage de ces singuliers ornements, que j'ai représentés chacun sous un aspect différent pour donner une idée exacte de leur facture (v. pl. XI, fig. de 1 à 7).

Il est également difficile d'expliquer l'usage et l'ajustage d'un autre ornement du même genre, qui consiste en huit tables de grenat de 10 millimètres en carré, serties dans un entourage en bronze doré de 5 millimètres de large (v. pl. XI, fig. de 8 à 16). Ces plaques, fixées sur une bande de cuir dont on a retrouvé quelques fragments, étaient réunies par de petits anneaux qui n'existent plus : ils étaient

fixés au cuir par deux fils de bronze tenant à la plaque, et tordus sous cette bande de cuir. Deux de ces plaques portent des boucles (fig. 8 et 14), et une troisième un prolongement dans lequel sont incrustés trois petits grenats de forme ronde (fig. 15). Un neuvième morceau de cette parure, brisé aux deux bouts, pourrait bien avoir été ajusté à une extrémité de courroie (fig. 16). Il est formé de quatre tables de grenat taillées en écailles de poisson, serties dans le bronze.

Styles en bronze. — Nous avons trouvé dans les sépultures de Charnay deux styles en bronze (v. pl. XVIII, fig. 13 et 14). Ces objets paraissent être romains, non-seulement par leur forme, mais aussi par leur destination : on sait que l'écriture n'était pas en usage parmi les barbares. Entre les mains de ces derniers, qui les avaient sans doute acquis par le pillage, ces objets devaient vraisemblablement avoir changé de destination. Les Romains s'en servaient pour écrire, et les Barbares pouvaient s'en servir pour percer, comme d'un poinçon, ou bien encore comme ornement de tête, à la place de ces belles et longues épingles dont les femmes barbares ornaient leur chevelure. Notre savant confrère M. l'abbé Cochet a trouvé plusieurs de ces styles en Normandie : ils étaient placés près de la tête des morts. « Un très-beau style en bronze a été recueilli, dit-il, sur la tête même, en 1854 (1). »

Nous devons dire que les styles de Charnay n'ont pas été trouvés sur la tête des morts, et leur simplicité semblerait exclure l'idée d'en faire un ornement. On pouvait les utiliser d'une autre manière; mais les plus ornementés trouvés sur la tête des morts pouvaient bien remplacer les épingles de tête, avec lesquelles ils ont une analogie incontestable.

Pinces a épiler. — La pince à épiler était en usage chez les barbares, qui, au rapport des anciens auteurs, s'en servaient pour arra-

(1) V. *Normandie souterraine*, p. 350.

cher les poils de leur barbe touffue qui pouvaient les incommoder. Nous avons trouvé à Charnay cinq de ces petits instruments : l'un est en fer, et les autres en bronze; deux de ces derniers portent l'anneau en fil de bronze qui servait à les suspendre. Les tiges faisant ressort ont conservé leur élasticité primitive. Ces pinces ont toutes, sans exception, la forme de celles dont on se sert encore aujourd'hui pour le même usage (v. pl. XVIII, fig. 15, 16 et 17). Entre les branches de l'une d'elles était placé un éclat de silex.

Ciseaux ou Forces. — Parmi les trois paires de ciseaux ou forces trouvées à Charnay, une seule était bien conservée (v. pl. XIX, fig. 3) : elle a les proportions et la forme de ces ciseaux dont les juifs se servent pour tailler leur barbe. On les emploie aussi pour tondre les moutons, mais ces dernières sont plus fortes. Les deux lames ne sont point réunies par un clou comme dans les ciseaux ordinaires; leur extrémité porte un ressort qui sert à éloigner les branches. Ces instruments se rencontrent à peu près dans tous les pays où l'on a fouillé des sépultures barbares, mais en très-petit nombre.

Couteau a pied. — Cet instrument, destiné à trancher le cuir, est exactement semblable à celui dont nos selliers se servent encore aujourd'hui pour cet usage (v. pl. XIX, fig. 1). Il en était probablement de même d'un autre petit couteau d'une forme différente qui a été trouvé dans le voisinage du premier (v. même pl., fig. 18).

Tube en bronze. — Ce tube, strié circulairement (v. même pl., fig. 13), a dû faire partie d'une bélière, si l'on en juge par sa parfaite analogie avec d'autres tubes de bélières assez complètes que possède le Musée de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, lesquels ont été trouvés, avec des vases funéraires, dans une sablière voisine de Montmusard, près Dijon.

Clous en fer. — Quelques clous en fer m'ont paru provenir d'un

coffret dont les parois en bois ont été détruites par l'effet du temps et de l'humidité : à peine ai-je pu en remarquer quelques traces (v. même pl., fig. 25, 26 et 27).

Aiguilles. — Ces objets, dont on n'a pas encore déterminé l'usage, sont des espèces d'aiguilles en fer de 8 à 15 centimètres de long. La partie supérieure est percée d'un trou à passer un objet de quelques millimètres. L'extrémité inférieure paraît se terminer en pointe, autant que l'on en peut juger dans l'état d'oxydation où se trouvent ordinairement ces pièces (v. pl. XIX, fig. 15, 16 et 17). J'en ai recueilli huit à Charnay; et bien d'autres fragments ont pu être jetés parmi les débris nombreux de fer oxydé qui ne présentaient aucune forme appréciable.

Anneaux. — J'ai recueilli aussi beaucoup d'anneaux en bronze et en fer, les uns ronds, d'autres formant de petits cercles plats de dimensions très-variées (v. pl. XIX, fig. 23 et 24). Chacun devait avoir une destination particulière, que l'on ne peut sans témérité leur assigner d'une manière positive.

Ivoire. — Nous avons conservé une suite de tout petits morceaux d'ivoire qui, ramassés dans la même fosse, devaient appartenir à un même ornement. Ces objets ont assez exactement la forme des fragments des bracelets en verre que nous avons signalés plus haut; plats d'un côté, et légèrement arrondis de l'autre : ici la courbure ne peut être appréciée, ces fragments n'ayant pas plus de 16 millimètres de long, et portant tous 9 millimètres de large. Une petite pièce carrée, percée au milieu, dans laquelle s'ajuste, au moyen d'une petite cheville, une autre pièce d'ivoire, semblerait avoir fait partie du même ornement.

Objets indéterminés. — Plusieurs lamelles de fer, plates et recourbées aux deux extrémités, se terminant en pointe, ont paru aux yeux de certains archéologues avoir servi de briquet. Leur forme semble

au premier abord désigner cet objet; cependant leur peu d'épaisseur à l'endroit de la percussion et les proportions d'un grand nombre de ces objets de formes identiques, ou trop grands, ou trop petits, paraissent, d'un autre côté, exclure cette destination (v. pl. XIX, fig. de 4 à 11). M. Akermann ne se prononce pas moins pour le briquet. M. l'abbé Cochet pense que ce sont des fermoirs de bourse ou aumonière, parce qu'à Envermeu et ailleurs on les a trouvés près de la ceinture des morts. M. Gosse prétend que ces objets servaient peut-être à soutenir le vêtement, parce qu'à Groisy on en a trouvé près de la clavicule d'un squelette. Voilà des opinions bien opposées. Sans doute, la place qu'occupe un objet doit avoir une certaine influence sur sa détermination; mais ce n'est pas à cette seule marque que l'on doit s'arrêter. On ne tient pas assez compte, en général, du dérangement qu'occasionnent presque toujours l'affaissement et la décomposition des chairs; et puis, je ne saurais trop le répéter, on ne peut s'en rapporter qu'à soi-même pour ces sortes d'observations. Le fait est que ces objets, que j'ai trouvés à Charnay plutôt au-dessus qu'au bas de la ceinture des morts, me paraissent, en prenant les dimensions opposées, les uns trop grands, et les autres trop petits pour avoir jamais servi de briquets ou de fermoirs (1). Les plus grands, qui portent jusqu'à 17 centimètres, ne servaient très-probablement pas au même usage que les plus petits, qui n'ont que 2 centimètres 6 millimètres, comme celui en bronze que nous avons vu attaché au bout d'une chaînette qui portait une

(1) Il est peu probable que les barbares aient jamais porté des bourses à monnaie, puisqu'ils ne connaissaient guère l'usage de cette monnaie. M. Rigollot exprime cette opinion d'une manière très-positive dans ses savantes recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au v^e^ siècle, insérées dans le tome x des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. On lit, en effet, à la page 207 : « Les peuples barbares qui envahirent les Gaules *ne connaissaient pas l'usage de la monnaie*, et il est rare qu'on rencontre au milieu de leurs ossements leur fortune pécuniaire. Les nombreuses médailles romaines en or et en argent recueillies dans le tombeau de Childéric forment un cas exceptionnel dû sans doute à sa qualité de roi.... »

fibule de même métal à l'autre extrémité (v. pl. XV, fig. 1, 2, 3, 4 et 5). On peut, je crois, sans se laisser aller à des attributions imaginaires, dire que ceux-ci servaient d'attache; quant à ceux de grande dimension, nous attendrons des révélations nouvelles pour nous prononcer sur leur usage (1).

PIERRES.

Silex. — J'ai rencontré dans les sépultures de Charnay une assez grande quantité de morceaux et éclats de silex, sans qu'ils fussent accompagnés d'aucun objet propre à faire jaillir l'étincelle par une percussion quelconque. Etait-ce par le simple frottement de ces pierres l'une contre l'autre que l'on obtenait du feu? On serait tenté de le croire, si leur présence n'avait pas d'autre but. Le briquet, en l'admettant même, n'eût été ici qu'un meuble exceptionnel, comparativement à l'abondance des silex. Nous devons dire que nous en avons trouvé quelques éclats dans le voisinage des prétendus briquets, sans y attacher grande importance. Nous en avons même trouvé un engagé entre les deux branches d'une des pinces à épiler. J'ai recueilli de ces éclats de silex infiniment petits, et quelques morceaux de la grosseur d'un œuf d'autruche.

Parmi les silex de moyenne dimension, il en est qui affectent la forme allongée du couteau celtique. Le taillant semble accusé; la surface est plate et unie d'un côté, tandis que du côté opposé elle est taillée par éclats enlevés longitudinalement, laissant des arêtes vives, comme on les remarque sur les instruments de l'âge primi-

(1) On trouve parfois au centre de quelques-uns de ces objets de la plus grande dimension, une boucle ou un petit anneau, ce qui doit faire présumer qu'ils étaient retenus à une courroie ou à un cordon, et servaient de moyen d'attache dans le genre des boutons en forme d'olive qu'on agrafent nos cabans ou tout autre vêtement. On peut supposer qu'ils étaient ajustés de cette manière :

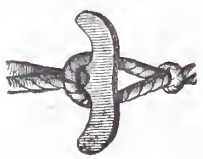

Nous ne donnons, bien entendu, cet arrangement que comme une conjecture, qui peut-être vaut bien celles qui ont été proposées jusqu'à présent.

tif, si éloigné de nos sépultures barbares. Nous donnons ici l'un des mieux conservés.

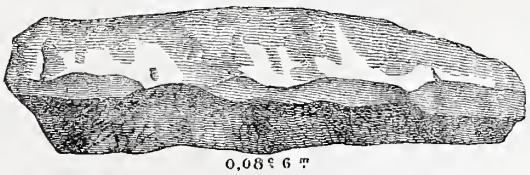

0,08 ç 6 m

Pierre tendre. — Cette forme de couteau se trouve aussi reproduite, mais dans des proportions beaucoup plus considérables, en deux autres pierres tendres : l'une, de la même nature que ces pierres striées qui entouraient la tête de certains squelettes, et dont nous avons déjà donné la description en parlant de la disposition des corps dans la fosse (v. pages 17 et 18); c'est le calcaire oolithique de la grande oolithe coralrague; l'autre, plus tendre encore, est une pierre crayeuse, ou argile blanche durcie, que l'on trouve aussi taillée en d'autres formes. L'une de ces pierres présente quatre faces triangulaires; une autre offre l'aspect et la courbure de l'ardillon d'une boucle; d'autres formes plus ou moins singulières échappent à toute description. Néanmoins il y a une idée, une intention, un but dans la confection de ces objets. Leur placement dans la tombe tenait sans doute à quelque pratique traditionnelle; elles ne pouvaient être là que comme symbole ou souvenir de quelque usage ancien dont l'origine doit remonter à une époque très-reculée (1).

Succin et Marbre antique. — La présence d'un morceau de succin ou cristal volcanique s'explique plus facilement par les idées superstitieuses que les anciens attachaient à cette substance talismanique. En voici la forme :

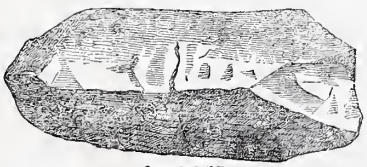

0, 05 ç 5 m

(1) On trouve quelquefois dans les tombeaux celtiques des haches en pierre placées sous la tête des morts.

Il en était peut-être de même des pierres dont nous venons de parler, et de ces petits morceaux de marbre vert antique arrachés sans doute à quelques monuments romains, et placés près des morts dans les sépultures de Charnay.

Serpentine. — Il est probable que les mêmes idées s'attachaient aussi à deux objets en serpentine dont je donne ici le dessin :

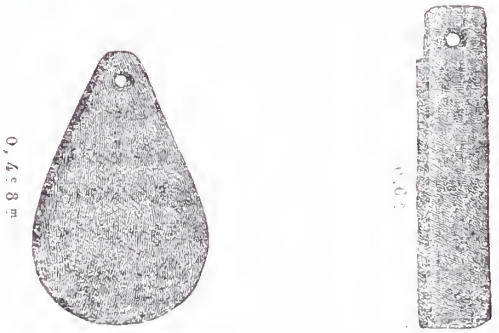

L'une de ces espèces d'amulettes, de forme plate, large et arrondie au bas, se rétrécit dans le haut, où l'on remarque un trou par où passait un anneau destiné à la suspendre; l'autre, de forme allongée et quadrangulaire, est également percée, dans le même but, à l'une de ses extrémités. On pourrait croire, à cause de sa forme, et au premier abord, que cette pierre aurait servi à affiler, si sa nature et sa petite dimension n'excluaient un semblable usage.

Pierres a aiguiser. — Nous avons trouvé de véritables pierres à aiguiser, qui ne laissent aucun doute au sujet de cette destination. Les pierres à aiguiser étaient indispensables à des guerriers qui se battaient à l'arme blanche, dont la trempe n'était pas assez dure pour résister à un choc violent, et dont le tranchant devait avoir souvent besoin d'être ravivé par le frottement d'une pierre propre à cet usage. Ces pierres ont pu fréquemment échapper à l'œil peu

exercé des ouvriers auxquels, la plupart du temps, est confiée l'exécution des fouilles, que le hasard produit. On en a cependant signalé quelques-unes. Nous en avons trouvé à Charnay plusieurs en argile durcie ou grès semblable à celui dont on fait ces petites meules dont se servent nos couteliers.

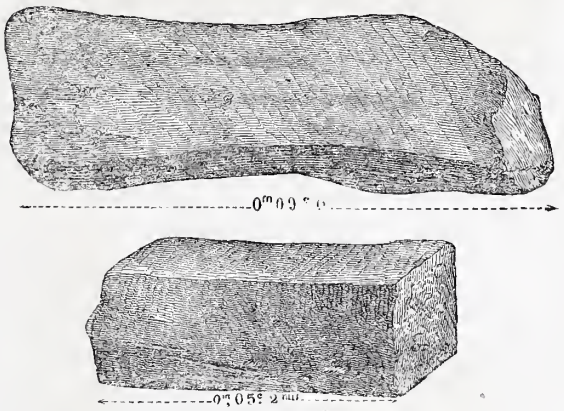

Elles ont, comme on le voit, la forme d'un quadrilatère plus ou moins allongé; chaque côté porte 2 à 3 centimètres de large. L'une de ces pierres a deux faces d'inégale largeur; elle est usée dans son milieu par le frottement; l'autre, d'un grain plus fin, parfaitement régulière, paraît brisée à ses deux extrémités. J'ai encore recueilli dans les mêmes sépultures quelques morceaux de grès quartzeux à gros grains, et quelques concrétions ferrugineuses.

Il est évident que toutes ces pierres ne se sont pas trouvées là par l'effet du hasard, puisque dans les conditions ordinaires on n'en rencontre pas dans ce terrain sablonneux. Elles ont dû même être apportées d'une assez grande distance: leur forme, évidemment ouvrée, indique également une intention, et peut-être aussi leur rapport avec les instruments celtiques n'est pas dû au hasard. Je me contenterai en ce moment d'appeler l'attention des savants sur ces objets et sur les circonstances de leur découverte, qui me paraissent des faits nouveaux, ou plutôt qui n'ont pas encore été signalés dans les sépultures des barbares : il y aurait toute une étude à faire sur ce sujet.

MÉDAILLES.

Les monuments monétaires se trouvent très-rarement dans les sépultures barbares, parce que les envahisseurs de la Gaule n'en faisaient pas un usage habituel : c'était pour eux un objet plutôt d'ornement que d'échange ou de commerce. Le petit nombre de pièces que l'on rencontre dans ces sépultures sont ordinairement gauloises ou romaines. Des pièces d'origine barbare, imitées de la monnaie romaine, se montrent plus rarement encore. Sur dix-neuf pièces recueillies à Charnay, trois sont gauloises, quatorze romaines, et deux barbares ou semi-romaines.

Voici la description de ces monnaies :

Médailles gauloises : Potin.—Tête de femme à gauche. ℞. Cheval sans frein. — Id. Tête à gauche. ℞. Sanglier. — Cuivre. — Tête à gauche. ℞. Objet indéterminé.

Médailles romaines : Arg. — IMPALEXAN DERPIVSAVG. Tête laurée à droite. ℞. PMTRPXCoS III PP. Figure d'Apollon debout, manteau rejeté en arrière, tenant un globe de la main gauche, la droite élevée.

Petit bronze : — CONSTANTINVS PP AVG. Tête laurée à droite. ℞. SOLI INVICTO COMITI. Apollon tenant un globe de la main gauche, la droite levée, accosté des lettres T. E.; au bas, P T R.

Parmi les dix autres pièces romaines, qui sont plus ou moins frustes, on distingue un moyen bronze à tête de femme, Crispina; deux petits bronzes, Tétricus et Gallien; deux moitiés de grand bronze, et un petit bronze percé pour le suspendre. Chacun sait que chez presque tous les peuples, en Orient comme en Occident, les monnaies, particulièrement celles qui n'étaient plus en circulation, se perçaient pour être portées comme ornement: c'est un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. On en formait aussi le chaton de certaines bagues.

Les deux moitiés de grand bronze ou pièces coupées étaient pro-

bablement un de ces moyens de reconnaissance adoptés chez des peuples qui ne pouvaient pas communiquer leur pensée par l'écriture, et qui le faisaient par des messages. Deux personnes, avant de se quitter, rompaient une pièce dont chacune conservait une moitié; et lorsque, séparées, l'une voulait adresser à l'autre un message, elle avait soin de remettre aux mains de son envoyé la moitié de la pièce qu'elle avait conservée. Celui-ci, pour se faire reconnaître, présentait cette moitié, qui, s'ajustant à l'autre moitié, prouvait ainsi la sincérité du message. Un anneau servait aussi à cet usage. C'est ainsi que l'envoyé de Clovis se fit connaître à Clotilde, lorsqu'il vint de la part du prince pour demander sa main à la princesse elle-même.

Monnaies barbares. L'une de ces deux petites pièces est en or pur; on peut la décrire ainsi :

VTAↃ VTVNTI. Tête à droite, ornée d'un bandeau noué par derrière. ℞. VIIIIV ⁰₀ INTV, ange surhaussé d'une marche sur laquelle on lit : ANI.

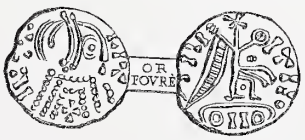

L'autre est en or fourré ou cuivre plaqué d'or, circontance rare, et d'autant plus singulière, qu'à cette première époque de la fabrication des monnaies barbares, ces espèces devaient être d'un usage peu répandu, la monnaie romaine étant beaucoup plus abondante, et d'un commerce qui s'est maintenu long-temps encore parmi les populations gallo-romaines, quoique entièrement subjuguées. Cette pièce, d'un type on ne peut plus barbare, porte une légende presque indéchiffrable, fidèlement rendue par la gravure ci-dessus :

— ..... Tête à droite. ℞. ..... Victoire ailée ou ange assis; sous le siége on lit : ONO, peut-être pour CONOB.

Cette pièce a beaucoup d'analogie avec la pièce d'or gravée sous le n° 26, dans la première planche de l'Atlas de la Numismatique

du moyen âge du savant Lelewel, et classée comme appartenant aux Visigoths (1).

La première a aussi une similitude très-grande avec celle de la même planche qui porte le n° 20, attribuée aux Lombards. La tête, cependant, est à gauche, tandis que dans la pièce de Charnay elle est à droite : c'est exactement le même type.

Sans trop s'attacher à une classification peu certaine, il nous paraît évident que nos deux pièces sont de la même époque que celles gravées par le savant numismatiste polonais, qui considère ces monuments monétaires comme les premiers essais des Barbares, qui, n'étant pas encore maîtres absolus des Gaules, ne pouvaient frapper monnaie que sous le patronage des empereurs romains, dont ils étaient obligés, par suite de traités particuliers avec eux, de reproduire la face sur leurs monnaies. Ajoutez à cela que cette monnaie devait être plus facilement acceptée de la population gallo-romaine, accoutumée depuis longtemps au type romain. Ce n'est, en effet, qu'après la chute du royaume de Bourgogne, conquis par les Francs, que les imitations romaines firent place au type franc, émancipé de tout protectorat et de toute autorité étrangère.

Les deux pièces trouvées à Charnay, dans la même sépulture, doivent donc dater d'une époque antérieure à la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs.

VASES.

Vases en bronze. — Les vases en bronze, quoique assez rares dans les tombeaux barbares, se sont rencontrés néanmoins sur plusieurs points de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne; mais nulle part, je crois, on n'en a trouvé réunis un aussi grand nombre qu'à Charnay, où j'en ai recueilli neuf. Sept sont entiers, les deux autres en morceaux. Ce sont de vastes bassins de forme circulaire, et un plateau

(1) La classification des monnaies de cette première époque barbare est très-incertaine. Les auteurs les plus accrédités sont peu souvent d'accord sur ces attributions plus ou moins hypothétiques.

ovale. Le plus grand des bassins porte 35 centimèt. 1[2 de large sur 7 de profondeur; le plus petit, 25 sur 6. Ils contenaient des débris de nourriture que, d'après une coutume païenne, l'on plaçait près des morts pour leurs besoins futurs. Parmi ces détritus, je n'ai pu distinguer autre chose que quelques noisettes qui paraissaient très-bien conservées, mais qui se réduisaient en poudre sous la pression du doigt (v. pl. XX, fig. 2).

Quatre de ces bassins sont munis d'un rebord renversé, de 2 centimètres de large, orné d'un cercle de perles repoussées (v. id., fig. 1); les autres ont des rebords unis et étroits qui n'excèdent pas 5 et 10 millimètres : plusieurs sont étamés. Parmi les bassins de Charnay, il en est plusieurs qui reposaient sur une base formée d'un cercle soudé à l'étain dont la trace est encore visible. Ce genre de soudure se fait aussi remarquer dans les attaches des anses ou poignées mobiles, de forme très-gracieuse, que portaient deux de ces vases, et qui se sont détachées en les retirant de la terre, l'étain ayant perdu sa force de cohésion par le travail de l'oxydation (1). Nous les avons remises en place avec de la cire molle (v. id., fig. 2 et 3). D'autres ne paraissent avoir eu ni anses sur les côtés, ni cercles sous le fond (v. id., fig. 4).

Auprès d'un de ces bassins, dont le fond seul a pu être conservé, était placé un plateau de même métal, d'une forme très-originale et presque ovale, qui dénote une facture plus soignée que celle des vases circulaires. Il porte 26 centimètres 1[2 de long sur 23 1[2 de large, et n'a que 1 centimètre 4 millimètres de profondeur. Le fond est marqué d'un trait gravé parallèlement aux contours du bord qui s'élargit aux deux extrémités comme pour recevoir les doigts de ceux qui transportaient les plats. Cette recherche n'est guère en rapport avec les mœurs de nos barbares ancêtres. Quoi qu'il en soit de cette

(1) Ce genre de soudure était le seul en usage alors pour le bronze, et c'est le seul exemple que nous en ayons remarqué. La rivure était le plus ordinairement employée, sans doute à cause de sa solidité.

précaution ou de cet ornement, l'intérieur du plateau était soigneusement étamé, et l'extérieur offre cette belle patine que le temps seul peut produire sur la surface du bronze (v. id., fig. 5).

Vases en bois. — Parmi les objets brisés dont je n'ai pu retirer de la terre que des fragments incomplets, se trouvent deux vases en bois garnis de cercles en fer. Le bois, presque entièrement décomposé, n'offrait aucune partie solide, et les cercles en fer, ayant subi eux-mêmes l'effet d'une oxydation pénétrante, n'ont pu être retirés de la terre que par morceaux. Ces deux seaux étaient à peu près semblables, tous deux composés de petites douelles disposées circulairement, et retenues par un certain nombre de petits cercles formés d'un fil de fer d'un centimètre de diamètre, placés dans la partie inférieure du vase. La partie supérieure était retenue par un cercle beaucoup plus large (5 centimèt.), auquel est encore attachée l'anse de forme arrondie. Cette anse est fixée par deux oreillons qui présentent dans le bas trois pointes renversées, et dans le haut une seule dans laquelle est placé le rivet qui la retient. Nous donnons ici la disposition de cet objet, tel qu'il était dans la terre, dont nous l'avons retiré par morceaux.

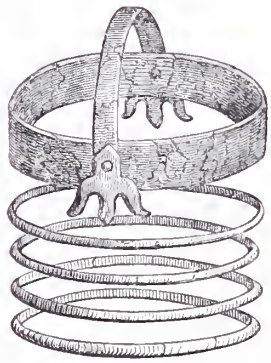

Nous avions peine à reconnaître la destination de ces vases en bois cerclés de fer, et nous étions très-disposé à adopter l'opinion émise par M. l'abbé Cochet, qui est porté à croire que ces vases contenaient

l'eau bénite que l'on avait coutume de placer près des morts. Cet usage chrétien s'appliquait d'autant mieux à nos sépultures, que les Bourguignons étaient chrétiens bien avant les Francs et les Anglo-Saxons, et que leurs sépultures en contiennent des marques nombreuses; mais, les seaux de Charnay ayant été trouvés dans le voisinage des bassins en bronze chargés de nourriture, nous pensons qu'ils contenaient des boissons, et qu'ils étaient là comme complément du repas disposé pour les besoins supposés du défunt. Les archéologues anglais MM. Wright et Akerman, s'expliquant sur la destination primitive de ces objets trouvés en Angleterre, pensent que « ces seaux ou baquets, ornés chez eux avec tant de luxe, peuvent avoir servi à présenter à boire dans les festins; » ce qui concorde avec notre opinion particulière sur ce sujet.

Les vases de ce genre trouvés en Angleterre, en Allemagne et en Normandie, sont beaucoup plus beaux et mieux conservés que ceux de Charnay. La plupart sont en bronze et très-riches d'ornementation; plusieurs portent au bas du cercle supérieur des dentelures renversées; ce cercle, retourné les pointes en l'air, offre l'aspect d'une couronne ouverte ou ornement de tête, ce qui avait égaré l'opinion d'un antiquaire allemand, dont les assertions, contestées par d'autres savants, sont réduites à leur juste valeur par M. Lindenschmit et par M. l'abbé Cochet dans la seconde édition de sa *Normandie souterraine.*

Vases en verre. — Toutes les industries qui exigent un feu très-actif, la vitrification comme l'extraction et la fusion des métaux, la cuisson des briques et des poteries, datent des temps les plus reculés. Les livres saints en font mention, sans toutefois éclairer leur origine d'une bien vive lumière.

Dans le grand ouvrage de la Commission d'Egypte, M. Boudet prétend que l'art de faire le verre a pris naissance à Thèbes et à Memphis; mais cette opinion ne nous paraît pas appuyée de preuves suffisantes.

Les anciens auteurs parlent aussi de cette industrie. Pline vante l'habileté des ouvriers de Sidon à faire le verre. Il donne quelques détails sur la perfection où cet art était parvenu, et raconte que Néron paya six mille sesterces deux vases en verre de médiocre grandeur, ce qui doit faire supposer qu'ils étaient d'un travail extrêmement perfectionné; car la matière n'était pas rare, puisque l'on en décorait les appartements. Au lieu de marbre, on revêtait les murs, les plafonds, de plaques de verre, et les pavés même en étaient formés (1). On sait que les Ethiopiens fabriquaient des cercueils de verre; et, par des procédés qui nous sont inconnus, ils recouvraient les corps d'une matière vitreuse. Pline nous apprend aussi que les habitants de l'Inde imitaient les pierres précieuses avec du verre, ce qui établit l'antiquité des procédés de coloration de cette matière (2).

Nous ne devons donc pas être surpris de rencontrer chez les barbares, dans la fabrication des vases en verre, une certaine perfection, qui est loin d'atteindre cependant celle qui nous est signalée par le récit des anciens auteurs et les découvertes qui sont venues les confirmer.

Le nombre des vases en verre recueillis dans les sépultures de Charnay s'élève à trente-cinq. La pâte n'a éprouvé aucune altération par suite de son séjour prolongé dans la terre; on n'y remarque aucune trace de cette décomposition superficielle qui donne au verre cette teinte irisée qui distingue les vases d'origine gallo-romaine. La couleur est vert d'eau pour les plus clairs, et vert bouteille pour les plus foncés. Les formes les plus délicates sont en verre excessivement mince; les autres en verre plus épais, d'une force, sans doute, proportionnée à leur destination.

La forme la plus commune, et que l'on a rencontrée sur les points les plus opposés, est celle d'une demi-sphère dont les bords sont

(1) Dans son ouvrage sur les *Peintures antiques*, M. Raoul Rochette rapporte que l'on a découvert à l'Isola Farnèse des fragments considérables d'un pavé de verre.

(2) Voyez *Histoire du Verre et des Vitraux peints*, par M. Batissier, où sont réunis les plus curieux détails sur cette invention et ses transformations successives.

légèrement évasés (v. pl. XXI, fig. de 1 à 7). J'en ai recueilli treize à Charnay. Les uns sont unis, d'autres à côtes droites et saillantes, d'autres à rayures inclinées en manière de spirales. Leur dimension varie peu : le plus fort porte 11 centimètres 1/2 de diamètre à l'ouverture, et le plus petit 7 centimètres 2 millimètres. Ces vases, destinés sans doute à contenir des liquides, ne pouvaient se tenir sur un fond arrondi : il est très-probable qu'ils se posaient sur un pied, comme les cornues et les vases de nos chimistes, qui portent aussi des fonds arrondis.

Trois autres vases en verre me paraissent avoir eu la même destination, quoique de formes différentes. Ceux-ci sont étroits et allongés en manière de cônes tronqués et renversés (v. même pl., fig. 8 et 9). On ne peut mieux les comparer qu'à des flûtes ou verres à vin de Champagne. Un seul, légèrement renflé dans son milieu, repose sur un pied délicat (v. id., fig. 10) : il a malheureusement été brisé, tant le verre en est mince et fragile. Les deux autres n'ont aucune base : l'un d'eux est légèrement rayé en spirale; l'autre, uni, porte près de ses deux extrémités de petits cercles en verre opaque, et un petit bouton de même matière sur son fond arrondi.

Cinq autres vases ont la forme d'ampoule, comme les anciennes fioles à médecine (v. id., fig. 11 et 12, et pl. XXII, fig. 1 et 2). L'un d'eux contenait une liqueur qui, en se décomposant, a donné au verre une teinte irisée très-prononcée du côté sur lequel il reposait.

Deux autres vases à base ovoïde, à large goulot dont l'ouverture est évasée, accusent également la forme d'ampoule, mais de dimension plus considérable que les premiers. Ils sont en verre de couleur claire, et ornés de bandes ondulées superposées soit verticalement, soit horizontalement en manière de cercles (v. pl. XXII, fig. 4 et 6) (1). Ces deux vases étaient accompagnés chacun d'une petite tasse de même matière et ornementation, munie d'une oreille ou

(1) J'ai remarqué en Auxois, chez de riches habitants de la campagne, des pots à l'eau d'une forme analogue, et ornés de bandes de verre superposées dans le même genre.

appendice où l'on pouvait passer un cordon qui aurait servi à la suspendre (v. même pl., fig. 5 et 7).

J'ai recueilli deux autres vases ornés pareillement : l'un à fond large et plat, à paroi droite à peine resserrée à son ouverture (v. id., fig. 8); l'autre de forme qui rappelle la partie inférieure du vase en terre qui caractérise la céramique barbare, et qui imite certains vases cinéraires en usage chez les Gallo-Romains (v. id., fig. 9).

Le dernier vase en verre, de couleur assez foncée, a la forme d'un disque, ou d'une jatte d'une capacité très-restreinte, dont le fond étroit et saillant ne pouvait rester facilement en équilibre que posé sur un pied (v. id., fig. 10).

Tous les vases en verre comme ceux en terre ne contenaient que la terre sablonneuse dans laquelle ils avaient été placés; quelques-uns, de la forme semi-sphérique, étaient renfermés dans des vases en terre : précaution inefficace; car la terre, en s'y introduisant, en avait brisé plusieurs.

Vases en terre. — J'ai recueilli dans les sépultures de Charnay plus de cinq cents vases en terre, la plupart très-bien conservés. Chaque sépulture en possédait un nombre plus ou moins grand, déposés le plus ordinairement aux pieds des squelettes, souvent à côté, et quelquefois près de la tête : il est impossible de leur assigner une place particulière. Quelques-uns contenaient des vases en verre; la presque-totalité se trouvaient remplis par la terre sablonneuse de la fosse dans laquelle ils avaient été placés.

Les vases de Charnay présentent tous les caractères particuliers à la céramique des barbares : la pâte n'est pas très-fine; la couleur est noire et grise, quelquefois jaune, particulièrement dans les vases qui paraissent destinés aux usages domestiques. Les bords sont droits, et non rabattus comme dans les vases gallo-romains.

Leur forme procède généralement d'un type primordial, qui est le cornet à base sphéroïdale. Les neuf dixièmes des vases provenant des sépultures barbares appartiennent à ce type générateur. Tout

en variant les dimensions, la hauteur, la largeur, et séparant quelquefois la base du cornet supérieur, vous retrouvez toujours le même principe, la même forme rudimentaire (1) (v. pl. XXIII, fig. de 1 à 16, et pl. XXIV, fig. de 1 à 7).

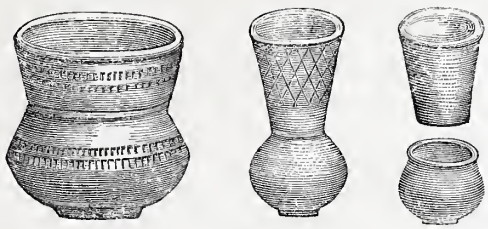

Parmi les cinq cents vases découverts à Charnay, il en est cependant quelques-uns qui s'éloignent de ce type primordial : ce sont particulièrement les bouteilles à panse large et à col étroit (v. pl. XXIV, fig. de 10 à 15); les petites terrines (v. pl. XXV, fig. 1, 2 et 3); les cruches à goulot (même pl., fig. de 9 à 12); les pots à queue arrondie (fig. 13 et 14), qui présentent presque tous sur le devant la trace du feu qui les a noircis; une petite tasse évasée portant deux lettres tracées à la pointe, P E, peut-être les initiales du propriétaire défunt; sa forme se rapproche singulièrement de celle des vases gallo-romains : les deux lettres qui y sont extérieurement gravées pourraient faire supposer aussi qu'elle n'appartient pas à la fabrication barbare. Cependant le bord est droit, comme nous l'avons déjà remarqué dans la plupart des vases provenant de cette origine.

La poterie des barbares n'est recouverte d'aucun vernis. Les ornements qui parfois la décorent sont aussi peu perfectionnés que les vases eux-mêmes. L'art n'y est pour rien; c'est la *molette* du potier qui en fait tous les frais, ou même les doigts pour les cordons saillants. La molette appliquée au vase, au moment de sa rotation sur le

(1) Etant borné par l'espace, nous ne donnons dans nos planches que les vases qui présentent quelque variété dans la dimension et la forme, évitant les répétitions qui multiplieraient nos dessins sans utilité.

tour, forme des cercles plus ou moins rapprochés, soit autour du col soit autour de la panse des vases, et leur empreinte sur la terre molle offre une suite de pointillés qui donnent des zigzags, des brisures, des chevrons, des raies, et autres ornements capricieux comme le goût du potier; car les molettes qui les produisent étaient sans doute taillées au couteau, et très-imparfaitement, par le potier lui-même. Les vases les plus soignés portent aussi des rayures losangées, tracées sur la terre moitié sèche; mais on n'y remarque aucun ornement en relief moulé ou appliqué.

Nous observerons, en passant, que l'art du potier, qui présente moins de difficultés que les autres arts industriels qui se rattachent à la métallurgie, l'orfévrerie et la verrerie, était le moins avancé chez les barbares envahisseurs de la Gaule.

Un vase que nous avons recueilli dans les mêmes fouilles ne me paraît laisser aucun doute sur son origine gallo-romaine : sa pâte fine, de couleur rouge recouverte d'un vernis, sa forme allongée, à base étroite, et ses ornements saillants qui consistent en larmes parsemées sur sa surface, ne peuvent appartenir à la céramique des barbares.

Il en est de même d'un fragment de cette poterie rouge à sujets moulés en bas-relief, sur lequel on voit un cerf fuyant, l'extrémité postérieure d'un lion et les jambes d'un personnage, d'un dessin

beaucoup trop correct pour supposer que ce puisse être même une imitation de la poterie romaine.

0,13

Ce mélange de poterie est, au surplus, accidentel et très-rare, de même que les formes qui s'éloignent du type principal que nous avons indiqué (1).

ÉPOQUE ET CAUSE DES SÉPULTURES DE CHARNAY.

Ces sépultures, explorées avec un soin tout particulier, nous ont offert bien des objets nouveaux, nous ont fait pressentir des usages, des pratiques, ignorés jusqu'ici : tant il est vrai que le moindre objet ne doit pas être négligé en archéologie; souvent il offre de l'intérêt, non-seulement pour l'étude des arts et de l'industrie du peuple qui l'a produit, mais encore parce qu'il révèle une pensée, un usage, une nécessité, une foi, une croyance : c'est quelquefois un rayon de lumière qui vient éclairer une question depuis longtemps débattue.

Les signes chrétiens, par exemple, ne peuvent laisser aucun doute sur la foi des guerriers qui en décoraient leurs armes, leurs bijoux les plus précieux. La croix s'est montrée dans les sépultures de Charnay sous les formes les plus variées et les plus indubitables. Jusqu'ici on avait trouvé quelques croix isolées et sans suite; plusieurs archéologues pensaient qu'elles devaient être considérées comme un simple ornement dont la forme était due au hasard ou

(1) Nous sommes surpris que ce mélange d'objets barbares et gallo-romains ne se soit pas fait remarquer plus souvent dans une localité où les deux peuples ont laissé des traces si palpables de leur séjour.

au caprice de l'ouvrier, plutôt que comme un symbole ou un signe religieux (1). A Charnay, l'intention ne peut plus être révoquée en doute : les preuves en sont trop abondantes et trop bien caractérisées, comme on peut en juger par les principaux spécimens que nous réunissons ici. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ces représentations le symbole d'un peuple chrétien.

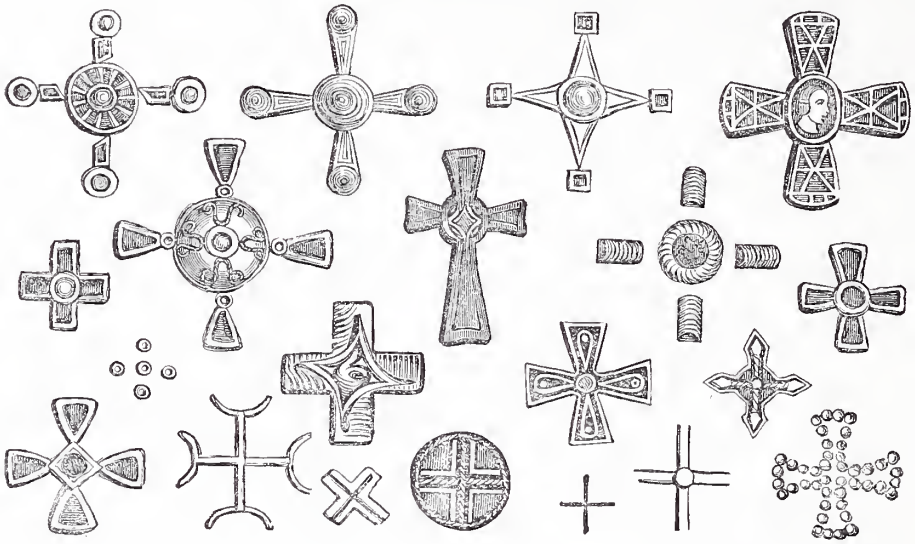

L'époque de ces sépultures nous paraît déterminée par la nature même des objets qu'elles renfermaient. Ces objets offrent évidemment des arts et une industrie importés de la Germanie par les barbares envahisseurs de la Gaule, et entièrement étrangers aux Gallo-Romains (2). La fusion des industries, non plus que celle des races, n'était pas encore opérée entre les vainqueurs et les vaincus à l'époque de ces inhumations, comme elle s'est opérée plus tard. Les Bourguignons étaient adroits, industrieux, comme on le sait; ils pouvaient confectionner eux-mêmes tous les objets dont ils faisaient

(1) V. *Mémoires de la Société des Antiquités de Picardie,* tom. x, p. 209, note 2.

(2) Dans un travail particulier, nous avons établi la différence qui existe entre les sépultures des Gallo-Romains et celles des barbares.

usage. Ce n'était point une tribu errante, sans patrie, sans foyer : ils étaient établis à poste fixe dans le pays qu'ils avaient conquis, et dont ils s'étaient assuré la possession par des traités, aussi bien que par la force des armes : ils pouvaient donc y établir des ateliers et exercer leur industrie en toute sécurité.

Nous voyons bien aujourd'hui chez des peuples presque sauvages des ouvriers nomades accomplir des travaux d'art et d'industrie en courant, pour ainsi dire, comme nos ouvriers ambulants qui vont de ville en ville, de village en village, chercher du travail, portant avec eux les matériaux et instruments de leur profession. On sait, par le récit des voyageurs, qu'au Sénégal, par exemple, des artistes ambulants fabriquent des bijoux en filigrane d'or et d'argent qui ne manquent pas d'un certain goût, et dont le style a quelque analogie avec nos bijoux bourguignons; et cela avec un outillage des plus imparfaits et des moyens tout à fait primitifs (1). On ne doit donc pas s'étonner que les objets que nous venons de décrire, qui portent un cachet si tranché et si original, inconnu en Gaule avant l'invasion, soient le produit de l'industrie particulière des barbares qui en faisaient usage. Il est impossible d'admettre qu'ils soient venus demander aux peuples dont ils envahissaient le territoire, des bijoux pour s'en parer et des armes pour les combattre.

(1) La *Revue coloniale* donne de curieux renseignements sur la fabrication des bijoux au Sénégal. Voici un passage de son article reproduit par l'*Assemblée nationale* du 21 juillet 1856 :

« L'orfévre n'a d'autre atelier que la mer, les bords du fleuve, la galerie ou la cour d'une maison; tout emplacement lui est bon; il s'installe où il se trouve, tire des cavités de son boubou quelques outils remarquables par leur grossièreté, plante son enclume, creuse le sol, place dans l'excavation qu'il a préparée ses fourneaux de chauffe et de fusion, et établit les douilles de ses soufflets. Ces soufflets sont de véritables outres appartenant à la fabrication indigène, et qui sont alternativement remplies ou vidées d'air sous la pression d'un camarade ou d'un adepte. L'orfévre du Sénégal demande ses creusets de Hesse à l'argile commune et grasse du pays; il la pétrit lui-même, y empâte une petite quantité de son de mil, les façonne à l'instar de ceux employés dans nos ateliers ou laboratoires, et y opère les fusions les plus

Les médailles, sans donner une date positive, établissent cependant une limite qu'il n'est pas possible de franchir en arrière de l'époque qu'elles représentent. Je ne parlerai pas des monnaies gauloises ou romaines; elles n'ont ici aucune signification de date : ce sont les plus récentes qui doivent fixer notre attention. Les deux pièces d'or, première imitation barbare de la monnaie romaine (v. page 81), accusent une époque qui ne peut être antérieure à la seconde moitié du v^e^ siècle. Il ressort de l'ensemble des découvertes que l'époque de nos sépultures ne peut être de beaucoup postérieure à cette date, puisque l'industrie qui a produit les objets découverts est antérieure à la fusion d'industrie et de race qui a dû avoir lieu après la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs. Les signes chrétiens, si multipliés, nous montrent les Bourguignons réunis en corps de nation. C'est donc au moment de la conquête, avant la consolidation de la monarchie franque, à la fin du v^e^ ou au commencement du vi^e^ siècle, que l'on doit faire remonter l'époque des sépultures de Charnay.

longues et les plus difficiles. Ces creusets n'offrent que très-peu de résistance au contact des pinces, sous lesquelles ils s'émiettent bien souvent; deux, trois opérations au plus suffisent pour les mettre hors de service.

» Quant à l'outillage, il est peu considérable et fort imparfait : deux pinces, une plate, une ronde, une ou deux limes, un marteau, une pince à creusets qu'il emprunte aux marchands européens, et enfin la filière, sont les seuls instruments dont il se serve dans ses délicates manipulations. La filière dont il tire ses filigranes minces et déliés avec lesquels il illustre ses produits mérite une description particulière. Elle est le plus ordinairement faite avec un débris de cercle de fer vieux et rouillé ayant appartenu à une bordelaise que l'on vient de jeter hors des magasins. Il y pratique, avec un poinçon ou avec l'extrémité aiguë d'un compas, quelques ouvertures de différents calibres, qui, préalablement martelées, deviennent propres à ces opérations. Le fragment du cercle est quelquefois, mais rarement, remplacé par un fer de rabot dont le tranchant, trop profondément denté, ne peut plus servir aux travaux de la menuiserie. Ici encore quelques trous calibrés, et la filière est en état de servir. Tels sont les outils que l'on emploie pour produire une orfévrerie imparfaite, il est vrai, mais exceptionnelle et d'un cachet particulier et caractéristique, qui ne manque ni d'un certain style, ni d'un certain bon goût. »

Ces sépultures ont-elles été faites régulièrement dans un lieu destiné aux inhumations? Est-ce un polyandre ou cimetière que nous avons découvert? ou bien ces sépultures ont-elles été faites à la suite d'un combat? sont-elles le résultat d'une lutte sanglante après laquelle les honneurs funèbres auraient été rendus aux victimes dont nous avons retrouvé les restes? Examinons cette question.

Le lieu ou s'élève le village de Charnay devait être habité à l'époque de l'occupation romaine : sa position entre deux rivières, la Saône et le Doubs, à l'entrée de la presqu'île formée par ces deux cours d'eau qui se réunissent à 5 kilomètres plus loin, près de la petite ville de Verdun, avait une certaine importance. Placé sur un léger coteau, en face d'un pont construit sur le Doubs par les Romains, traversé par la voie romaine qui passe sur ce pont, Charnay était naturellement un point stratégique qui ne devait pas avoir été négligé par les Romains. Son sol, jonché de débris de constructions antiques, de briques épaisses, de tuiles à rebord, de médailles romaines, l'indiquait déjà suffisamment, lorsqu'une découverte qui remonte à vingt-huit ans est venue ajouter à ces preuves.

M. Dromard, propriétaire actuel de la terre de Charnay, faisant creuser les fondations d'une habitation moderne qu'il élevait à la place de la vieille construction féodale qui tombait en ruines, découvrit les restes d'un établissement romain qui n'était pas sans importance. On recueillit, en effet, parmi les débris d'antiques substructions, des marbres blancs taillés en plaques destinées à revêtir les murs, d'autres taillés en moulures, des fragments de cisalpins, une meule en granit, et quantité de tuiles à rebord. Dans le jardin il existe encore une conduite d'eau formée de tuiles creuses recouvertes de tuiles à rebord parfaitement conservées. Des médailles romaines ont été recueillies, et il s'en trouve encore fréquemment. Tout cela démontre évidemment que la position de Charnay était habitée avant l'invasion des barbares.

Il est incontestable qu'une localité habitée par une population quelconque doit posséder un lieu de sépulture pour satisfaire aux

exigences de la loi commune. Ce lieu, indispensable aux générations qui se sont succédé pendant l'occupation romaine, doit exister dans les environs de Charnay; mais il est évident que le champ de la Velle n'est pas le lieu de repos d'une population gallo-romaine. La nature des sépultures indique celui d'un peuple germain et barbare, comme on a pu en juger par les objets décrits précédemment.

Elles nous paraissent aussi être accidentelles, et faites à la suite d'un combat. Elles ne peuvent être classées parmi les sépultures ordinaires, puisqu'elles sont dépourvues des deux caractères principaux qui constituent ces dernières, qui sont la régularité dans la disposition des tombes, et l'étendue nécessairement très-limitée d'un cimetière.

Il existe, en outre, une tradition constante qui s'est perpétuée et maintenue parmi les habitants du pays : c'est que Charnay a dû s'appeler originairement Charnier, à cause des nombreuses sépultures que renferme son territoire, et qui en font un véritable charnier, comme son nom l'indique (v. la note au bas de la page 15). Ces sépultures, dit la tradition, proviennent d'un combat acharné qui a été livré en ce lieu, et à la suite duquel un nombre considérable de guerriers ont été enterrés dans divers endroits de ce territoire. En effet, il n'est pas rare d'y rencontrer des ossements humains lorsque l'on creuse à une certaine profondeur. Les habitants du pays sont unanimes sur ce fait; et lorsque le hasard met au jour une de ces antiques sépultures, chacun répète : « C'est encore un soldat » enterré après la grande bataille de Charnay. » Le fait est que le terrain est on ne peut mieux disposé pour une bataille : les plaines de la Saône et du Doubs offrent un vaste espace bien favorable au déploiement de deux armées. Celle qui, forcée de battre en retraite, se serait trouvée prise entre les deux rivières, acculée à leur confluent, n'aurait eu d'autre issue, pour échapper à une destruction complète, que l'antique *pons Dubis* qui fait face à Charnay; et c'est en avant de ce pont qu'une armée barbare a dû être taillée en pièces avant d'avoir pu traverser le Doubs et chercher un refuge dans la

forêt située sur la rive opposée, où s'élève aujourd'hui le village de Pontoux.

Cette hypothèse, basée sur la tradition, acquiert un certain degré de vraisemblance, si l'on examine l'ensemble et l'étendue de ces inhumations. Un polyandre ou cimetière n'a qu'une étendue limitée selon l'importance de la population qu'il est destiné à recevoir : pour qu'il occupât plusieurs kilomètres de superficie, il faudrait supposer une population tellement considérable, qu'il serait impossible que l'histoire fût muette à ce sujet. Les capitales mêmes des rois francs n'ont rien présenté de semblable, et les recherches auxquelles je me livre depuis plus de vingt ans m'ont donné la preuve que les sépultures de Charnay occupent un terrain considérable.

Le champ de la Velle, sur lequel ont porté mes premières recherches, a été fouillé sur une étendue qui dépasse les limites ordinaires d'un cimetière. Des fouilles partielles, exécutées à de grandes distances sur tout le coteau qui s'étend du village de Charnay au vignoble de Mont-lez-Seurre, m'ont fait voir des sépultures identiques. Les paysans m'ont souvent apporté des objets recueillis dans leurs champs, à de grandes distances, et absolument semblables à ceux que j'ai moi-même retirés du champ de la Velle et des autres endroits où j'ai fait pratiquer des fouilles. Là les sépultures sont moins agglomérées qu'au champ de la Velle, il est vrai; mais elles offrent les mêmes caractères : les morts sont accompagnés des mêmes armes, des mêmes ornements, et les mêmes vases sont à leurs pieds.

La partie la plus élevée du coteau, là où les sépultures sont plus agglomérées, paraît avoir été le lieu particulièrement choisi pour y déposer les restes des chefs barbares; car les sépultures y sont plus riches en armes et en ornements. En descendant le coteau, elles sont plus éparses, et les objets d'ornement plus rares.

Si donc, en vous plaçant sur la hauteur, au pied de cette croix antique qui domine la plaine, le regard fixé du côté du pont construit par les Romains sur le Doubs, à gauche de la voie romaine, vous soulevez par la pensée cette couche de terre qui couvre ces

sépultures éparses devant vous, l'imagination vous fait voir tous ces morts étendus dans la tombe : les chefs groupés dans la partie supérieure du coteau; plusieurs corps quelquefois réunis dans la même fosse, la plupart déposés séparément, et le plus ordinairement orientés d'après l'antique usage, les pieds au levant; çà et là des membres épars; dans certains endroits, un désordre qui annonce des inhumations précipitées; ici, les chefs déposés avec soin dans la terre, revêtus de tout leur attirail de guerre, le glaive au côté, suspendu par un baudrier orné de plaques et d'agrafes d'une grande richesse, les vêtements attachés par des fibules d'or et d'argent ornées de pierreries, la lance et le bouclier souvent les accompagne, un collier quelquefois orne leur cou, des vases en terre sont à leurs pieds, des bassins en bronze, des vases en verre, se trouvent parfois autour d'eux.

Plus bas, vous voyez le simple soldat toujours accompagné de son sabre ou coutelas retenu à son baudrier fermé par une boucle en fer; à sa ceinture sont suspendus divers objets à son usage; les courroies de ce harnais de guerre sont fixées par de petites boucles en cuivre, simples et sans plaques ornées; les agrafes ou fibules sont en matière commune; des vases en terre sont à ses pieds; sa fosse est généralement moins profonde que celle des chefs.

L'uniformité n'existe nulle part, pas plus dans les ornements que dans les armes. Là vous voyez des lances au fer court et plat, comme on en fait encore aujourd'hui; plus loin, ce fer est rond ou quadrangulaire, plus ou moins allongé; ici, ce sont des fers barbelés dont la tige dépasse 1 mètre de longueur. Ce guerrier combattait avec des flèches dont les fers se trouvent encore réunis en faisceau près de lui; celui-là portait la francisque. Le glaive ou coutelas est bien l'arme ordinaire et commune à tous; mais sa grandeur varie infiniment. La longue épée à deux tranchants se voit fort rarement, et seulement dans les plus riches sépultures, parce qu'elle était sans doute l'arme du cavalier, et réservée à certains chefs.

Quelques rares sépultures paraissent avoir appartenu à des fem-

mes : les squelettes ne sont pas assez bien conservés pour en donner la certitude; mais l'absence d'armes et la présence de parures réservées à ce sexe, telles que pendants d'oreilles, épingles à cheveux, petites bagues, ne laissent guère de doute à ce sujet. Ce fait, d'ailleurs, n'a rien de surprenant, puisque les femmes barbares accompagnaient leurs maris dans les camps, et souvent la tribu entière assistait aux combats.

Mais quel est ce combat dont nous n'avons retrouvé la trace que dans ces tombes silencieuses et dans une tradition vague et incomplète? L'histoire nous apprend qu'en l'an 500 le roi Clovis, jaloux du pouvoir de Gondebaud et méditant la conquête de son royaume, fit marcher contre lui une armée formidable. Clovis rencontra les Bourguignons près de Dijon, le combat s'engagea sur les bords de la rivière d'Ouche, et l'astucieux roi franc, ayant séduit par de fallacieuses promesses Godégisèle, frère de Gondebaud, se ménagea par la trahison une victoire facile. En effet, au moment décisif, Godégisèle ayant tourné ses armes contre son frère, les Bourguignons furent battus, mis en fuite, et poursuivis par leurs ennemis l'épée dans les reins. Ils suivirent les bords de la Saône et du Rhône jusqu'à Avignon, ville fortifiée, où Gondebaud s'enferma avec le reste de ses troupes.

Dans cette retraite précipitée, plus d'un combat eut lieu, sans doute, sur les bords de la Saône. Une fois engagés dans le fer à cheval ou la presqu'île que forme, près de Charnay, le confluent des deux rivières, la Saône et le Doubs, les Bourguignons n'avaient d'autre issue que le *pons dubis*, construit par les Romains en face de Charnay, et en avant duquel les Francs victorieux ont dû faire un horrible carnage de la troupe bourguignonne qui avait suivi la rive gauche de la Saône. Les sépultures de Charnay ne seraient-elles pas celles des Bourguignons tombés en cette occasion sous le fer de Clovis?

Un autre fait, arrivé trente-deux ans plus tard, semble se rattacher également à ces mêmes sépultures. Nous voyons le dernier roi

des Bourguignons, poursuivi encore par les Franes, livrer bataille avant d'aller se réfugier dans la ville d'Autun. Les Bourguignons, dans leur fuite, ont dû suivre également les bords de la Saône jusqu'à Chalon. Les sépultures de Charnay sont-elles les restes de ces Bourguignons qui succombèrent en défendant Godomar et la nationalité bourguignonne? Le rapprochement des lieux, l'époque des sépultures, militent également en faveur de ces deux conjectures (1). Nous n'essayerons pas ici de discuter les faits que nous nous contentons d'indiquer en passant. Le voile qui couvre ces époques est trop épais pour nous. L'histoire ne fait mention d'aucuns détails des défaites que subirent les rois bourguignons dans ces combats qui signalèrent les derniers moments de leur domination expirante.

(1) On peut suivre, en effet, la trace des Bourguignons; elle est marquée par leurs tombes. Nous verrons, en effet, dans le chapitre suivant, leurs sépultures à Neuilly près Dijon, à Bretenières, Saint-Jean-de-Losne, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Le Châtelet, Pouilly près Seurre, qui touche presque Charnay, ainsi que Pourlans, Bâlon et Nuits, qui n'en sont qu'à une faible distance. Cette retraite ainsi jalonnée donne à nos conjectures un haut degré de vraisemblance.

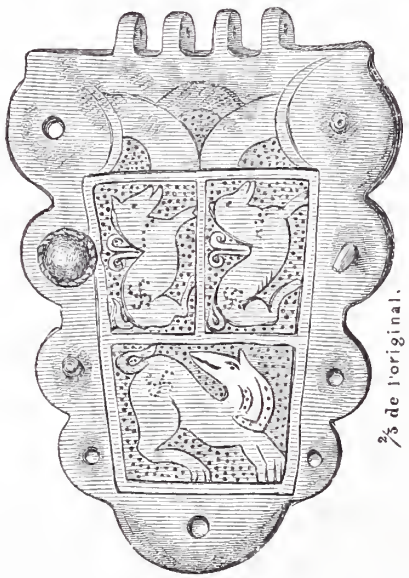

Bronze argenté (*Charnay*).

CHAPITRE III.

DÉCOUVERTES DE DIVERSES SÉPULTURES DES BARBARES EN BOURGOGNE.

1705. — MONTBELLET PRÈS MACON. — La première découverte de sépultures des barbares envahisseurs de la Gaule, faite en Bourgogne, et signalée au monde savant, est celle qui eut lieu en 1705 à Montbellet près Mâcon. Elle est ainsi décrite dans une lettre de l'évêque de Mâcon, datée du 3 août 1710, adressée à M. de Gagnières, et rapportée par Montfaucon dans le tom. v, p. 193, de son *Antiquité expliquée :* « Vous désirez savoir où l'on a trouvé la pièce antique que je vous ai envoyée. Je me réjouis qu'elle satisfasse votre curiosité. On l'a trouvée dans un tombeau de grandes pierres de taille, de la longueur de huit pieds, du côté de la tête. C'était un grand corps dont les ossements étaient forts grands. Lorsqu'on voulut prendre la tête, qui était encore bien marquée, elle se réduisit toute en poudre : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.* Les ossements firent de même, un peu plus difficilement. Le tombeau a été trouvé il y a cinq ans, pendant que j'étais à Paris, à mille pas d'une terre que j'ai à trois lieues de Mâcon, sur une colline couverte de bois, au pied d'une montagne tournée à l'orient, à demi-lieue de la rivière de Saône, dans la paroisse de Montbellet. Ce tombeau était à six pieds dans terre, en même ligne avec d'autres qui sont restés. On le trouva en creusant la terre pour faire un puits. Il y avait sur ce terrain, qu'on a défriché, des chênes gros comme des tonneaux, tous couronnés de vieillesse. On ne remarque dans ce lieu aucune trace d'ancienne ville. Si je puis recouvrer quelques pièces des vases brisés trouvés dans ces tombeaux, je vous les enverrai. »

Cette lettre indique la réunion de plusieurs tombeaux et la découverte de vases placés dans les cercueils avec l'agrafe considérée par l'évêque de Mâcon, dans une précédente lettre adressée également à M. de Gagnières, comme la coiffure d'une femme gauloise. Il est à remarquer que Montfaucon n'a fait que reproduire à ce sujet l'opi-

nion d'un prélat qu'il n'a, sans doute, pas osé contredire. Il ne faut donc pas, comme on le fait sans cesse, lui attribuer une idée si opposée à ses connaissances archéologiques, très-approfondies pour son époque.

1758. — Pouilly-sur-Saône, près Seurre. — Je ne puis me dispenser de signaler ici une découverte qui présentait une haute importance, mais qui malheureusement n'a pas été suivie comme elle méritait de l'être, abandonnée qu'elle fut à des ouvriers qui l'ont exploitée à leur gré. Il ne s'en serait pas conservé trace aujourd'hui, si M. Xavier Girault, dans une notice insérée dans le recueil des Mémoires de l'Académie celtique (v. tom. VI, p. 42, 1812), et M. Baudot père, dans des notes manuscrites, n'en eussent consigné les détails qu'ils ont pu recueillir de témoins oculaires dignes de foi, mais tout à fait étrangers à la science archéologique.

Nous empruntons au mémoire de M. Girault la description des lieux et la plus grande partie des détails de cette découverte, qui lui ont été communiqués par plusieurs témoins oculaires, entre autres par M. N. S. Gelot, ancien curé d'Auxonne, qui a longtemps habité la commune de Pouilly-sur-Saône :

Vers le milieu du dernier siècle, il existait à Pouilly-sur-Saône, village situé à 2 kilomètres de la petite ville de Seurre, une éminence approximativement évaluée à 20 mètres d'élévation (1), située sur le bord occidental de la Saône, dans le voisinage de l'ancien château. Elle présentait du côté de la Saône un escarpement de 3 à 4 mètres environ, et du côté opposé à la rivière une déclivité successive. La plate-forme ovale avait 40 mètres de long sur 20 de large environ. On appelait cette éminence *la Motte-Saint-Jean*, à cause d'une petite chapelle élevée à son sommet, entourée de quelques arbres, et dédiée à saint Jean-Baptiste. La chapelle elle-même portait le nom de *Saint-Jean-des-Os*. Elle était célèbre par les guérisons miraculeuses

(1) D'après la note manuscrite, cette appréciation est exagérée. Le sol environnant est du reste très-accidenté. Courtépée lui donne 40 pieds.

qui s'y opéraient, trois fois dans l'année, les jours de l'Ascension, de la Nativité de saint Jean-Baptiste et de sa Décollation. Un nombre considérable de malades atteints de rhumatismes ou perclus de douleurs, que l'on appelle dans ce pays maladie des os, conduits par une foi naïve, y venaient invoquer le remède céleste; et ceux qui s'en retournaient guéris suspendaient aux murs de la chapelle, en manière d'*ex-voto*, par reconnaissance, les jarretières ou les béquilles avec lesquelles ils étaient venus. Il paraît que vers le milieu du dernier siècle la foi en la miraculeuse chapelle s'était peu à peu éteinte; car, en 1798, le nouveau seigneur de Pouilly, M. Gagne, résolut de détruire la chapelle, de raser l'éminence sur laquelle elle était élevée, afin de dégager le nouveau château qu'il venait de construire sur les ruines de l'ancien, et de jouir plus complétement de la vue du cours de la Saône et de la petite ville de Seurre. Il fit marché pour cette opération avec des ouvriers étrangers qui, au nombre de quinze à vingt, travaillèrent à cet enlèvement pendant plusieurs mois, et « coupèrent l'éminence verticalement et à pic jusqu'à peu près moitié de la hauteur de la rampe douce; et pour ce premier travail ils reçurent 700 liv. Mais, soit que ces manœuvres s'aperçussent, par le travail qui leur restait à faire, que le marché leur était désavantageux, soit, comme on le disait dans le village, qu'ils eussent trouvé quelque trésor, toujours est-il qu'ils ne revinrent pas de leur pays. »

M. Gagne se procura d'autres ouvriers pour l'année suivante; et « à peine ceux-ci eurent-ils déblayé quelques pieds de terre, que depuis à peu près moitié de la hauteur de ce monticule ils mirent à découvert une prodigieuse quantité d'ossements humains gardant tous respectivement le même ordre qu'ils avaient eu lors de l'inhumation. Ces ossements réunis, mais non confondus, présentèrent les tristes restes d'un grand nombre de cadavres simultanément enfouis, ne gardant aucune assignation régulière, mais la plus grande partie cependant étant dans une position horizontale, les uns sur le dos, à plat ventre, sur l'un ou l'autre côté; d'autres plus ou moins inclinés diagonalement, ceux-ci presque verticalement, ceux-là tout à

fait perpendiculaires, mais assez généralement cependant ayant tous les pieds dirigés vers le bas. Ces cadavres ne conservaient néanmoins pas tous la direction qui leur fut donnée en les déposant dans ce monument sépulcral : quelques-uns n'offrirent plus que des ossements précipités au fond d'une cavité; mais d'autres, et ce fut le plus grand nombre, étaient encore où ils furent placés. Les vêtements, les parties molles et charnues tombées en poussière, laissèrent les os à découvert; mais les vides qui restaient par l'effet de l'annihilation ne furent point remplis par la terre environnante. Le sol compacte, resté ferme, ne se détacha point, et formait à l'entour de chaque cadavre une espèce de tube creux de 80 pouces de circonférence, dans lequel on voyait les principaux ossements, les plus petits et même les côtes s'étant détachés et se retrouvant au fond du trou cylindrique; si bien qu'on aurait pu prendre chaque espace pour un tuyau rond dans lequel était renfermé un squelette encore entier.

» Pendant trois années consécutives on n'eut à déblayer que des carcasses de ce genre. Il y en avait vingt pieds de hauteur dans toute la capacité de ce monticule. On estima à plus de deux mille le nombre des cadavres. Tous paraissaient avoir appartenu à des hommes de haute stature.....

» Après cette foule immense d'ossements, les ouvriers découvrirent les murs d'une chapelle, ou plutôt d'un caveau funéraire (*sacellum*) ayant la forme d'un fer à cheval un peu allongé, le chevet tourné à l'orient, et l'entrée du côté de la rampe. Les murs avaient une épaisseur de six pieds; dans leur massif on trouva incrustés tout autour des tombeaux en pierre et d'autres tombeaux près de ces premiers, au nombre de plus de cinquante, mais occupant une circonférence bien moins grande que celle des squelettes et ossements..... Ces tombeaux portaient quatre pouces d'épaisseur, six pieds et demi de longueur, sur des hauteurs et largeurs proportionnelles, mais allant dans ces deux sens en diminuant vers les pieds. Ils étaient d'un seul bloc de pierre tellement tendre, qu'on

n'a pu en sortir que très-peu en entier. Cependant cette pierre se raffermissait à l'air... Il n'est pas possible d'assigner la carrière d'où ils proviennent, la commune de Pouilly étant très-éloignée de toute espèce de carrière. Ils étaient pour la plupart recouverts soit d'une pierre plate amincie sur les bords, ou bombée dans le dessous, en forme d'arche.....

» De ces tombeaux, les uns se trouvèrent renfermer de la poussière mélangée d'ossements; d'autres auraient offert le squelette seul, si les ouvriers, pour avoir plus de facilité pour enlever le couvercle d'un seul morceau, n'eussent rempli le sépulcre de terre, afin de pouvoir faire glisser, sans la briser, la pierre infiniment tendre qui servait de couverture, et qu'ils vendaient à leur profit. Cependant, malgré le peu de soin et de précaution qui régnèrent dans ce déblayement, on ne laissa pas d'y découvrir de petites urnes de la hauteur de cinq pouces, en verre de couleur verte, cannelées en biais, ayant les unes la forme d'une cloche (1), les autres du genre de celles gravées dans Montfaucon, toutes pointues et arrondies par le bas, de manière à ne pouvoir se tenir droites..... Des fioles du même genre furent trouvées dans le tombeau de *Montbellet.*

» On trouva encore dans quelques-uns des tombeaux de Pouilly des fragments d'autres petits vases en terre cuite, de la grandeur des premiers, de couleur noirâtre, et chargés de quelques bas-reliefs : malheureusement, je ne sache pas qu'il en ait été conservé.

» Dans l'un de ces tombeaux, aux pieds du cadavre, on trouva les débris de la carcasse d'un coffret de huit pouces de long sur cinq de largeur, dans lequel on vit un peu de cendres et quelques petits morceaux de charbon. Ce coffret était sans doute destiné aux parfums. Il était garni de petites lames d'or très-peu larges, et portant longitudinalement des espèces de rosaces. Il ne doit pas paraître étonnant que ces lames d'or ou d'ivoire se soient ainsi conservées,

(1) Elles sont exactement semblables à celles de Charnay, reproduites pl. XXI, fig. 7 et 8.

lorsque le fer est presque entièrement oxydé..... On trouva encore une lame de sabre à demi rongée par la rouille.

» Enfin, ce nivellement offrit encore une petite statue de pierre, de quatre pieds de hauteur, représentant un homme coiffé d'une toque, les cheveux frisés, vêtu d'une robe longue et très-ample, le bras droit levé tenant à la main une espèce de doloire (*ascia*) qu'il porte sur son épaule, la main gauche armée d'une espèce de marteau : ces attributs doivent faire réputer cette statue gauloise. »

M. Girault ajoute dans une note qu'il ne parle pas « d'un bas-relief aussi trouvé dans ces fouilles, représentant un guerrier ayant une levrette à ses pieds, parce que cet ouvrage, bien moins grossier que celui de la statue, ne peut se rapporter au même temps. On doit, dit-il, le considérer comme un morceau étranger qu'un hasard quelconque aura fait rencontrer dans ces débris. » Cette hypothèse est très-vraisemblable; et la statue pourrait bien, ainsi que cette tombe dont la levrette rappelle le moyen âge, avoir été trouvée dans la partie supérieure de la motte, dans le voisinage de la chapelle. M. l'abbé Gelot, dont les notes ont servi à la rédaction du mémoire, ne nous dit pas le lieu positif où ces deux objets en pierre ont été trouvés; sa mémoire n'a pu le lui rappeler : et puis, il a visité les fouilles, mais ne les a pas suivies. Que d'objets ont dû échapper à sa vue, à celle même des ouvriers inintelligents et sans guide! Tout ce qui ne les intéressait pas sous le rapport de la matière a dû être négligé; et s'ils ont trouvé quelque trésor, comme le soupçonnent les habitants de la localité, ils se seront bien gardé de le communiquer et d'en parler à qui que ce soit, de peur d'être obligés d'en partager le prix : l'orfévre seul a pu l'examiner avant d'en opérer la fonte.

Il est difficile, d'après des données aussi peu certaines, des fouilles aussi peu suivies et nullement étudiées, d'assigner une époque positive à cet immense ossuaire. Cependant M. Girault n'hésite pas à reconnaître dans la Motte-Saint-Jean trois époques distinctes : le caveau inférieur et les tombes en pierre remontent, d'après son opinion, à l'époque celtique. Cette immense couche de squelettes

superposés serait le résultat d'une bataille sanglante qui se serait donnée sur les bords de la Saône, entre les Eduens et les Séquanais. M. Girault désigne cette bataille :

« Arioviste, conduit par les Séquanais sur les bords de la Saône, sujet de la guerre (ils s'en disputaient la navigation et les péages), dut chercher à la passer pour pénétrer chez l'ennemi, et pour cela choisir un gué facile. Qu'il ait traversé cette rivière à Pouilly ou ailleurs, il dut marcher à l'ennemi et l'aller chercher où il était; il dut se faire informer du rassemblement des Eduens, et se porter de ce côté. La rencontre eut donc très-probablement lieu à Pouilly, premier combat où les Eduens furent défaits par Arioviste..... Après cette défaite, le roi des Suèves repassa probablement en Séquanie, et les Eduens purent vaquer à la sépulture de ceux des leurs qui avaient succombé. Tous leurs cadavres furent rassemblés au lieu de la sépulture, pour la défense de laquelle ils avaient combattu; mais, n'ayant pas de possibilité de donner à chacun un tombeau séparé, n'en ayant d'ailleurs pas le temps, on se sera borné à amonceler les cercueils pêle-même, en tas, sans s'inquiéter d'aucun ordre dans cette inhumation; on les recouvrit de terre : et voilà la motte de Pouilly tout élevée, *et patrias cineres extructo monte quiescant.* »

» La motte Saint-Jean est donc un monument du premier échec qui fit perdre aux Eduens leur prépondérance parmi les peuples de la Gaule celtique, et de la première victoire des Séquanais, qui leur coûta si cher à eux-mêmes, que, pour s'affranchir du joug d'Arioviste, ils furent contraints de recourir à la puissance des Romains, qui, après avoir dompté ce roi farouche, se maintinrent en possession des pays dont ils l'avaient expulsé. »

» La troisième époque est celle de la chapelle miraculeuse de Saint-Jean-des-Os. Elle est toute moderne, et n'a besoin d'aucune explication..... »

Telles sont les opinions publiées en 1812 par M. Girault, dans les Mémoires de l'Académie celtique. J'ai trouvé dans les manuscrits de mon père une très-bonne réfutation de ce mémoire. L'auteur re-

proche à M. Girault cette manie de ne voir partout que du celtique ou du romain; il pense que la forme des tombes indique une époque plus rapprochée du moyen âge, et établit qu'il n'y a rien de celtique dans les sépultures de Pouilly; que le rapprochement de cette bataille des Eduens et des Séquanais au monticule de Pouilly est le fruit d'une imagination exaltée qui fait coordonner les faits avec son système, et non son système avec les faits. Mon père a aussi interrogé les témoins oculaires, il a vu les lieux; et MM. Mollerat, nouveaux propriétaires du château, lui ont fait voir en 1817 trois vases en terre noire qui ont été trouvés dans de nouvelles fouilles faites en 1815 dans l'emplacement de la motte, où gisaient encore plusieurs cercueils en pierre qui n'avaient pas été dérangés lors du premier déblayement. Ces vases ont exactement la forme de ceux que l'on rencontre dans les sépultures de l'époque barbare. Ovoïdes à la base, et l'ouverture élargie en forme de cornet, telle est la forme et la pâte des vases trouvés dans les sépultures de Charnay (1), voisines de celles de Pouilly, et qui pourraient bien se rapporter au même événement de guerre. Les vases en verre décrits par M. Girault sont aussi exactement semblables à ceux de Charnay et des autres sépultures de la même époque. Le coffret, le sabre, se rapportent également à cette époque. Ces preuves nous ont paru suffisantes pour classer le vaste ossuaire de Pouilly parmi les sépultures des peuples barbares envahisseurs de la Gaule.

1791. — Plombières près Dijon. — Dans le mois de décembre de l'année 1791, trois manœuvres travaillaient de leur côté sur le territoire de la commune de Plombières près Dijon, au creusement du canal de Bourgogne, lorsque tout à coup ils rencontrèrent deux cercueils en pierre placés l'un sur l'autre; et, sans appeler leur chef, ils explorèrent ces tombes et s'emparèrent des objets qu'elles contenaient. Cependant, le bruit de cette trouvaille s'étant aussitôt répandu, les ouvriers furent obligés de porter à la municipalité de

(1) V. pl. XXIII, fig. 5, 6 et 7.

Plombières les objets qu'ils n'avaient pu soustraire aux regards, et ils déclarèrent que les cercueils contenaient des squelettes. Près de l'un d'eux se trouvaient un sabre dont la poignée était en or, une boucle de ceinturon ornée de pierreries. Dans le même cercueil était un petit coffre formé d'une lame d'or assez mince pour qu'elle pliât sous la pression du doigt. Ce coffre était fermé par une espèce de cadenas aussi en or; il contenait trois lingots d'or de 6 pouces de long environ, et une bague de même métal qui portait pour chaton une pierre précieuse. M. Laborey, auquel mon père doit ces détails, que j'emprunte à ses notes manuscrites, ajoute que l'autorité départementale s'est emparée de cette trouvaille, et a donné six cents livres comme gratification aux ouvriers; puis, que l'un d'eux est parti et a fait une absence prolongée, ce qui a fait supposer qu'il avait soustrait d'autres objets précieux qu'il a emportés pour les vendre ou les cacher.

Il est bien regrettable que cette découverte, qui rappelle celle de Tournay, n'ait pas eté étudiée dans le moment, et soigneusement décrite. Cependant la poignée d'un sabre, ou coutelas, la boucle de ceinturon ornée de pierreries, et ce coffret, paraissent appartenir aux sépultures de l'époque mérovingienne. Quant à la bague, il ne nous est resté aucun détail sur sa forme et son ornementation.

1792. — Aignay-le-Duc. — Dans le clos de l'ermitage de Saint-Michel, à Aignay-le-Duc, on voyait encore en 1826 deux cercueils en pierre, restant d'une vingtaine que le nommé Mignard, propriétaire de ce clos, y avait trouvés en cultivant cette terre en 1792.

M. l'abbé Collon, qui a laissé sur cette découverte une note manuscrite, a mesuré ces cercueils : « Ils sont, dit-il, longs de 6 pieds 2 pouces, larges à la tête de 2 pieds, et aux pieds seulement de 12 pouces. Ils avaient des couvercles d'un pied de haut, creux en dessous et cintrés en dehors, mais sans inscription, et grossièrement taillés. »

Dans l'un de ces cercueils, le sieur Mignard trouva le squelette d'un homme ayant à côté de lui, dit-il, « un vieux sabre qui tomba en

morceaux en l'enlevant; une boucle en fer, mais très-matérielle : elle était recouverte en paillettes d'or et d'argent, en façon de ciselure, avec quelques pierreries. » Il y avait encore près du squelette un objet rond, que cet honnête paysan prit pour le pommeau du sabre, et qui était une fibule très-probablement, car elle était couverte d'une feuille d'or et ornée de pierreries. Il porta ces objets chez un orfévre de Châtillon, qui lui donna dix francs pour l'or et l'argent, et jeta les pierreries, qu'il dit être fausses. Il rendit l'agrafe dépouillée de l'argent qui la décorait. Plus tard, M. l'abbé Collon en fit l'acquisition du sieur Mignard. La plaque et l'anneau de cette agrafe portent encore quelques traces des ornements en argent qui la recouvraient. Cette plaque a 14 centimètres de long, et l'anneau 8 centimèt. 1/2 de large.

1793. — Pagny-la-Ville, Pagny-le-Chateau, le Chatelet. — Dans le courant du mois de mai 1793, un cultivateur propriétaire à Pagny-la-Ville, nommé Guichard (Balthazard), faisant creuser les caves d'une maison qu'il construisait dans ce village, découvrit, à une profondeur de 18 pieds environ, une assez grande quantité de squelettes humains étendus dans le sol, sans apparence de cercueil. Les ouvriers remarquèrent qu'il y avait plusieurs couches d'ossements superposées. Près de ces squelettes on trouva plusieurs vases en terre noire et grise, qui furent la plupart brisés par les ouvriers, qui espéraient y trouver autre chose que la terre qui les remplissait (1). Il paraît que ces sépultures occupaient un espace assez considérable; car plusieurs propriétaires qui construisirent des maisons dans ce quartier, firent des découvertes semblables à des époques différentes. En 1819, le nommé Gaby, entre autres, en faisant également creuser des caves, trouva à la même profondeur les mêmes couches de squelettes accompagnées des mêmes vases. Il recueillit aussi une agrafe en bronze qu'il remit à mon père, qui possédait

(1) Ces vases étaient en tout semblables à ceux représentés pl. XXIII, fig. 5 et 7.

aussi des vases trouvés dans le même lieu (1). Les autres objets furent jetés dans les déblais, et aucune autre observation ne fut faite sur ces sépultures, qui avaient une importance réelle; car elles se rattachaient à d'autres découvertes isolées de sépultures analogues qui ont été faites dans les environs. Ainsi, à Pagny-le-Château, le 4 juin 1830, en creusant des fossés dans le bois de la Vernotte, les pionniers trouvèrent un squelette qui avait à ses côtés une lame de coutelas, une autre d'un petit couteau, et un vase de terre noire semblable à ceux de Pagny-la-Ville.

Au Chatelet, territoire qui touche également à celui de Pagny-la-Ville, on a trouvé en 1835, dans une sépulture qui n'a pas été totalement explorée, une hache en fer d'une forme remarquable et peu commune, quoique cependant on en ait recueilli deux exactement semblables dans les environs, l'une à Corberon, près Seurre, en janvier 1842, et l'autre vers la même époque, dans la Saône, auprès de Chalon, par suite de l'opération du dragage : on en a rencontré aussi quelques-unes dans le nord de la France, en Angleterre et dans le duché de Luxembourg. La partie tranchante a 17 centimètres 1/2 de long, et la tige qui porte le manche 15 centimètres 1/2 du tranchant à l'extrémité opposée. Voici la forme de cette hache, que nous pos-

sédons, et qui a été sauvée de la destruction par un heureux hasard. L'inventeur, qui n'en faisait aucun cas, voulait la jeter à la ferraille avec quelques débris d'une lame de coutelas trouvée dans la même

(1) Cette agrafe est identique à celle de Charnay. V. pl. IX, fig. 3.

sépulture, lorsqu'un ouvrier qui passait fortuitement en fit l'acquisition moyennant une légère rétribution, dans l'espoir bien fondé d'en tirer quelque profit.

17.. — Chateau de Sennecey. — Quoique nous ne puissions préciser le lieu où le cercueil dont nous donnons ici le dessin a été découvert, son importance nous engage à le reproduire. Il est présumable qu'il a été trouvé dans le voisinage du château de Sennecey, dans la cour duquel il a été déposé pour servir d'abreuvoir au bétail.

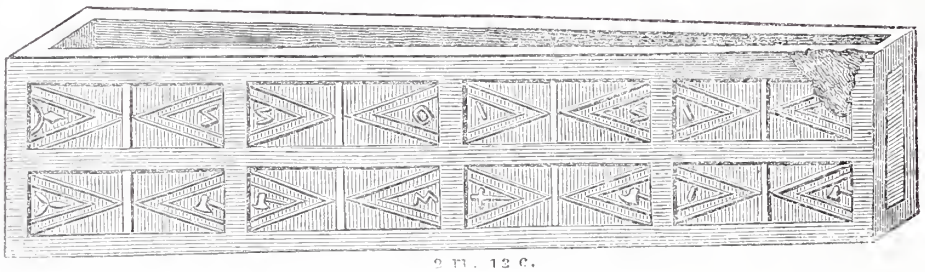

2 m. 12 c.

Le 24 octobre 1830, M. le docteur Bourée, de Châtillon, en envoya un dessin fait avec soin, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, accompagné d'une note dont nous reproduisons les passages suivants :

« Ce cercueil existe dans la cour de l'ancien château de Sennecey, sur les limites des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, où de temps immémorial il sert d'abreuvoir au bétail. Il se compose d'un calcaire coquillier légèrement coloré en rouge par l'oxyde de fer, dont l'analogue se trouve dans les carrières de *Cry*, situées à deux lieues de là, dans le département de l'Yonne.

» Ce sarcophage diminue progressivement de largeur de la tête aux pieds. Il a extérieurement 6 pieds 1/2 de longueur sur 18 pouces de largeur à la tête, et 10 pouces aux pieds; sa hauteur est partout de 18 pouces, ses parois en ont 3 d'épaisseur : on ne peut douter qu'il n'ait été surmonté d'un couvercle; mais rien ne fournit de notions sur la forme et la description de cette partie du monument.

» Deux des faces latérales externes sont enrichies d'ornements en relief; les autres faces sont seulement grossièrement taillées à la boucharde.

» Un encadrement qui règne sur les bords de la surface, dont le dessin est ci-joint, circonscrit huit compartiments formant autant de parallélogrammes égaux; chacun de ces derniers est décoré de triangles opposés à leur sommet : c'est dans ces triangles que l'on observe les sculptures qui ont attiré notre attention. »

Nous ne suivrons pas l'auteur de la note dans la description détaillée qu'il donne des objets contenus dans les triangles. Les lettres, qui sont du romain dégénéré, il les considère comme du gothique, et les haches sont à ses yeux l'*ascia* des Gaulois, etc. La reproduction du dessin nous paraît infiniment préférable à la description. Nous dirons seulement que chaque triangle contient des emblèmes : la hache ou francisque quatre fois répétée, une croix à pied, une sorte d'éperon, si l'on veut, au-dessus d'un ornement à trois branches, et des lettres placées dans l'ordre suivant :

I N I O N N

I M (1)

La croix annonce suffisamment une sépulture chrétienne; les haches indiquent l'arme des barbares, qui ne peut être confondue ici avec l'*ascia,* dont la forme est différente et dont la répétition sur le même monument serait tout à fait insolite. Quant aux lettres, nous laissons à de plus habiles le soin de les interpréter. Il est regrettable que l'on n'ait pas reproduit celles que l'on voyait de l'autre côté du tombeau : peut-être auraient-elles pu compléter l'inscription. Mais cette face, comme le dit M. Bourée, « ayant été exposée aux vents d'ouest, est plus endommagée; toutefois on peut encore distinguer sans grande peine les sculptures, qui sont analogues aux

(1) Le sarcophage ayant été gravé tel qu'il est dessiné par M. Bourée, l'épreuve le donne retourné en sens inverse; c'est donc de droite à gauche qu'il faut lire l'inscription comme nous la rétablissons ici.

précédentes, si ce n'est cependant que le coupant de toutes les haches est tourné en haut. »

M. Bourée dit encore dans sa note que, « dans plusieurs localités de l'arrondissement de Châtillon on trouve un grand nombre de cercueils en pierre, mais qu'aucun de ces monuments ne présente d'inscriptions, monogrammes ou figures qui puissent diriger dans la recherche des âges auxquels ils ont appartenu. »

1805. — Ogny. — Un habitant de la campagne, creusant la terre dans la forêt d'Ogny, en l'année 1805, trouva une tombe en pierre blanche, de laquelle il retira un vase en terre noire (1) qui indique suffisamment l'époque de cette sépulture. On n'a aucun indice sur le nombre des tombes qui pouvaient avoir été placées dans cet endroit.

1810. — Puligny. — Vers l'année 1810, un vigneron de Puligny (Côte-d'Or) découvrit, en opérant des transports de terre dans une vigne située au climat appelé *en Champ,* plusieurs tombes formées de laves posées sur champ, orientées à la manière ordinaire, c'est-à-dire le côté de la tête au couchant, et le côté des pieds à l'orient. Dans l'une de ces tombes il découvrit, placée sur la poitrine d'un squelette, une belle agrafe en fer plaqué d'argent : la plaque et l'anneau donnent 21 centimètres de long, et l'anneau 11 de large.

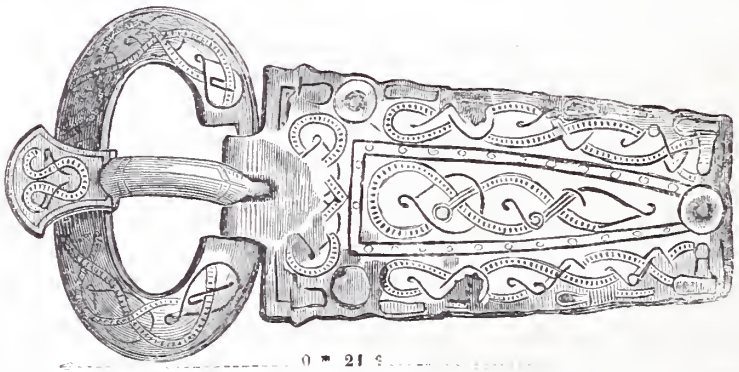

(1) Mêmes forme et ornementation que celui dessiné pl. XXII, fig. 7.

Une particularité singulière distingue cette pièce d'entre toutes les autres du même genre; c'est la manière dont l'ardillon est ajusté : il paraît que, le crochet placé sous la partie plate de cet ardillon ayant été brisé à l'époque où l'on en fit usage, un ouvrier inintelligent l'a retourné et rajusté en sens inverse. La conservation de cette agrafe est très-remarquable, et les dessins entrelacés que présente sa surface ne sont point recouverts par l'oxyde de fer, comme il arrive ordinairement. Le squelette portait au doigt une bague en cuivre dont le chaton gravé présentait deux poissons placés chacun dans un sens opposé à l'autre. Le même vigneron trouva aussi plusieurs lames de sabres et couteaux oxydées, qu'il rejeta, n'y attachant aucun prix. La boucle fut vendue à un propriétaire du voisinage, M. Dumoulin, qui la céda à M. Bertholomé, de Dijon, qui lui-même s'en défit en faveur de mon père, dans le cabinet duquel je l'ai recueillie.

On rapporte que dans ce même climat, *en Champ,* on a trouvé un casque d'or, que l'on prit pour du cuivre, et qui fut vendu 24 francs à un habitant de Beaune, qui le fondit bien vite pour n'être pas inquiété sur son marché. Ce prétendu casque était très-probablement un umbo ou milieu de bouclier, peut-être en fer, et simplement revêtu d'une plaque d'or ou d'argent doré, comme celui qui a été trouvé à Neuilly, près Dijon, dont nous donnons plus loin le dessin et la description.

1812. — Pommard. — Dans une vigne appartenant à M. le baron de Joursenvault, située sur le territoire de Pommard près Beaune, un vigneron découvrit une sépulture de laquelle il retira une magnifique agrafe en fer, plaquée d'argent, avec ses plaque et contre-plaque, dont chacune porte 16 centimètres de long, l'anneau en a 7, ce qui, placé sur le baudrier, donnait un développement de 38 centimètres. Les plaques portent près des deux angles supérieurs et à l'extremité inférieure, des bossettes auxquelles sont attachés les appendices qui retenaient l'agrafe sur le baudrier. Le milieu de cha-

cune des plaques est orné de deux médaillons, l'un carré, l'autre rond : dans le carré est la figure d'un quadrupède qui ressemble assez à un bœuf; l'autre offre une espèce de vase; le tout environné de dessins contournés, comme on en voit dans toutes les boucles de ce genre, dont nous avons déjà donné des spécimens. Nous ne reproduisons ici que les médaillons qui ont une originalité particulière.

A côté des ossements et près de cette agrafe, on a également recueilli une lame de coutelas de 35 centimètres de long. Les investigations n'ayant pas été poussées plus loin, on ne sait si cette sépulture était isolée.

1818. — Saint-Jean-de-Losne. — Tout près de la petite ville de St-Jean-de-Losne, un laboureur découvrit, en 1818, un lieu de sépulture, et n'en retira que la plaque d'une agrafe en bronze très-curieuse par sa forme et le sujet qui s'y trouve gravé. Ne considérant cet objet que sous le rapport de la matière, il le vendit au poids du cuivre à un chaudronnier de St-Jean-de-Losne, chez lequel mon père en fit l'acquisition. La gravure qui orne cette plaque représente un cheval, près duquel est un personnage les bras élevés au-dessus de l'animal, comme s'il allait le monter. Le fond est pointillé, entouré de neuf bossettes, dont les deux plus grosses, les plus rapprochées de la charnière, représentent des têtes tout à fait rudimentaires (1). L'une des bossettes a été détachée de la plaque : la solidité de la rivure n'a

(1) Ce genre d'ornement se trouve reproduit d'une manière identique sur les corbeaux, consoles ou modillons dans les monuments du moyen âge.

heureusement pas permis d'enlever les autres. Le sujet principal était doré, et le tour argenté.

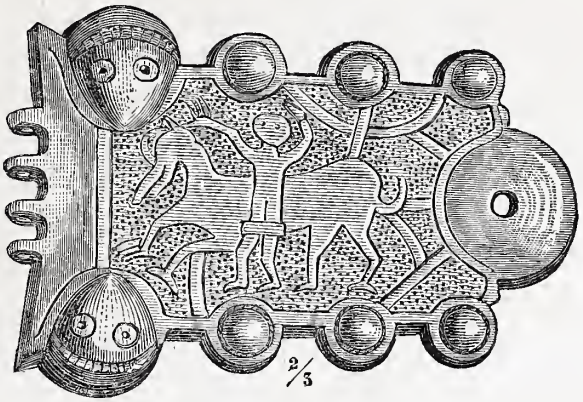

Cette sépulture n'était peut-être pas isolée; mais, rien dans cette première découverte n'ayant tenté la cupidité du laboureur, il n'a pas poussé plus loin les recherches.

1818. — Mont-Afrique. — Au sud-ouest de Dijon, à 8 kilomètres environ de cette ville, s'élève le Mont-Afrique, sur les confins de l'ancien territoire des Eduens et des Lingons. C'est sur le plateau de cette montagne que César, si l'on en croit la tradition, avait établi, peu après la conquête, un camp pour surveiller les peuples qu'il venait de soumettre : aussi la partie sud de la montagne porte encore aujourd'hui le nom de *Camp de César*. Dans le voisinage, à 500 mètres environ de ce camp, un peu au sud du village de Corcelles, dans la partie déclive de la montagne exposée au levant, un habitant de cette dernière localité, en labourant son champ vers la fin de l'année 1818, découvrit plusieurs sépultures, qui furent signalées à l'attention des archéologues par le *Journal de la Côte-d'Or,* dans son numéro du 6 septembre de la même année. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon nomma alors des commissaires qui furent chargés de poursuivre ces fouilles, et d'en déterminer la nature et l'époque. M. Girault, l'un d'eux, remplissant les fonctions de rappor-

teur, rédigea un compte rendu qu'il lut à la séance de l'Académie du 16 décembre 1818.

Ce rapport est trop étendu et trop chargé de détails étrangers à notre sujet, pour que nous essayions de le faire connaître dans toutes ses parties : nous nous bornerons à donner quelques fragments de la partie descriptive. Quant à la longue dissertation qui tend à prouver que ces tombeaux étaient la sépulture des soldats de la légion de Fabius, campée sur le Mont-Afrique, nous ne nous y arrêterons pas.

Après avoir décrit le camp de César, M. le Rapporteur arrive aux sépultures, et dit : « C'est dans les environs de ce camp, qu'à diverses époques l'on a découvert plusieurs tombeaux. Les pluies continuelles de 1816 ayant entraîné vers le bas la terre des lieux plus élevés, le soc de la charrue fut arrêté, dans l'automne de 1818, par des blocs de pierre que jusque-là le laboureur n'avait pas rencontrés : il creusa, et y découvrit un tombeau.

» Ce monument funéraire n'était pas le seul dans ce champ : on en trouva une vingtaine et plus placés à côté les uns des autres sur le même alignement, formés de larges pierres tégulaires du pays, non taillées, mais cassées carrément, enfoncées de deux pieds dans la terre, que ces laves soutenaient, fermées par une dalle plus large, que 8 à 10 pouces de terre recouvraient. Dans chacun de ces tombeaux on trouvait un cadavre dont les ossements paraissaient n'avoir jamais été dérangés depuis un laps de près de dix-huit siècles (1).

» Les pieds du squelette étaient tournés au levant, et un peu plus bas que la tête, dans le sens de la déclivité du terrain. Ces tombeaux

(1) « Les anatomistes présents à ces fouilles ont remarqué que les dents de ces cadavres avaient conservé tout leur émail; que dans beaucoup de mâchoires la dent de sagesse était à bord de son alvéole, tandis que les autres dents le dépassaient de plusieurs lignes, ce qui indique que ces cadavres étaient ceux de jeunes gens. Ils ont remarqué plusieurs os, entre autres un *humerus* gauche entaillé avec un instrument tranchant, ce qui indiquerait quelques blessures graves dont serait mort l'individu dont on examinait les ossements, conséquemment les suites de quelque bataille. Ils ont remarqué certains crânes ayant quatre lignes d'épaisseur, ce qui est en rapport avec ce que dit Hérodote, que les têtes des Egyptiens..... »

avaient 6 pieds de longueur, 18 pouces de largeur, 2 pieds de profondeur; dans quelques-uns étaient deux cadavres l'un sur l'autre, mais séparés par une pierre tégulaire : beaucoup de ces cercueils n'avaient aucun couvercle; mais tous avaient les quatre dalles au milieu desquelles fut posé le cadavre. A environ 6 pieds de distance, on trouva un second rang de tombeaux du même genre.

» Ces tombeaux sont-ils ceux d'individus gaulois, ou de soldats romains? C'est la première question qui se trouve à examiner. »

Après une savante dissertation sur les différents modes de sépulture usités chez les anciens, l'auteur du rapport conclut de tous ces faits, et surtout du voisinage de ces sépultures avec le camp de César, que « rien ne répugne à voir dans ces tombeaux la sépulture des soldats des légions de Fabius; et ce qui, ajoute-t-il, doit confirmer cette opinion, ce sont les restes d'armures trouvés dans ces tombeaux. »

Voyons maintenant ce qui a été trouvé dans les tombeaux.

« Les débris d'armures trouvés dans ceux des tombeaux du Mont-Afrique qu'une dalle recouvrait, consistent en deux plaques de fer d'égales dimensions, de 5 pouces de longueur, 3 de largeur au-dessus, 2 pouces dans le bas, et une ligne et demie d'épaisseur actuelle. La partie la plus large de l'une de ces plaques tient par une charnière à un ovale de 4 pouces de longueur et 2 de largeur dans sa partie la plus évasée, de 2 pouces 9 lignes de longueur sur 1 pouce de large dans sa partie la plus rétrécie; la bande de cet ovale a 1 pouce de largeur.

« Chacune de ces plaques est percée, dans des points correspondants, d'un trou sur le bord de chacun des côtés, à sa partie la plus large, et seulement d'un trou au milieu de la partie la plus étroite. Ces deux plaques sont légèrement courbées dans leur longueur; elles ont été ciselées et damasquinées de l'un des côtés seulement, ainsi que le dessous de l'ovale et le bouton destiné à entrer dans cet anneau, lequel porte 1 pouce 1/2 de diamètre et 2 lignes et demie d'épaisseur actuelle. (M. Girault entend par le bouton l'ardillon de la boucle.)

» Des plaques et anneaux pareils sont gravés dans les Antiquités du P. Montfaucon, tom. v, pl. 137, et Supplément, tom. III, pl. 22.

On en trouve aussi de semblables dans le Recueil des Monum. ant. inédits publié par M. Grivaud de la Vincelle, pl. VII.

» Quant à la forme, ces morceaux nous ont paru être les plaques, la boucle et l'ardillon d'un ceinturon destiné à serrer le corps au-dessus des hanches; l'ovale placé verticalement en faisait le milieu; d'un et d'autre côté, les plaques argentées, posées horizontalement, accompagnaient cette boucle; le bouton passé dans icelle assujettissait le ceinturon sur le corps. Cet ornement, quoique massif, devait être très-apparent et faire un très-bon effet dans un costume militaire. »

Après avoir prouvé, par de nombreuses citations d'anciens auteurs, que l'art de damasquiner était connu des Romains, l'auteur ajoute :

« Le tombeau où ces débris furent trouvés était celui de l'un des officiers des légions de Fabius, même d'un officier de distinction, primipile ou centurion, si l'on en juge par la richesse de son armure indiquée par celle de son ceinturon. La distinction d'une couverture à ce tombeau vient encore à l'appui de cette présomption; car trois de ces tombeaux seulement étaient couverts, et dans ceux-là seuls ont été trouvés quelques restes propres à faire reconnaître l'époque de ces tombeaux et le peuple auquel ils appartenaient.

» Dans l'un de ces tombeaux couverts, M. le juge de paix du canton avait trouvé, dans une précédente fouille, une plaque et un ovale du même genre, également chargés de ciselures et damasquinures en argent; mais cette plaque est en cuivre, plus petite que la précédente. M. Moreau a bien voulu s'en défaire en faveur de l'Académie.

» Dans ce tombeau, à l'ouverture duquel M. le Juge de paix a présidé, l'on a trouvé une médaille consulaire d'argent de la famille *Rubria*, ayant d'un côté une tête de Neptune, derrière laquelle est un trident, et au bas le mot *Dossen;* au revers, un quadrige sur lequel est placée une espèce d'arche présumée renfermer les statues des dieux, et au bas L. RUBRI. Cette médaille appartenait à M. Lebreton, receveur des contributions, qui en a fait don à l'Academie. »

Ce rapport est une nouvelle preuve des préjugés de l'époque dont

j'ai parlé plus haut. Les archéologues, alors, ne voulaient voir dans les objets antiques que du gaulois ou du romain; à leurs yeux, tout ce qui n'était pas gaulois était romain, et *vice versa*. Il n'est pas étonnant que le voisinage du camp romain ait fait pencher M. le Rapporteur en faveur de l'époque romaine. Il est singulier, cependant, qu'il ait voulu reconnaître dans cette boucle plaquée d'argent l'ornement du ceinturon d'un officier de la légion de Fabius. Jamais les Romains n'ont porté des ornements semblables : c'est à tort que M. Girault s'appuie sur les autorités de Juste-Lipse et And. Bardon. Nous avons vérifié les passages et les gravures de ces auteurs auxquels il renvoie, et nous n'y avons absolument rien trouvé qui puisse justifier cette opinion. Le ceinturon du chef de légion gravé dans Bardon ne porte aucune agrafe apparente : le dessin, du reste, n'en est pas assez arrêté pour que l'on puisse juger d'un détail aussi minutieux, et surtout dans des proportions si restreintes.

Quoi qu'il en soit, l'opinion émise par M. Girault est moins extraordinaire que celle rapportée par Montfaucon, et se rapproche de la vérité en ce qui concerne la destination. Il n'y a que l'application à un guerrier romain qui n'est pas mieux fondée que celle du savant bénédictin, qui prétend que ces objets sont de fabrication gauloise.

Nous avons vu ces agrafes dans la collection de l'Académie, et nous ne pouvons avoir aucun doute sur leur origine bourguignonne. Si ces sépultures eussent été explorées avec un soin plus minutieux, nous ne doutons pas que l'on n'y eût trouvé des coutelas, ou tout au moins quelques vestiges des armes qui devaient être suspendues aux baudriers; mais on n'a sans doute attaché aucune importance à des morceaux de fer rongés et presque détruits par la rouille. Il n'en est pas moins évident que ces agrafes ne peuvent avoir appartenu qu'à des guerriers bourguignons.

1824. — Thoisy-la-Berchère. — Dans le courant du mois de septembre 1824, une découverte d'antiques sépultures eut lieu à Thoisy-la-Berchère. Des renseignements furent demandés à ce sujet au

maire de cette commune par M. Rémond, correspondant de la Commission des antiquités formée dans le sein de l'Académie de Dijon. Ce fonctionnaire s'empressa de faire parvenir à M. Rémond les renseignements suivants, avec les objets découverts.

« Monsieur,

» En réponse à votre lettre du 14 courant, j'ai l'honneur de vous faire passer les objets d'antiquité trouvés à Thoisy. Peut-être qu'au travail on pourra connaître la véritable époque où ces objets ont été fabriqués; mais il y a toute apparence que ce sont des débris d'armes; et ce qui le prouve, ce sont ces trente cadavres environ trouvés dans le même endroit, à un demi-mètre sous la terre, étendus les uns contre les autres. Tous ces cadavres, à l'exception d'un seul qui paraissait être celui d'un enfant, étaient pour la plupart de 5 pieds et demi, et même au-dessus. Les dents de tous paraissaient bien conservées, sinon d'un seul dans la tête duquel j'ai remarqué deux trous ronds à côté du front..... A côté de ce dernier cadavre étaient les débris d'un sabre et les deux pièces sur lesquelles il y a encore des fleurs d'argent, puis une grande quantité de matière noire dont je vous envoie le seul échantillon conservé..... Le lieu où ces différents objets ont été trouvés par un tireur de pierre, est une très-petite éminence. Voilà tous les renseignements que je puis vous fournir à ce sujet..... Signé Culme, maire de Thoisy-la-Berchère. »

Plus bas, le sceau de la commune.

Ces objets, que j'ai vus dans la collection de l'Académie, sont bien réellement les deux parties d'un sabre ou coutelas; les deux autres pièces sont la plaque et l'anneau d'une de ces boucles plaquées d'argent que l'on rencontre ordinairement dans les sépultures des barbares. Ces objets, rongés par l'oxyde, dont on peut encore reconnaître la forme, ne présentent plus aujourd'hui le moindre détail d'ornementation.

1825. — Collonges-lez-Premières. — Le 16 avril 1825, des ouvriers étaient occupés à fouiller la terre près la route de Dijon à Auxonne,

sur le territoire de Collonges, entre le champ de Pierre Boutet et celui de Claude Lenoir, lorsque tout à coup ils rencontrèrent à une certaine profondeur d'anciennes fondations d'un mur fait en pierres sèches, qui présentait une enceinte fermée de trois côtés seulement, ayant à peu près 2 mètres 70 cent. de long sur 3 mètres 50 cent. de large, sans apparence de voûte. Au milieu de cette espèce de caveau, disposé comme l'était celui de Pouilly-sur-Saône, ils rencontrèrent un cercueil en pierre de 2 mètres 17 cent. de long sur 78 cent. dans sa plus grande largeur, plus étroit et plus abaissé aux pieds qu'à la tête, taillé d'une seule pièce, piqué sur les côtés, laissant néanmoins une bordure unie. Sur le couvercle, aussi d'une seule pièce, légèrement bombé, on voyait une croix dont le pied, prolongé dans toute la longueur de ce couvercle, présentait trois évasements analogues aux croisillons latéraux, qui s'écartaient à leur extrémité comme les branches de la croix de Malte. A l'extérieur du caveau, on découvrit

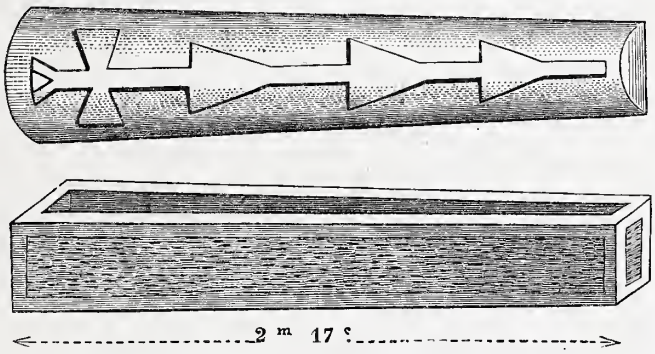

cinq autres cercueils en pierre, de même forme que celui-ci, mais sans couvercle. L'un d'eux était couché sur le côté et vide, ainsi que le cercueil du caveau. Ce qui prouve évidemment que ces sépultures avaient été violées dans des temps éloignés. Des débris d'ossements furent trouvés épars sur le sol, près des tombes, que les spoliateurs avaient dépouillées de tout ce qu'elles avaient de précieux. On ne rencontra, en effet, dans ces tombes que des fragments de fer oxydés, un anneau d'agrafe sans ardillon, une lame entière de coutelas, une autre lame d'un petit couteau, la plaque postérieure en cuivre

d'une fibule, de forme ronde, dont la face, qui devait être en or ou en argent, avait été enlevée; une autre fibule en bronze, dont le milieu devait porter un ornement qui avait disparu; un seul grain de collier en améthyste, percé, et deux pièces de monnaie romaine en bronze, l'une de Constantin le Grand, l'autre absolument fruste.

Ces objets, dont la Commission archéologique possède les dessins faits sur place avec la disposition des lieux, suffisent pour déterminer la nation barbare à laquelle appartiennent ces sépultures. La croix gravée sur le couvercle de la tombe placée au centre, renfermée dans une enceinte murée, ne laisse aucun doute sur la profession de la foi chrétienne par ces barbares. Ces débris d'agrafes et ces armes indiquent suffisamment que ces tombes appartiennent à la nation bourguignonne.

1827. — Chapelle Saint-Martin (près Dijon). — Au nord et tout près du faubourg Saint-Nicolas de Dijon on voit les restes d'une petite chapelle très-ancienne, qui, dit-on, a servi d'hospice pour les pèlerins et les voyageurs. Ce petit monument a été pillé, brûlé, détruit et reconstruit à des époques différentes, et enfin converti en une habitation particulière, qui, en 1825, appartenait à un nommé Pionnier, cordonnier, demeurant à Dijon. Celui-ci, en faisant creuser le sol pour établir une cave dans l'intérieur de cette petite demeure, qui a toujours conservé le nom de Chapelle Saint-Martin, a trouvé une quantité assez considérable de pièces de monnaie, deniers et oboles, la plupart appartenant à nos ducs de Bourgogne de la première race (1). Contre les fondations du massif de l'autel, les

(1) Ce sont particulièrement des deniers et oboles en argent de Robert Ier, Hugues III et Robert II, — et quelques deniers tournois de Philippe le Bel; — oboles en billon des comtes de Nevers; — deniers royaux d'argent des comtes de Provence; — deniers de Saint-Martin de Tours; — deniers et oboles en argent des archevêques de Lyon; — id. des archevêques de Vienne; — oboles d'argent des archevêques d'Arles; — deniers de billon des archevêques ou chapitre de Besançon; — deniers d'argent des évêques de Valence; — id. en billon des évêques de Viviers. Ces pièces étaient au nombre de plus de cent.

ouvriers rencontrèrent une sépulture : le squelette était étendu sans apparence de cercueil. Auprès de ce squelette était placée une coupe ou calice en étain avec sa patène de même métal, l'un et l'autre brisés en plusieurs morceaux. C'était sans doute la sépulture d'un desservant de la chapelle. Arrivés à 1 mètre 1/2 environ de profondeur, ils trouvèrent huit cercueils en pierre blanche; d'autres étaient engagés sous les fondations des murs latéraux, de sorte que, n'ayant pas poussé les travaux hors de l'enceinte du bâtiment, on n'a pu vérifier le nombre des sépultures qui se trouvaient là réunies. Plus tard, en creusant dans le clos qui environne la chapelle, on découvrit encore d'autres sépultures formées de petits murs et couvertes de laves. Aucun objet n'ayant été recueilli dans ces derniers tombeaux, il serait difficile d'en assigner l'époque.

Il n'en fut pas de même des cercueils en pierre : plusieurs de ces derniers étaient entiers; d'autres avaient été brisés; tous avaient été fouillés, comme on a pu s'en convaincre par le désordre qui régnait parmi les ossements. Néanmoins on put constater qu'ils étaient tous orientés de la même manière, les pieds au levant. Ils avaient 2 mètres de long extérieurement, et 50 centimètres de largeur à la tête, se rétrécissant vers les pieds. Quelques-uns avaient leur couvercle bombé et d'une seule pièce; sur l'un d'eux était tracée une croix à branches égales; aucun autre signe ne s'est fait remarquer : tous étaient taillés à la boucharde, piqués dans le milieu; les bords, plus unis, formant des encadrements sur chacune des faces, comme les tombes de Sainte-Sabine. Dans l'un on trouva une lame de coutelas, une boucle avec sa plaque en fer très-oxydée; dans un autre, une plaque d'agrafe sur laquelle on voyait encore quelque trace d'argent; enfin, plusieurs fragments de coutelas, d'agrafes; une clef en fer, une petite contre-plaque d'agrafe en bronze portant quelques traces d'émail bleu, furent trouvés çà et là dans ces cercueils, et conservés par le propriétaire malgré leur état d'oxydation. Ces objets ont tous les caractères qui distinguent les armes et ornements de nos Bourguignons de l'époque mérovingienne. Il est probable que le petit

édicule aura été construit sur l'emplacement d'un cimetière, dont les sépultures ont été visitées et dépouillées par les ouvriers chargés de cette construction.

1828. — Beire-le-Chatel, près Dijon. — Sur le territoire de la commune de Beire, un habitant de la campagne a trouvé dans son champ la plaque d'une agrafe en bronze, dont l'ensemble et les détails d'ornementation indiquent évidemment l'époque mérovingienne : elle provenait sans doute de quelque sépulture qui se trouvait dans cet endroit, et qui n'a pas été recherchée.

Cette plaque a cela de particulier, qu'elle ne porte aucune trace de charnière. La charnière était probablement attachée à cette plaque par des rivets qui passaient par les quatre trous que l'on remarque à la partie supérieure. On voit gravée au centre la figure barbare d'un homme qui porte sur la poitrine une bande croisée ornée de rayures; une bande beaucoup plus large, offrant une suite de zigzags, encadre de trois côtés cette grotesque figure. L'envers de la plaque porte quatre appendices percés de petits trous qui servaient à fixer cette pièce au cuir du baudrier ou de la ceinture.

On a aussi trouvé dans le même champ une clef en fer et une petite croix en bronze à branches égales, dont la forme rappelle

exactement plusieurs de celles que nous avons vu se produire sur certaines fibules de Charnay : celle-ci munie d'un anneau destiné à la suspendre. Nous avons donné la gravure de ces trois objets, qui nous ont paru dignes d'être reproduits.

1829. — Longeau. — Dans le courant de l'année 1829, des paysans occupés à défoncer un terrain situé entre Dijon et Auxonne, dans la commune de Longeau, près du château, découvrirent cinq cercueils en pierre, tous de la même forme, s'élargissant du côté de la tête, et contenant tous des squelettes humains. L'un de ces squelettes avait à son côté les ossements d'un enfant; un autre était placé entre deux murs en briques. Cette distinction pouvait être l'objet d'observations particulières, qui n'ont pas été faites par les ouvriers abandonnés à eux-mêmes, et qui, n'ayant trouvé autour des cadavres que quelques morceaux de fer rongés par la rouille, qui accusaient, disent-ils, la forme de sabres, et des grains de collier en verroterie, émaillés particulièrement de rouge et de jaune, n'ont pas été tentés de se livrer à des recherches qui ne leur offraient aucun intérêt matériel. Ils se sont bornés à leur travail de défoncement, qui n'en a pas moins eu pour résultat de révéler l'existence d'un cimetière barbare dans cette partie du territoire de la commune de Longeau.

1830. — Champigny-les-Forges, près Châtillon. — Le 15 septembre 1830, M. Larché, ancien officier d'infanterie, se trouvait à Champigny-les-Forges, chez un maître de forges de ses parents, qui lui apprit que dans le territoire de cette commune il y avait un lieu appelé *le Champ-des-Tombeaux*. M. Larché, membre de la Société d'archéologie, se détermina aussitôt à faire exécuter des fouilles dans cet endroit. Après un travail de quatre à cinq heures, il découvrit à 1 mètre 1/2 environ de profondeur une quantité considérable de cercueils en pierre. Ceux qui furent ouverts contenaient des squelettes dont les têtes étaient tournées au couchant, et les pieds à l'orient. Les os étaient tellement friables, qu'ils se réduisaient en poussière sous la main des travailleurs. Ces cercueils avaient 6 pieds de

longueur; ils étaient tous placés régulièrement l'un contre l'autre, la tête plus élevée que les pieds (particularité que nous avons déjà remarquée ailleurs). L'un de ces cercueils, qui était recouvert d'une pierre très-massive, contenait quelques fragments de fer oxydés, et l'anneau d'une boucle en bronze sans ardillon ni plaque. Le départ de M. Larché interrompit les recherches, qui furent reprises trois mois plus tard. On trouva alors dans ces cercueils une lame d'épée, un fer de lance, les fragments d'un bassin en bronze très-mince, de 34 centimètres de diamètre, une hache ou francisque, et un umbo ou milieu de bouclier en fer. L'absence de tout métal précieux dans ces sépultures, explorées avec soin, doit faire supposer que des spoliateurs les ont violées et dépouillées de tous les objets en or et en argent qu'elles pouvaient contenir. On avait déjà trouvé précédemment dans ce cimetière quelques armes et fragments d'agrafes appartenant aux barbares envahisseurs de la Gaule.

1832. — Balon, métairie dépendant de la commune de Gerland, près Nuits. — Dans le courant de la saison d'automne de 1832, en labourant une pièce de terre de la métairie de Bâlon, dont le nom de climat est *Paradis*, le nommé Pierre Renard, fermier de M. de Bâlon, découvrit, à 50 centimètres environ de profondeur, des sépultures antiques dont les squelettes, au nombre de vingt environ, étaient rangés régulièrement les uns à côté des autres, les pieds tournés du côté du levant. Ces squelettes ne présentaient pas tous le développement d'un homme fait : il y en avait qui paraissaient appartenir à des enfants. Près des squelettes d'adultes, on a trouvé des coutelas en assez grand nombre, accompagnés de petits couteaux très-oxydés. Sur la poitrine reposait l'agrafe avec sa plaque en fer plaqué d'argent, et des débris du baudrier. Plusieurs cadavres avaient à leurs pieds des vases en terre; deux seulement avaient près d'eux des vases en verre de la forme de ces fioles à base sphéroïdale, au cou mince et allongé (1). On trouva encore quelques fers de lance; un

(1 V. pl. XXII, fig. 1 et 2.

dard à tige mince et longue de 60 centimètres, du genre de ceux découverts à Charnay (1), mais non barbelés; une hache ou francisque (2); des grains de collier en pâte émaillée et en ambre; et une infinité de fragments et de petits objets que M. de Bâlon a recueillis, mais qu'il n'a pu désigner, non plus que ses ouvriers, n'attachant pas grande importance à cette trouvaille, qui a été bientôt dispersée, et qui serait oubliée aujourd'hui si mon père n'en avait point pris note, et n'eût dessiné quelques-uns des objets qui lui ont été communiqués par les inventeurs. Il n'a pu obtenir sur cette précieuse trouvaille que les renseignements très-incomplets que j'ai puisés dans ses notes. Si cette découverte eût été dirigée par des personnes éclairées, et poussée plus avant, elle pouvait avoir des résultats d'une haute importance. Le rapprochement des sépultures de Bâlon avec celles de Charnay et Pouilly (que quelques kilomètres seulement séparent les unes des autres), aurait pu offrir à l'observateur une étude curieuse. Cependant les renseignements que nous avons suffisent pour rattacher ces sépultures à une même époque, et peut-être aussi à un événement commun.

1834. — Bretenières, Rouvres. — Le 8 août 1834, un manœuvre nommé Farry, qui habite le village de Rouvres, tirait du gravier dans une sablière située sur le territoire de la commune de Bretenières, tout auprès de la route de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, lorsque sa pioche heurta le crâne d'un squelette humain. Poursuivant son travail, il découvrit les ossements de plusieurs guerriers inhumés dans cette terre sans apparence de cercueils. Près de ces corps il recueillit les objets suivants : Un fer de lance. — Une épée dont la lame à deux tranchants est plate, et porte une large cannelure dans son milieu; elle a 6 centimètres de large sur 77 de long, non compris la soie, qui porte elle-même 13 centimètres. Le pommeau n'existe plus. Le croisillon, qui s'engage dans la soie par une ouverture assez

(1) V. pl. III, fig. 1 à 4.

(2) De la forme de celle reproduite pl. III, fig. 18.

large, a 9 centimètres de long. Un clou à tête triangulaire est encore attaché à la soie, comme on le voit dans la gravure que nous donnons ici, quoique de proportion infiniment réduite. Cette lame,

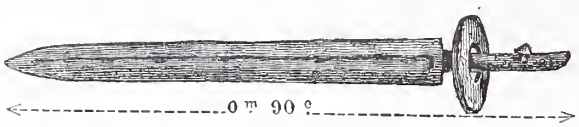

malgré la couche d'oxyde qui la recouvre, est assez bien conservée. — Un umbo de bouclier qui diffère de ceux qui ont été trouvés à Charnay et ailleurs, en ce que le centre de la partie convexe s'allonge en cône et se termine en une pointe aiguë. — Une lame de

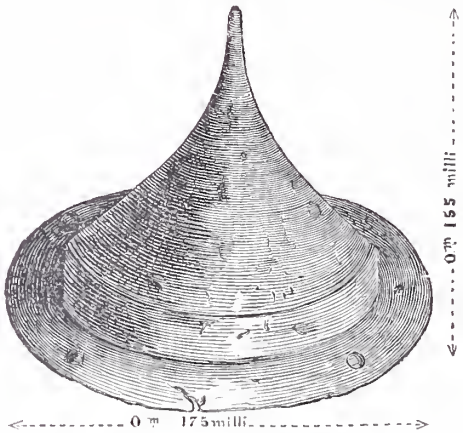

petit couteau, dans la soie de laquelle se trouve engagé un petit tube en argent qui ornait le manche. — Un morceau de fer plat, courbé à l'une de ses extrémités, et qui a l'apparence d'un briquet, mais dont la détermination est encore incertaine. — Une fibule en fer, terminée à la partie supérieure par un fil enroulé qui formait ressort et se recourbait en manière d'aiguille pour s'attacher au vêtement. — Quatre boucles en argent massif avec leur ardillon, du genre de celles qui ne sont pas accompagnées de plaque. La plus forte, du poids de 55 grammes, est cannelée avec un soin très-remarquable. Leur conservation ne laisse rien à désirer. — Une monnaie romaine du tyran Jovin, qui régna deux ans et mourut l'an 413.

Elle est en argent, du poids de 33 grains, offrant au droit la tête de l'empereur ceinte d'un diadème de perles, les épaules revêtues du manteau impérial, accompagnée de la légende DNIOVINVS AUG.; au revers, une femme casquée, assise, portant de la main droite une victoire symbolique, de l'autre une haste; autour on lit : VICTORIAAVGG; au bas, MLPA. — Enfin, six fragments de fer provenant de la bordure du fourreau de l'épée; d'autres morceaux de fer oxydés, traversés de clous, et dont la forme n'a rien de bien déterminé.

Depuis cette découverte, la sablière a été comblée, et les recherches ont été abandonnées.

Cependant une autre sépulture, qui semble se rattacher à celles-ci, a été découverte à Rouvres, territoire contigu à celui de Bretenières. Dans le voisinage du château on a recueilli un umbo de bouclier d'une forme identique à celui de Bretenières : cette forme allongée et pointue, qui n'est pas usitée, semble annoncer que les guerriers qui en étaient munis faisaient partie de la même tribu ou du même corps de troupe. Nous en verrons encore un exemple à Neuilly, dans ces mêmes plaines où le même événement militaire a dû réunir les corps d'armée de différentes tribus barbares.

1836. — Sassangy. — Dans le courant de septembre 1836, M. Labrosse, desservant de Saviange, ayant été informé d'une découverte de sépulture qui venait d'avoir lieu dans le voisinage de sa paroisse, sur le finage de Sassangy (Saône-et-Loire), dans un bois situé sur un terrain rocailleux, s'y rendit sur-le-champ, et fit des observations qu'il communiqua l'année suivante à M. Baudot père.

La fouille, pratiquée dans un terrain caillouteux, présentait deux murs parallèles, à la partie supérieure desquels on remarquait la naissance d'une voûte qui sans doute avait jadis réuni ces deux murs pour en former une sorte de caveau funéraire. L'ouverture de cette voûte était très-probablement fermée par une large pierre que l'on rencontra, posée à plat, en détournant les décombres. Sous cette pierre, on trouva une quantité assez considérable de cadavres

à l'état de squelettes : il y en avait de tout âge, même d'enfants. En poussant les recherches autour de ce caveau, on découvrit cinquante squelettes orientés comme à l'ordinaire, c'est-à-dire la face regardant l'orient. Le terrain étant en pente, la tête se trouvait dans la partie la plus élevée du sol. Tous ces os étaient blancs, très-friables, et s'en allaient en poussière lorsque l'on voulait les enlever du caveau. Les sépultures étaient enfouies dans le sol sans vestiges de cercueils. Une grande partie des squelettes avaient à côté d'eux des lames de sabres, couteaux ou poignards, tranchant d'un seul côté, de dimensions variées; des plaques en fer, des fragments de chaînes : tout cela très-oxydé et presque détruit. On a également trouvé près des cadavres des grains de collier, des agrafes, des fibules dont quelques-unes en or. M. Labrosse a recueilli quelques verroteries, un fragment de pierre bleue, qu'il croit être du lapis lazuli, incrusté dans une lame d'or très-mince qui faisait partie d'une fibule brisée; une sorte d'étoile à quatre rayons en or, formée de verroterie et d'une pierre bleue au centre : cet ornement peut aussi avoir fait partie d'une fibule. Il a recueilli également une lame de coutelas et quelques fragments en fer et en cuivre, qu'il n'a pu déterminer d'une manière précise. Aucune médaille ne s'est présentée dans cette fouille, qui, du reste, a été opérée sans intelligence et sans but archéologique.

1837. — Thil-Chatel. — Dans le courant de l'année 1837, M. Joly de Servetière, ancien sous-intendant militaire, faisant exécuter des travaux dans sa propriété de Thil-Châtel, découvrit un lieu de sépulture dont l'exploration n'a pas été poussée bien avant; néanmoins plusieurs tombeaux furent fouillés, et on y rencontra des lames de sabres ou coutelas brisées, et deux agrafes de baudrier, l'une en fer et l'autre en bronze, qui appartenaient évidemment à des guerriers barbares.

1838. — Quincey. — En 1838, M. Viard-Baillot, propriétaire à Quincey, faisait creuser la terre pour procéder à la plantation d'une

borne sur la limite de son champ situé sur le territoire de cette commune, lorsque tout à coup il rencontra deux cercueils en pierre blanche, recouverts de laves. Ces cercueils avaient été fouillés jadis; car les ossements en avaient été déplacés. Dans l'un d'eux on ne trouva que des débris de squelette, deux fortes lames de coutelas, un anneau en cuivre, et un vase en terre que les ouvriers brisèrent immédiatement. L'autre cercueil contenait également des ossements entassés confusément, parmi lesquels on distinguait deux crânes qui annonçaient une double sépulture, quelques fragments de fer très-oxydés pouvant avoir appartenu à des lames de coutelas, et des agrafes de baudrier.

1839. — Chaux. — Une découverte qui se rattache à d'autres du même genre, sinon de la même époque, qui ont eu lieu dans des localités assez rapprochées, a été faite, en novembre 1839, dans le village de Chaux, près Nuits. Des ouvriers, en creusant la terre sur le penchant de la montagne, rencontrèrent une assez grande quantité d'ossements humains. Ils remarquèrent plusieurs squelettes, encore entiers, placés tous parallèlement sur une même ligne, les pieds tournés, comme le plus ordinairement, du côté du levant. Ces squelettes étaient séparés par des laves debout, et recouverts par d'autres laves très-larges. Chaque sépulture était par conséquent séparée et distincte. Au centre, il s'en trouvait une qui paraissait appartenir à une famille plus distinguée que les autres. Elle n'était plus, en effet, formée de laves grossières, mais faite d'une seule pierre taillée dans la forme d'une auge, se rétrécissant à l'une de ses extrémités, et recouverte d'un seul morceau de lave. Elle contenait trois squelettes, deux de la taille ordinaire d'un adulte; le troisième, beaucoup plus petit, placé entre les deux premiers, paraissait avoir appartenu à un enfant.

Aucun autre objet ne fut remarqué dans ce cercueil, soit manque d'attention de la part des ouvriers, soit qu'il eût été fouillé, ce qui est plus présumable encore. En effet, dans toutes ces sépultures,

aucun objet précieux n'a été trouvé, tandis que plusieurs d'entre elles renfermaient des objets de matière sans valeur; c'était : des vases en terre, brisés pour la plupart, quelques lames de sabres ou coutelas, accompagnées d'une autre lame plus petite, celle du couteau ou poignard. Parmi les nombreux débris de fer oxydés, on recueillit deux agrafes de baudrier en fer, deux plaques carrées de même métal, qui m'ont été communiquées par M. Paquis, instituteur de la commune, qui voulut bien me promettre de me tenir au courant des nouvelles fouilles qui pourraient être faites par la suite dans cette localité.

1840. — Autricourt. — Dans le courant de l'année 1840, des ouvriers creusaient la terre dans un lieu situé sur le versant d'un monticule, à un kilomètre du village d'Autricourt, lorsque, parvenus à 1 mètre environ de profondeur, ils rencontrèrent un certain nombre de cercueils en pierre, recouverts de dalles bombées. Ils ouvrirent plusieurs de ces cercueils, qui renfermaient des squelettes humains; ils en trouvèrent parfois deux réunis dans la même tombe. Des armes en fer, des lames de couteau, étaient placées à leur côté. Trois d'entre eux portaient des colliers, dont l'un était composé de grains d'émail et de verroterie, et les deux autres de grains d'ambre. Deux bagues furent aussi recueillies aux doigts des squelettes, l'une en or et l'autre en bronze. Ces fouilles n'ayant pas eu de suite, on ne peut savoir jusqu'où s'étendait ce lieu de sépulture, qui n'a pas encore été exploré.

1843.—Coulmier-le-Sec.—A 3 kilomètres environ du village de Coulmier-le-Sec, près du chemin de Ravière, et sur la pente légère d'un coteau situé sur la rive gauche du lit desséché de la rivière de Vilaine, un cultivateur entreprit, en 1843, de défricher une partie de son champ restée inculte et couverte de pierres et d'épines. A peine avait-il détourné une légère couche de ce terrain, qu'il rencontra huit cercueils en pierre renfermés dans l'angle d'une enceinte en pierre

mureuse. Deux de ces cercueils attirèrent particulièrement son attention par leur forme inusitée : leurs fonds étaient faits de dalles épaisses grossièrement taillées, sur les bords desquelles étaient pratiquées des rainures dans lesquelles étaient incrustées les parois latérales, composées d'autres dalles minces sciées et posées sur champ. La forme de ces tombes est celle d'un parallélogramme allongé, sans rétrécissement aux pieds : une saillie de quelques centimètres existait à l'une des extrémités, comme pour reposer la tête du mort. Un nombre assez considérable de cercueils de ce genre existaient dans ce cimetière, et avaient été brisés dans un temps reculé; car on rencontrait à la surface du sol de nombreux fragments de dalles à rainures et de pierres sciées qui en formaient les extrémités et les parties latérales. Les ossements que contenaient ces cercueils avaient été dispersés et gisaient pêle-mêle dans le sol.

Il n'en était plus de même des six autres cercueils renfermés dans l'enceinte murée : ceux-ci étaient formés de deux parties, le coffre et le couvercle, tous plus étroits aux pieds qu'à la tête, et rangés l'un contre l'autre, sans perte de place, sur une ligne légèrement courbée à cause du rétrécissement de l'une des extrémités. Ils étaient orientés comme à l'ordinaire, les pieds à l'orient, la tête au couchant. Leur longueur moyenne est de 2 mètres 10 centimètres; la largeur du côté de la tête est de 60 centimètres, et 40 à 45 centimètres du côté des pieds : la hauteur est de 70 centimètres, y compris le couvercle. Les coffres ne présentent, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, aucune ornementation. Ils sont simplement *rustiqués* à la pointe du marteau. On remarque seulement un trou pratiqué dans le fond pour l'écoulement des matières liquéfiées par la décomposition. Les couvercles, d'un travail plus soigné, sont bombés à leur surface, qui offre dans quelques-uns des stries longitudinales assez irrégulièrement tracées. L'un des couvercles les plus soigneusement taillés, et uni à la surface, présente sur ses côtés huit bandes légèrement creusées, laissant en relief deux formes de croix étroites et allongées. L'intention chrétienne serait ici fort douteuse, si deux autres cou-

vercles ne présentaient deux croix parfaitement caractérisées, à branches égales, l'une en saillie comme les premières, l'autre formée par deux traits croisés tracés en creux.

L'ouverture de ces cercueils monolithes n'offrit aucun indice qu'ils eussent été violés. Les squelettes, dans un assez bon état de conservation, ne paraissaient pas avoir été dérangés de leur position primitive; ils étaient étendus sur le dos, les mains posées sur l'abdomen.

Ces tombeaux contenaient chacun deux, et même quelquefois trois squelettes d'individus qui différaient d'âge, de taille, et probablement de sexe. On en a remarqué plusieurs de taille très-élevée, un entre autres dont les vertèbres du cou avaient été disjointes, et la tête ramenée sur la poitrine, sans doute pour parvenir à le faire entrer dans le cercueil, dont cependant la longueur, égale aux autres, offrait presque 2 mètres de vide intérieur.

Aucun objet de quelque nature que ce soit n'a été trouvé dans ces tombes, ni dans leur voisinage. Ce fait est assez extraordinaire. Cependant l'ouverture en a été faite en présence de M. Durand, maire de la commune de Coulmier-le-Sec. M. Gaveau, membre correspondant de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, s'est transporté sur les lieux, sur la demande de la Commission, et a examiné et dessiné les tombes avec soin. C'est dans le procès-verbal qu'il a rédigé sur place que nous avons puisé les détails qui précèdent : nous ne pouvons douter de leur exactitude.

Comment se fait-il que ces sépultures ne recèlent aucun objet qui puisse caractériser leur époque et leurs possesseurs? Elles sont évidemment postérieures à l'adoption du christianisme en Gaule : les croix tracées sur ces cercueils l'indiquent suffisamment. Mais appartiennent-elles à des Barbares, ou à des Gallo-Romains? L'usage d'enterrer les morts avec leurs armes et leurs ornements existait chez les uns et les autres, et s'est maintenu longtemps, même après la fusion des races. En admettant même que ces tombes soient postérieures à cette époque, peut-on supposer que les tombes en dalles à rainures, qui se trouvaient dans la même enceinte que les autres,

aient été violées, et celles d'une seule pièce respectées? Si ces dernières contenaient encore des objets précieux, le fait ne pourrait être douteux. Mais l'examen de ces questions nous mènerait beaucoup trop loin. Nous ne faisons, en ce moment, que rapporter les détails de la découverte de ces tombes, dont les caractères se rapprochent assez de celles que nous avons déjà rencontrées dans les cimetières barbares, pour nous permettre de les indiquer ici. La découverte de cercueils en dalles sciées et à rainures nous a paru aussi un fait assez remarquable pour ne pas le passer sous silence.

1846. — Recey. — Nous devons à l'un des membres de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, dont la correspondance est des plus actives et des plus intéressantes, la connaissance de la découverte d'un lieu de sépulture barbare qui existe dans le territoire de la commune de Recey, et dont l'exploration présenterait un véritable intérêt, si elle pouvait être faite et suivie par un observateur aussi éclairé que M. le docteur Charles Rouhier.

Les propriétaires de ce lieu funéraire livré à la culture ont, à différentes époques, recueilli des objets qui ont attiré l'attention de notre correspondant : lui-même a fait des recherches et des observations qu'il a consignées dans un exposé sommaire des découvertes archéologiques faites dans le village et tout le territoire de la commune de Recey.

Ces sépultures barbares se trouvent dans un lieu voisin du village, situé entre les chemins de Faverolles et Gurgy, sur la lisière du bois appelé *le Grand-Foiseu.* « Les ossements, dit M. Rouhier, s'y rencontrent à une très-petite profondeur; parfois la charrue heurte la dalle qui recouvre quelques-uns de ces cercueils en pierre; partout où l'on remue la terre, en se renfermant dans les limites du lieu indiqué, on trouve des débris humains de tous les âges, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Un grand nombre de squelettes ne sont pas renfermés dans des cercueils; souvent ces derniers contiennent deux cadavres, ordinairement dirigés du couchant au levant. Tantôt ils

n'ont pas été dérangés de leur position première; tantôt, au contraire, on en trouve çà et là les restes épars; en quelques endroits, les ossements sont mêlés confusément.

« J'en ai examiné plusieurs au point de vue de la force physique et de la taille des corps auxquels ils avaient appartenu : en généralisant les résultats que j'ai obtenus, on aurait pour conclusion que cette race d'hommes était supérieure à la nôtre en force et en stature. »

Cette différence de la constitution physique de nos ancêtres avec la nôtre, M. Rouhier, qui est médecin, ne l'attribue pas à une dégénérescence de la race actuelle, mais bien au genre de vie que menaient nos ancêtres, et qui tendait au développement des forces physiques, comparativement à celui que nous menons aujourd'hui, qui y est opposé. « Les caractères physiques de l'homme, dit M. Rouhier, étant susceptibles d'être façonnés, il y a lieu de croire que si nous étions soumis, ainsi que nos enfants, à l'empire des causes qui influèrent sur la structure de ces races, la charpente osseuse de nos descendants, peu à peu modifiée, offrirait également, après quelques générations, les mêmes signes de vigueur et de force. »

Il est à remarquer que dans la partie du lieu de sépulture explorée par notre correspondant, on a trouvé auprès des squelettes des objets qui caractérisent bien positivement la sépulture des barbares, mais qui ne présentent aucune valeur intrinsèque : « ce sont des coutelas ou épées en fer, de grandes boucles de même métal, dont les plaques offrent encore quelques débris de la feuille d'argent qui les recouvrait; des vases en terre noire et grise, d'autres en verre; des colliers formés de grains en verre, et surtout en ambre rouge et en terre émaillée. » Cette absence d'objets en matière précieuse ne serait-elle pas la preuve que la partie du cimetière explorée par M. Rouhier a été violée? Le désordre qu'il a remarqué parmi ces ossements, si rapprochés de la surface du sol, « épars, et mêlés confusément en quelques endroits, » paraîtrait confirmer cette opinion. Il est présumable que des fouilles exécutées sur une plus grande

échelle, et dirigées sur des points différents, produiraient des résultats plus importants que ceux qui ont été obtenus jusqu'à présent; car les sépultures du *Grand-Foiseu* n'ont très-probablement pas toutes été violées : mais la difficulté serait d'obtenir l'assentiment des propriétaires du terrain, dont les exigences en pareil cas présentent souvent des obstacles insurmontables.

1846. — Brochon. — Dans un clos situé sur le territoire de la commune de Brochon, à droite de la route de Paris à Lyon, on découvrit, en 1772, dix-sept cercueils en pierre, tous vides. M. Vienne, ancien archiviste, auteur des *Notices historiques et statistiques sur les sept communes du canton de Gevrey-Chambertin*, pense que ces cercueils faisaient partie d'un ancien dépôt de tombes qui n'auront pas été utilisées. N'ayant pas vu ces tombes, et n'ayant pu nous procurer aucun détail sur leur facture et leur disposition, nous ne pouvons que constater le fait de leur découverte dans un terrain voisin d'une ancienne maladière.

Le sieur Mannelet, propriétaire d'un clos voisin de celui-ci, entreprit, en 1846, de défoncer son terrain pour l'améliorer, et d'enlever une couche de sable cru d'un mètre et demi d'épaisseur, qui n'était recouverte que de 20 à 25 centimètres de terre végétale. Cette première couche de terre végétale fut à peine enlevée, que les travailleurs rencontrèrent des fosses disposées régulièrement en lignes parallèles, creusées dans le sable vif. Elles contenaient des squelettes humains, la plupart isolés, et quelquefois réunis au nombre de deux et trois dans la même fosse; quelques-uns, placés également dans la même fosse, se trouvaient séparés par des laves posées sur champ.

Quoique très-rapprochées de la surface du sol, ces sépultures ne paraissent pas avoir été violées; car on découvrit près des squelettes beaucoup d'objets en métal précieux qui furent considérés comme devant appartenir à l'époque gauloise, par la seule raison qu'ils n'appartenaient pas à l'époque romaine. Quelques personnes, influencées par le voisinage de la maladière, étaient portées à croire que ce lieu de repos n'était autre chose que le cimetière de cet établissement.

Ayant été entretenu de ces deux opinions si opposées, je me rendis sur les lieux, et ne tardai pas à reconnaître dans cette agglomération de sépultures un cimetière bourguignon, qui renfermait les produits les mieux caractérisés de l'industrie teutonique, depuis la poterie la plus commune jusqu'aux armes et aux ornements les plus précieux et du travail le plus recherché.

Je constatai la régularité des fosses creusées dans le sable vif, et l'orientation des corps, les pieds tournés du côté de l'orient. J'appris qu'aucun cercueil en pierre ne s'était trouvé là, malgré le voisinage d'excellentes carrières et le dépôt des tombes signalées plus haut. Je fis l'acquisition des objets découverts à un prix qui m'assurait la remise de ceux que l'on pourrait découvrir par la suite; car les fouilles n'étaient pratiquées chaque année que dans les moments où la saison morte laisse des loisirs aux habitants de la campagne. J'ai lieu de croire que le sieur Mannelet s'est fidèlement acquitté de sa promesse, et que chaque année il m'a remis le produit de ces fouilles pendant le temps qu'elles ont duré.

Les armes étaient peu nombreuses dans les sépultures de Brochon, ainsi que les vases. L'inventeur, au surplus, faisait peu de cas des objets qui ne présentaient aucune valeur intrinsèque; et j'eus beaucoup de peine à le décider à m'apporter quelques lames de coutelas, quelques agrafes en fer, avec leur plaque, couvertes d'oxyde. Je vis chez lui, dans mes excursions, quelques fragments de vases en terre. Les objets en or, en argent, en potin, en bronze, lui parurent plus dignes d'être conservés. J'ai néanmoins réuni trente-neuf agrafes de différentes matières, qui ne diffèrent en rien de celles qui proviennent des sépultures de Charnay, dont j'ai parlé plus haut. Je ne m'arrêterai donc pas à les décrire : je ferai seulement cette remarque, que deux petites boucles en argent, avec leurs extrémités de courroies de même métal (v. pl. XXVI, fig. 22 et 23), ont été trouvées au bas des deux rotules d'un squelette, et disposées de telle sorte que l'inventeur est demeuré convaincu qu'elles attachaient les jambières du défunt, circonstance qui a déjà été remarquée ailleurs.

Le cimetière de Brochon était riche en bijoux et ornements de tous genres. Les fibules, au nombre de vingt-neuf, sont surtout très-remarquables : vingt-deux sont en argent doré, trois en bronze doré, deux en bronze, et deux en fer; aucune n'a la forme circulaire des belles fibules de Charnay, par conséquent aucun ornement en filigrane, aucune soudure, ne s'y font remarquer. Les appendices qui retiennent l'épingle et le crochet placés derrière, tout est fondu d'une seule pièce. La surface est ciselée et ornementée avec un soin particulier. Toutes ont été trouvées réunies deux par deux, exactement semblables, à l'exception d'une grande fibule en bronze doré et de deux petites en bronze et argent doré, dont les pendants n'ont pas été recueillis.

Dix ont la forme allongée (v. pl. XXVI, fig. de 10 à 13), et portent presque toutes des rayons qui se développent dans la partie supérieure semi-circulaire. Quelques-unes sont ornées de pierreries retenues par une sertissure rabattue. Des ornements, zigzags, méandres, lignes ponctuées, croisées et contournées, gravées et saillantes, décorent le dessus de ces fibules.

Dix-sept des plus petites représentent des animaux : ce sont des oiseaux, des chevaux, et un animal fantastique à tête de léopard et queue de serpent (v. id., fig. de 1 à 9). Les oiseaux sont au nombre de dix, tous à bec crochu, comme on en a déjà trouvé quelques-uns en Normandie, en Picardie, dans les environs de Mayence et en Angleterre; mais nulle part, je crois, on n'en a vu autant qu'à Brochon (v. fig. de 1 à 5). Leur forme est à peu près partout la même; les ornements varient cependant : presque tous ont l'œil formé d'une pierre rouge. Nous en avons quatre ici entièrement dépourvus de pattes, et qui n'ont de l'oiseau que la queue et le bec (v. fig. 3 et 5). Une bande d'argent, non dorée, qui longe le corps, est décorée de petits ornements tracés par un procédé de niellure qu'il est impossible de méconnaître. La niellure est, comme on le sait, l'incrustation d'une matière noire dans les traits gravés du métal, pour faire ressortir le dessin que donne cette gravure. Ce genre de travail, que

nous trouvons aussi sur quelques-unes des fibules de forme allongée, a bien rarement apparu jusqu'à ce jour sur les bijoux produits de l'industrie teutonique. Il s'est manifesté à Charnay; mais il se produit ici d'une façon beaucoup plus ostensible, et avec tous les caractères qui distinguent ce genre de travail.

Cinq autres fibules offrent de petits chevaux en argent et en cuivre doré; deux portent des traces de bride, un autre a le corps garni d'un large surfaix. Deux autres fibules du même genre représentent des animaux fantastiques : leur tête est celle du léopard, et leur corps se termine par une queue de serpent enroulée et tréflée à son extrémité. Ces animaux imaginaires et les petits chevaux sont beaucoup plus gracieux de forme que ces oiseaux à bec crochu, dont les ailes ne sont pas même indiquées, et dont le corps se rapproche plutôt de celui du poisson que de celui d'un volatile.

Les deux fibules en bronze sont contournées dans la forme d'une S, dont les extrémités sont terminées par la tête du serpent, qui symbolise le génie du mal (v. id., fig. 20).

Les deux fibules en fer sont complétement dépourvues d'ornements : chacune est composée d'un fil aplati à l'extrémité qui forme la fibule, aminci, et enroulé dans la partie supérieure, qui fait ressort, et dont l'extrémité s'abaisse et forme l'aiguille qui vient s'accrocher au bas de la partie cintrée comme dans les autres fibules.

Cet oiseau au bec crochu, dont la tête est trois fois reproduite sur une des belles fibules circulaires de Charnay (v. pl. XIII, fig. 2), dix fois répétée sur nos fibules de Brochon, se trouve encore représenté ici, dans une épingle à cheveux en argent, avec cette particularité, qu'au milieu du corps on voit une petite croix gravée (v. pl. XXVI, fig. 19). Cet oiseau fantastique devait avoir une signification : c'était sans doute un symbole commun à plusieurs tribus barbares.

Comme dans toutes les fouilles exécutées par des personnes inexpérimentées, on n'a recueilli à Brochon qu'une dizaine de grains de collier, la plupart en verre transparent, quelques-uns en terre cuite et en émail; un bouton de cette matière, plat d'un côté et bombé de l'autre, orné de trois cercles concentriques tracés en zigzag. Ces objets ne diffèrent en rien de ceux que nous avons décrits en parlant des sépultures de Charnay (v. pl. XVI et XVII).

Il en est autrement des boucles d'oreilles, qui étaient ici en assez grand nombre. On en a recueilli vingt : deux en or, deux en argent doré, sept en argent, deux en bronze doré, et sept en bronze. Celles en or, qui forment la paire, sont composées d'un anneau en or creux dans lequel on a introduit un fil de bronze pour lui donner plus de solidité. La boule est faite avec de petites lamelles d'or très-minces, qui forment sur les quatre facettes principales de la boule autant de quadrilles à jour. L'intérieur de cette boule vide est traversé par l'anneau fixé à son extrémité par une sorte de rivure entourée d'un cercle de perles; de petites têtes de rivures trilobées semblent réunir ces lamelles. Tout cela est d'un travail fin et délicat qui annonce beaucoup d'adresse et une industrie avancée (v. pl. XXVI, fig. 14). Toutes les autres boucles d'oreilles, la plupart réunies par paires, ont la même forme. L'anneau arrondi porte à l'une de ses extrémités la petite boule massive taillée à quatorze facettes. Les deux paires qui sont dorées, en argent et en bronze, portent dans l'une des facettes (celle qui est le plus en vue) une petite pierre ou verroterie incrustée qui en fait l'ornement principal. (v. fig. 17 et 18). Dans trois des autres boucles en argent non doré, on remarque une incrustation noire qui rappelle la niellure que nous avons déjà observée sur plusieurs fibules. Cet ornement, qui est ici répété sur les principales facettes de la même boule, représente dans l'une, des croix (v. fig. 15), et dans les deux autres, de petits croissants réunis par quatre, ( ) et dont la disposition rappelle cet ornement gothique que l'on nomme aujourd'hui *quatre-feuilles* (v. fig. 16). Une autre offre une croix formée d'un simple trait gravé, cantonnée de quatre annelets.

Huit petites aiguillettes plates, ou extrémités de courroies, ont été trouvées réunies presque toutes, deux par deux, exactement semblables. Deux sont en argent doré, quatre en argent, et deux en bronze doré. Toutes, à l'exception des deux dernières, qui sont unies, portent sur l'une des faces de petits ornements gravés. Elles sont fendues dans le haut pour recevoir le bout de la courroie, à laquelle elles étaient attachées par un ou plusieurs petits rivets (v. pl. id., fig. 23 et 24). Il pouvait y avoir deux aiguillettes, et même davantage, à l'extrémité de la même courroie, comme nous l'avons déjà observé (v. p. 71).

On a encore recueilli dans les mêmes tombeaux deux de ces petits ornements en bronze, qui ont été considérés comme extrémité de courroie, parce qu'ils se terminent en pointe, mais qui ne peuvent avoir cette destination, comme nous l'avons précédemment démontré (v. p. 70).

J'ai également réuni dix anneaux en bronze de petite dimension, sans aucun ornement, et un seul en argent qui porte un cercle perlé sur sa surface extérieure;

Deux fragments de peigne en os;

Un disque, également en os, de 4 centimètres de diamètre et 9 millimètres d'épaisseur. Cet objet, fait au tour, porte sur son épaisseur

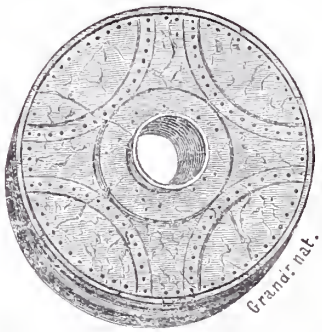

une moulure arrondie entre deux filets saillants; l'une de ses faces est ornée de quatre segments de cercles formés de lignes ponctuées entre deux traits gravés en creux très-légèrement. Deux cercles, l'un

ponctué, l'autre gravé, sont tracés sur le bord du disque, dont le centre est percé de part en part, comme on le voit dans la gravure que nous donnons à la page précédente;

La garniture en bronze d'un petit coffret dont les charnières sont en fer;

Enfin, neuf médailles : une gauloise en bronze, que Lelevel classe parmi les monnaies ibériques; elle porte au droit, tête à gauche à double bandeau perlé, ℞. cheval abattu, surmonté d'un annelet pointé; — sept romaines petit et moyen bronze, toutes très-frustes, à part un Antonin M. B. et un Constantin le Grand P. B., dont les légendes ne sont pas entièrement effacées.

La médaille la plus intéressante par sa belle conservation et sa rareté, c'est un quinaire de Majorien en argent qui porte au droit, DNIVIMAIORIAN, tête casquée à droite, ℞. ange tenant une croix, VIC à droite, C C à gauche.

Majorien fut élu Auguste à la fin de juillet 457. Il vint dans les Gaules, vainquit les Barbares, et fit avec eux des traités. Il se disposait à retourner à Rome, lorsque, trahi par Ricimer, il fut déposé le 2 août 461, et assassiné quatre jours après.

La présence de cette médaille dans les sépultures de Brochon leur assigne évidemment une date postérieure à la première moitié du v^e^ siècle.

Lorsque l'on creuse à une profondeur plus considérable que la couche de terrain qui renferme les sépultures barbares, on rencontre un autre cimetière, ou plutôt les ruines d'un autre cimetière d'une époque antérieure à celle de l'invasion. Ces sépultures étaient marquées par des pierres tombales qui déterminent positivement l'époque gallo-romaine. Ces pierres, sculptées en bas-relief, représentent, dans des sortes de niches, des personnages de différent sexe

et de différents âges, tenant à la main quelques attributs qui les caractérisent. On retrouve ces tombes renversées, brisées, mutilées. On reconnaît que ce cimetière a été violemment conquis, et on dirait qu'une sorte de fanatisme religieux a présidé à la destruction de ces images, qui rappelaient un culte proscrit. Les têtes étaient particulièrement fracturées, comme nous l'avons déjà remarqué dans la destruction du temple de la Seine (1). On ne peut donner une idée plus précise de l'état des lieux que par les expressions naïves de l'inventeur lui-même, esprit assez observateur et intelligent. « On dirait qu'une révolution a passé par là. » En effet, tout était bouleversé dans cette couche inférieure de sépultures, de laquelle on n'a retiré que quelques fragments de vases d'une terre plus fine et d'un dessin tout à fait étranger à ceux que l'on rencontre dans la couche supérieure. Quelques ossements calcinés, des cendres et du charbon ont accusé l'inhumation par incinération.

De ces antiques débris nous n'avons pu recueillir que deux pierres tombales, que nous avons fait placer dans le musée lapidaire de la Commission archéologique : l'une est entière, et l'autre en deux morceaux. La première représente deux personnages revêtus du sagum : l'un d'eux tient de la main droite, ramenée devant la poitrine, un vase, le *poculum;* et l'autre porte de la main gauche une espèce de doloire, sans doute l'instrument de sa profession. Sur l'autre tombe est un vieillard à barbe, ayant à côté de lui son enfant. Il tient aussi le *poculum* de la main droite, et l'enfant semble lui présenter un objet rond, peut-être un fruit, que sa dégradation ne permet pas de déterminer.

Le désordre qui règne dans le cimetière inférieur, qui est évidemment gallo-romain, indique une prise de possession violente de la part des barbares, qui auront établi leur propre cimetière sur les ruines de celui qu'ils avaient détruit et bouleversé de fond en comble.

Nous n'avons pu déterminer l'étendue du cimetière de Brochon;

(1) V. Mémoires de la Commission, tom. 11, p. 95.

car il se prolonge dans les clos voisins de celui qui a été fouillé, et les propriétaires de ces terres plantées de vigne ne nous ont pas paru disposés à y faire opérer des recherches. Nous sommes fondé à croire cependant que ce cimetière devait avoir une étendue considérable; car le hasard a fait découvrir dans le voisinage, et sur des points relativement assez éloignés les uns des autres, quelques objets semblables à ceux qu'ont offerts les sépultures que nous venons de décrire, dont le nombre n'a pas été exactement compté, mais que l'on peut évaluer approximativement au chiffre de deux cents.

1847. — Vanvey et Saint-Phal, près Châtillon. — Dans le territoire de la commune de Vanvey, au sud-est, à 500 mètres environ du village de ce nom, il existe un terrain cultivé qui, d'après le témoignage du curé de l'endroit (qui y a fait exécuter des fouilles en 1847), « est rempli, dit-il, de sarcophages dans lesquels on a trouvé des lames de sabre, des poignards ou petits couteaux, des agrafes de baudrier en fer, et des grains de collier en terre émaillée où dominait la couleur jaune. »

Deux années plus tard on résolut d'agrandir le cimetière de Saint-Phal, qui se trouve dans le voisinage, et les ouvriers, en creusant les fondations du nouveau mur de clôture, rencontrèrent à la profondeur d'un mètre environ une couche d'ossements humains. Les squelettes n'étaient accompagnés d'aucun objet qui ait attiré l'attention des travailleurs; mais à peine eurent-ils dépassé cette première couche, qu'ils découvrirent une quantité considérable de cercueils en pierre, tous rangés les uns à côté des autres, « comme des soldats en bataille. » Néanmoins ces sépultures avaient été violées; la plupart des couvercles qui fermaient les tombes avaient été enlevés; les squelettes n'avaient pas conservé leur position normale, une main profane avait bouleversé leurs ossements; on ne trouva près d'eux que des objets en fer oxydés, semblables à ceux qui avaient été rencontrés dans les cercueils de Vanvey.

L'entrepreneur Tivet, qui était présent aux fouilles, remarqua que

les cercueils placés sur la partie déclive du terrain, qui forme une hauteur dans cet endroit, avaient la tête dans la partie élevée de la pente, que ces cercueils étaient plus étroits aux pieds qu'à la tête, et qu'ils étaient percés au fond d'un trou de quelques centimètres de large, propre à laisser passer les matières liquides en décomposition.

Les cercueils brisés servirent de moellons, et restèrent dans les fondations du mur que l'on allait élever. Les armes et autres objets en fer trouvés dans ces tombes ne furent pas jugés dignes d'être conservés. Cependant une agrafe plaquée d'argent, avec ses plaques et contre-plaques, d'une assez belle conservation (quoique l'argent paraisse avoir été enlevé dans quelques-unes de ses parties), fut mise de côté par l'entrepreneur, qui la remit à M. Josselin, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, qui lui-même en fit don à la Société, dans le musée de laquelle elle est aujourd'hui conservée. Elle est d'autant plus intéressante, qu'elle porte dans son ornementation, comme on le voit dans le dessin réduit au tiers que nous donnons ici, une croix bien caractérisée, qui ne laisse aucun doute sur la croyance des barbares enterrés dans ce cimetière, dont l'étendue n'a pas été constatée.

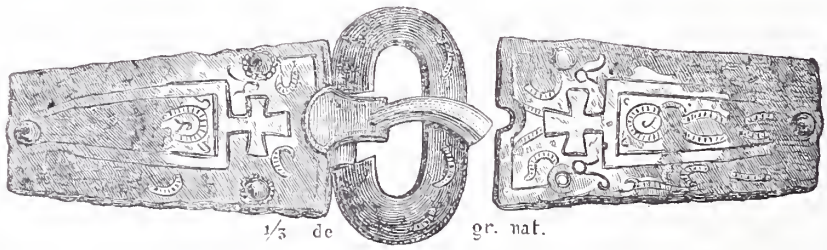

1/3 de gr. nat.

Les ouvriers qui ont exécuté ces fouilles ont été soupçonnés d'avoir détourné à leur profit quelques objets en matière précieuse; mais il est plus probable que les objets dont la matière pouvait présenter quelque valeur, auront été enlevés par les fossoyeurs qui ont procédé aux inhumations superposées au cimetière bourguignon dont les cercueils ont été par eux ouverts et dépouillés de tout ce qui a tenté leur cupidité.

1847. — Renève. — Dans le cours de l'année 1847, un cultivateur de Renève creusait la terre dans sa propriété, lorsqu'il remarqua sous le fer de son instrument quelques ossements et un objet en métal qu'il retira de la fouille : c'était une belle agrafe en bronze avec sa plaque et l'anneau dépourvu de son ardillon. Il ne chercha pas à s'assurer s'il y avait d'autres objets dans cette sépulture : il se contenta de recueillir l'intéressante agrafe, et la remit à un membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, qui l'offrit au musée de cette Société, où elle est soigneusement conservée. En voici la fidèle reproduction.

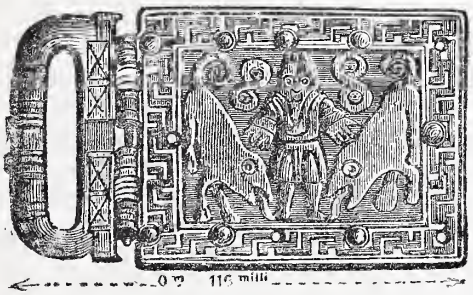

Au centre de la plaque ornée d'une bordure à la grecque ou méandre, on voit en léger relief un personnage entre deux lions qui semblent lui lécher les pieds. Ce sujet, plusieurs fois répété sur diverses agrafes du même genre trouvées soit en Bourgogne, soit en Suisse, ne laisse aucun doute sur le personnage que l'on a voulu représenter : c'est Daniel dans la fosse aux lions. M. Troyon a publié cinq plaques qui représentent le même sujet. Madame Fèvre de Chiseul, qui habite Mâcon, possède une belle agrafe en bronze trouvée, dit-on, dans le Chalonnais, qui offre également sur sa plaque Daniel entre deux lions qui lui lèchent les pieds. L'attitude du personnage et celle des animaux sont exactement les mêmes que dans notre dessin, à l'exception que le Daniel de madame Fèvre a les bras élevés, tandis que le nôtre les a baissés. Dans la plaque de madame Fèvre, qui porte 10 centimètres 1/2 de large sur 6 1/2 de haut, on voit encore, formant un sujet séparé, un autre personnage

les mains élevées, dans la même attitude que Daniel : c'est le prophète *Abacuc*. Les inscriptions en caractère romain dégénéré qui bordent la plaque indiquent positivement le nom des personnages qui y sont représentés. D'un côté on lit : DANIEL PROFETA, et de l'autre : ABACUC PROFETA (1).

Daniel dans la fosse aux lions représente les progrès du christianisme, aux pieds duquel viennent se prosterner les peuples les plus indomptables. Ces représentations symboliques sont d'autant plus intéressantes, qu'elles désignent avec certitude la croyance des peuples qui les produisaient ostensiblement sur les monuments et les objets de moindre importance que l'on retrouve, après des siècles, dans leurs tombeaux, seuls dépositaires de ces précieuses indications.

1849.—IVRY. —En me rendant à Cussy, en 1849, pour étudier la colonne antique, dont j'étais chargé d'écrire la monographie, j'appris que l'on venait de découvrir un lieu de sépulture dans le voisinage du chemin de fer, sur le territoire de la commune d'Ivry. Je me rendis sur les lieux, et je pus dessiner un vase en terre noire et une boucle en bronze sans plaque, qui avaient été trouvés avec des ossements humains et des débris de fer oxydés. Le propriétaire du terrain refusa de faire des fouilles en ma présence. Je pus constater seulement, par la nature du vase en terre noire, de la boucle et des débris de fer oxydés qui devaient appartenir à des coutelas, que ces sépultures, peut-être isolées, se rattachaient à celles de barbares envahisseurs de la Gaule.

1849. — SAINTE-SABINE. — Sainte-Sabine est un village situé sur la route de Beaune à Pouilly-en-Auxois. La terre de Sainte-Sabine

(1) N'ayant aucune certitude sur le lieu où la curieuse agrafe de madame Fèvre a été trouvée, nous ne pouvons mentionner cette découverte dans notre travail; et le dessin en ayant été publié par M. Gosse dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tom. XI, 1857, nous ne le reproduisons pas ici. Nous nous sommes fait une loi de ne donner, soit dans nos planches, soit dans les gravures de notre texte, que des objets entièrement inédits.

faisait autrefois partie de la baronnie de Chaudenay, possédée par la maison de Saulx. Le château, qui appartient aujourd'hui à M. Rocaut, est situé près de l'église, dont le clocher, placé en avant du portail, est d'une élégance très-remarquable. Cette église, dont la construction remonte au XIII^e^ ou XIV^e^ siècle (1), est entourée d'un cimetière qui touche aux basses-cours du château, du côté du nord, par une pente assez rapide.

Dans le courant de l'année 1849, le propriétaire du château fit construire un vaste bâtiment de remises et écuries, ce qui força d'abaisser le sol de la cour dans la partie qui touche au cimetière. Par suite de ces travaux de nivellement, on mit à découvert environ une cinquantaine de tombes en pierre monolithe, dans lesquelles on trouva un et quelquefois plusieurs squelettes humains, accompagnés des armes et ornements qui caractérisent la nation bourguignonne à l'époque mérovingienne. Plusieurs de ces tombes étaient ornées de croix pattées, dont la forme rappelle la croix de Malte. On s'empressa d'en conclure que ces sépultures appartenaient à l'ordre de Malte. Cette opinion était tellement passée en force de chose jugée, que personne ne songea à la contredire. L'indifférence du propriétaire, au surplus, était telle, que personne n'avait été appelé pour constater des faits si précieux pour la science. Les ouvriers ouvraient les tombes, ramassaient des vases, des armes, des ornements, des parures d'or et d'argent garnies de pierreries. On apportait tout cela au château, sans qu'aucune observation fût recueillie à ce sujet.

Instruit, malheureusement trop tard, de cette importante découverte, j'écrivis à M. Rocaut pour obtenir quelques renseignements; j'attendis vainement une réponse. Je me transportai alors sur les lieux. Le propriétaire était absent. Je pus néanmoins examiner quelques tombes qui avaient été conservées et qui gisaient dans un coin

(1) Cette église a été construite sur les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à S. Martin, ainsi que l'attestent des bulles des XI^e^ et XII^e^ siècles. Le culte de ce saint, selon toute probabilité, remplaçait lui-même le culte idolâtrique rendu à Belenus dans un temple situé à 300 mètres de là, et dont on distingue encore les ruines.

du jardin; j'en dessinai plusieurs. Je vis le lieu d'où elles avaient été tirées : ce lieu joint le cimetière, et se trouve en contre-bas de plusieurs mètres. La coupe du terrain laissait voir les inhumations superposées dans cette terre, qui contient les cendres de bien des générations successives accumulées dans ce lieu depuis un grand nombre de siècles. La couche des cercueils en pierre, profondément enfouis, paraît s'étendre sous le cimetière et sous l'église elle-même; on ne peut déterminer ses limites. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on n'a fait qu'effleurer l'une des extrémités de ce polyandre, qui paraît encore vierge de toute spoliation, si l'on en juge par la richesse des ornements trouvés dans quelques-unes de ces demeures funèbres, ailleurs si souvent bouleversées et dépouillées par la cupidité (1).

Grâce à l'obligeance d'une femme préposée à la garde du château, j'ai pu dessiner quelques objets précieux recueillis dans ces tombes et heureusement conservés, ainsi que les vases en terre, dont la forme, au surplus, n'offre aucune différence avec celle des vases que j'ai trouvés moi-même à Charnay (2).

J'appris qu'une partie notable de la précieuse trouvaille avait été emportée à Paris, et distribuée à ses amis par le propriétaire, qui n'y attachait aucune importance scientifique. Fort heureusement, toutefois, qu'avant cette dispersion regrettable, M. Denizot, aujourd'hui curé de Morey, avait, de son côté, dessiné ceux des objets qui lui avaient paru les plus intéressants. Je dois à son dévouement pour la science et à son obligeance extrême de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur les principales pièces provenant de cette importante découverte (v. pl. XXVII).

Les cercueils sont en pierre de deux espèces différentes : l'une est le grès dur que l'on trouve dans le pays; l'autre est la pierre blanche semblable à celle de Quarré-les-Tombes. Ces cercueils sont plus larges à la tête qu'aux pieds. J'en ai mesuré plusieurs : l'un portait 1 mètre

(1) On a fouillé environ 25 mètres superficiels.

(2) V. pl. XXIII.

90 cent., deux autres 2 mètres, et le plus grand 2 mètres 6 cent. de longueur. Leur capacité permettait d'y placer plusieurs corps. On a trouvé, en effet, deux et même trois squelettes déposés dans la même tombe. Les couvercles sont d'une seule pierre, quelquefois concave à l'intérieur, et arrondis en dehors; d'autres sont de forme triangulaire.

La plupart des cercueils sont unis, taillés à la boucharde; quelques-uns sont striés longitudinalement; peu sont ornementés. Ces ornements, tous faits de la même manière, consistent en lignes formant des chevrons, des triangles qui se contrarient ou se trouvent séparés par des parties unies qui forment des encadrements; des lignes droites ou penchées. L'un d'eux présente une croix à son extrémité la plus étroite. Le plus vaste de ces cercueils, qui dépasse 2 mètres, est aussi le plus ornementé. On voit à l'extrémité la plus

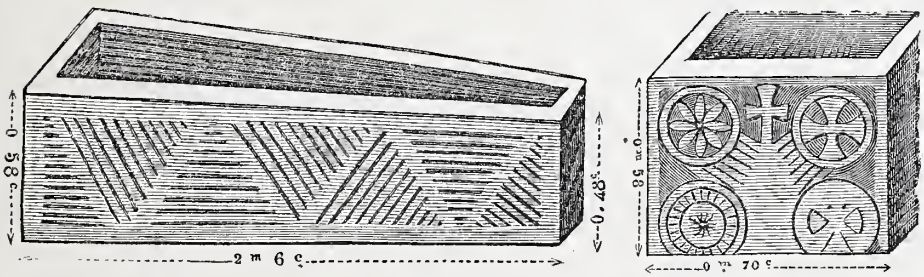

large (le côté de la tête) une croix qui occupe le milieu du rectangle, aux quatre angles duquel on distingue des espèces de médaillons tracés à la pointe. Dans le premier est une étoile formée de huit rayons; dans le second, une croix à quatre branches égales imitant la croix de Malte, et qui avait motivé l'opinion erronée que nous avons rapportée plus haut; le troisième, formé de plusieurs cercles concentriques, offre des rayons entre le second et le troisième cercle, et au centre un petit soleil; le quatrième ne présente rien de bien caractérisé.

Tous ces cercueils étaient placés à côté les uns des autres par lignes, régulièrement disposées, laissant un passage entre chacune

d'elles; tous orientés de même, les pieds au couchant, et ainsi regardant l'orient. Chaque tombe contenait les objets que les barbares avaient coutume de placer près des morts, d'après l'antique usage.

Les objets en fer n'ont pas été trouvés dignes d'être conservés, à cause de la rouille dont ils étaient couverts, à part quelques lames de coutelas, un umbo de bouclier, et une clef dont le panneton indique une serrure à garniture assez compliquée. J'en donne ici la

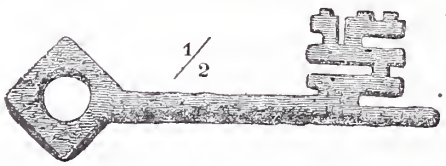

forme. J'ai vu aussi l'extrémité d'un fourreau d'épée dans lequel on reconnaît parfaitement les deux planchettes de bois réunies par une garniture en cuivre qui forme le bord et se rabat de chaque côté.

On a conservé aussi trois petites boucles sans plaque et sans ornements, deux en bronze et une en argent. Une autre boucle en bronze, d'un travail très-fin, porte sa plaque ornementée de trois bossettes d'une dimension inusitée, divisées chacune par des traits croisés, dans l'intervalle desquels on voit de petits rinceaux très-habilement disposés. Le milieu de cette plaque, gravée en échiquier, est encadré d'un zigzag qui se trouve répété sur l'anneau. Sur la partie plate de l'ardillon qui couvre la charnière, on voit une croix bien caractérisée, dont les croisillons sont séparés par des rinceaux semblables à ceux qui ornent les bossettes (v. pl. XXVII, fig. 14).

Les fibules, qui offraient quelque chose de plus riche et de plus gracieux que les autres objets, ont été recueillies avec plus de soin. Quatre sont en or, et six en argent; cinq sont de forme circulaire (v. id., fig. 1, 7, 8 et 9), et ornées de filigranes et de pierreries cloisonnées ou serties isolément, d'un travail exactement semblable à celles de Charnay. Une autre fibule a la forme d'une étoile à huit pointes, divisée par compartiments en grenats cloisonnes offrant une croix dans son milieu (v. id., fig. 10). La plus intéressante, sans contredit,

est celle qui représente le poisson sacré (v. id., fig. 3). Il n'a ni écailles ni nageoires comme celui de Charnay; mais sa forme est assez caractérisée : la bouche, les ouïes, l'œil et la queue sont suffisamment indiqués. Il est tout en or, et parsemé de filigranes. Nous ne reviendrons pas sur ce symbole chrétien, dont nous avons donné plus haut l'explication (v. p. 46 et suiv.). Il est regrettable que cet objet si rare et si curieux n'ait pas été déposé dans le musée de la Commission archéologique de la Côte-d'Or : là, au moins, sa conservation eût été assurée.

Les trois autres fibules sont de forme allongée; la partie supérieure présente un arc de cercle d'où partent des rayons au nombre de cinq, six et sept. Les cinq rayons de la première fibule sont séparés par quatre arcatures trilobées qui rappellent exactement cette disposition remarquable reproduite en grand par les architectes du moyen âge, qui n'en ont pas eu la première idée, comme on le croit généralement. La tige, recourbée dans le haut, se termine par une tête d'oiseau à bec crochu (v. id., fig. 4). Une tête de serpent termine la tige de la fibule, qui porte six rayons (v. id., fig. 5). La partie inférieure de la troisième aux sept rayons a été brisée. Les rayons de ces trois fibules sont incrustés de pierres rouges, ainsi que leur surface, qui est entièrement décorée de dessins en zigzags, méandres, enroulements, etc., disposés avec goût et exécutés avec un soin tout à fait remarquable.

Une petite fibule en bronze, qui représente un oiseau à bec crochu, est aussi ornée de cinq grenats (v. id., fig. 11).

L'un des plus curieux objets trouvés dans les cercueils de Sainte-Sabine est un médaillon en corne de cerf qui porte 7 centimètres de diamètre et 22 cent. 1/2 de tour (v. id., fig. 6). Il est décoré de douze petits médaillons en or, de 9 à 10 millimètres de diamètre, incrustés et placés circulairement autour d'un treizième médaillon, d'un tiers plus grand que les autres : ce dernier est malheureusement sorti de la cavité centrale destinée à le recevoir. Cet objet a pu être facilement soustrait, ou plutôt est resté parmi les détritus de la tombe,

sans que l'on ait pris la peine de faire aucune recherche à ce sujet. On voit sur chacun des douze petits médaillons une croix tracée en filigrane, de diverses manières, à un ou deux fils : quelquefois la croix se trouve seule; d'autres fois elle est accompagnée de quatre points disposés entre les croisillons. Ce nombre douze, groupé autour de l'unité, devait avoir une signification que nous n'osons pas hasarder en l'absence du médaillon central, qui pouvait seul donner la clef de cet emblème chrétien.

Une boule en cristal de roche, de 5 centimètres à 5 cent. 1/2 de diamètre, offre la forme d'un énorme grain de collier. Elle est percée dans son milieu, légèrement aplatie des deux faces, qui présentent cinq pans coupés dont les angles sont arrondis : cette taille n'a rien de bien régulier; mais elle concourt à démontrer l'état de l'industrie lapidaire chez les barbares. Voici la forme de cette pièce dans des proportions moitié moins grandes que celles de l'original (1).

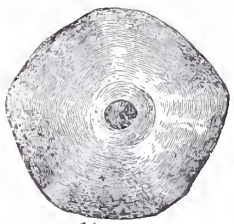

1/2 nat

Une très-belle épingle à cheveux en or, dont la tige forme spirale, et porte une tête exactement semblable à ces perles qui ornent les boucles d'oreilles trouvées à Brochon, en Normandie, en Lorraine et en Suisse. Celle-ci est plus riche. Les cinq facettes principales offrent chacune un grenat de forme carrée : aux quatre angles de ce grenat sont placés autant de petits émaux blanchâtres, sertis dans de petits tubes qui forment une suite d'aspérités d'un effet très-bizarre et très-gracieux (v. pl. XXVII, fig. 2). Je ne vois réellement rien de

(1) On a trouvé dans le tombeau de Childéric une boule en cristal de roche. M. Legros, médecin à Marquais, canton de Roisel, a également trouvé une boule en cristal dans un tombeau qu'il a exploré à Longavène.

mieux aujourd'hui chez nos bijoutiers, qui vendent aux femmes les plus élégantes des épingles à cheveux d'un genre absolument semblable à celle-ci.

Deux jolies bagues en or, très-simples, mais d'un bon goût : l'une, à anneau plat et uni, porte un chaton ovale sur lequel on remarque un petit dessin circulaire (v. id., fig. 12); l'autre, à anneau plus large et chevronné, porte un chaton carré, formé d'une petite perle d'émail grisâtre entourée de quatre grenats (fig. 13).

On a aussi recueilli une petite pierre sur laquelle est gravée en creux une femme assise : ce peut être un chaton détaché d'une bague. Cette pierre porte les caractères d'un travail tout-à fait romain, ce qui n'a rien d'extraordinaire, comme nous l'avons déjà remarqué.

Plusieurs médailles romaines faisaient aussi partie de cette découverte : l'une est un bronze consulaire, tête laurée, profil à droite, ℞. un éléphant; légendes frustes; l'autre est un petit bronze de Constance, profil à droite, ℞. une enseigne entre deux guerriers; légendes également frustes.

Des pièces, évidemment postérieures aux sépultures bourguignonnes, ont encore été recueillies dans le cimetière de Sainte-Sabine. Ce sont trois deniers des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, ainsi qu'une petite pièce fort commune de la principauté de Dombes, de 1621.

Comme il y a eu dans ce cimetière bien des inhumations superposées à des époques différentes, on peut croire que ces pièces se sont enfoncées dans le sol avec le temps, ou bien, ce qui est plus vraisemblable encore, qu'elles proviennent de la partie supérieure du terrain, que les ouvriers auront mélangée, dans leurs travaux, avec la couche inférieure dans laquelle se trouvent les sépultures bourguignonnes.

Le seul vase en verre que nous ayons vu conservé intact présente la forme d'une petite cloche. Du fond, qui est arrondi, partent de petites côtes saillantes qui s'élargissent et se terminent à rien vers le bord légèrement évasé. Cette forme, la plus commune parmi les

vases en verre recueillis à Charnay, se retrouve à peu près dans toutes les contrées où les barbares ont été inhumés (v. pl. XXI, fig. 5).

Il en est de même des neuf vases en terre que j'ai pu retrouver encore à Sainte-Sabine : c'est toujours la forme d'un cornet à la partie supérieure, sur une base ovoïde plus ou moins large, plus

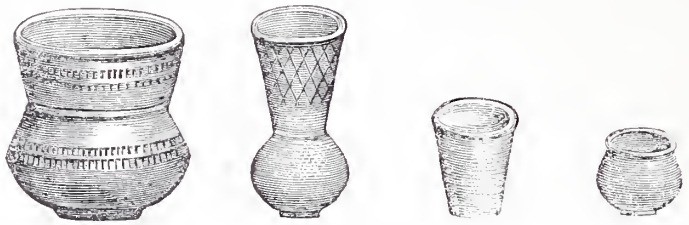

ou moins évasée ou allongée. Ces deux formes se trouvent souvent réunies dans le même vase, et souvent aussi séparées : c'est le principe de tous les vases de fabrication barbare, à part les terrines et les vases à anse. Cette terre, dont la pâte n'a pas une grande finesse, est ordinairement noire ou grise, et ornée de quelques dessins circulaires faits à la molette, ou de quadrilles losangés faits à la main, comme à Charnay et partout ailleurs.

Quant à un calice en étain, que je n'ai pas vu, mais dont le dessin m'a été communiqué par M. Denizot, curé de Morey, et qui porte sur le bord, qui a été brisé, une inscription incomplète en caractères romains, je suis porté à croire qu'il provient plutôt de la couche de terrain supérieure du cimetière, que de celle qui renfermait les tombes de l'époque mérovingienne.

On a encore recueilli dans les déblais de ce même cimetière quatre fragments d'inscription sur marbre blanc. Ces plaques ont une égale épaisseur (5 centimètres). La forme dégénérée des lettres est la même dans les quatre fragments. La dimension de ces lettres diffère, il est vrai ; mais ceci tient à la disposition de l'inscription, resserrée à l'extrémité de quelques lignes : car ces quatre fragments proviennent évidemment de la même inscription, ainsi que l'a établi

notre confrère M. Protat, dans une ingénieuse et complète restitution que nous donnons plus bas avec sa traduction (1).

Cette inscription païenne avait sans doute été placée dans ces sépultures, comme un objet précieux, par des chrétiens ignorants qui n'en connaissaient pas l'origine (2). Elle provenait très-probablement du temple païen dont on a retrouvé les ruines sur le territoire même du village de Sainte-Sabine, à 300 mètres du cimetière bourguignon. Elle avait été composée, suivant l'opinion de M. Protat, en l'honneur de Julien l'Apostat, et à l'occasion de son passage dans le pays, lorsqu'il se rendit d'Autun à Reims, alors assiégé par les barbares. Voici, au surplus, l'inscription restituée par M. Protat, et la note qui accompagne ce remarquable travail.

MATRI DEVM
TAVROBOLIO COLLVTO ET LITATO
AC IANO CVM GR –
– ANNO • OMNES VICANI
MONVMENTVM AETERNAE PIETATIS CO –
NSECRAVERVNT ILLIS DIIS ET NOBILISSIMO AVGVSTO
SACRIS RE –
– FICIENDIS • DIS MONITVM
PRO SALVTE ET CONSERVATIONE AA (AVGVSTORVM DVORVM)
LVCIO PRICILLANO
FLAMINE II VIRO IN CIVITATE
AEDVORVM AD ARBORIGNVM.

« Le taurobole ayant été offert à la mère des dieux, à Janus, ainsi » qu'à Grannus, et ayant été agréé, tous les habitants du bourg » ont dédié ce monument de piété éternelle à ces dieux et au noble » Auguste, les sacrifices devant être rétablis — avertissement aux

(1) Voyez aussi la pl. XXVIII, dans laquelle nous avons reproduit la forme des lettres, et marqué d'une teinte légère les parties restituées pour les distinguer des fragments originaux qui restent en blanc.

(2) Les barbares n'étaient pas lettrés, et plaçaient quelquefois autour de la tête des morts des pierres et des fragments de marbre, comme nous l'avons vu à Charnay et ailleurs.

» dieux — pour la santé et la conservation des deux Augustes, » LVCIVS PRICILLANVS étant flamine et duumvir dans la cité des » Eduens, auprès d'Arnay. »

» Cette inscription, qui nous a paru d'un haut intérêt historique, appartient par la forme des lettres à la seconde moitié du IVe siècle de notre ère.

» Depuis la réorganisation de l'empire sous Constantin, les princes de la maison impériale prirent le titre de *Nobilissimus* et celui d'*Augustus*. Ces titres, réunis aux deux mots *sacris reficiendis*, qui nous arrivent à travers les siècles comme la dernière espérance du paganisme expirant, ne pouvaient mieux convenir qu'à Julien l'Apostat, César, puis Auguste, *Nobilissimo Augusto Flavio Claudio Juliano*, qui avait promis de rétablir les sacrifices, et sur lequel les idolâtres fondaient tout leur espoir.

» Julien avait d'excellentes qualités; il était surtout fort libéral. Ces avantages, qui lui avaient gagné le cœur des légions, durent lui faire de nombreux partisans dans tous les lieux qu'il traversait. Aussi il ne nous paraît pas douteux que les habitants du vicus, à présent le bourg de Sainte-Sabine, qui connaissaient les dispositions de Julien en faveur du paganisme, ayant appris qu'il avait été proclamé empereur par ses troupes, puis Auguste, du vivant même de Constance, s'empressèrent de faire un taurobole en son honneur, avec accompagnement des vœux obligés pour la prospérité des deux Augustes, sans s'inquiéter si Constance reconnaîtrait Julien comme associé à l'empire.

» C'est précisément à trois lieues de Sainte-Sabine, à Arnay-le-Duc, que d'Anville place l'Arbor... d'Ammien Marcellin, où Julien devait passer depuis Autun pour se porter à Reims, assiégé par les barbares.

» En nous conformant à ces données historiques, nous avons cru devoir restituer l'*Arbor*... ou *Arbor*ignum avec d'autant moins d'hésitation, que l'espace rétabli exactement sur les débris du marbre suffit pour contenir les caractères qui composent ce mot. »

Comme on le voit par ce qui précède, les sépultures de Ste-Sabine étaient pour la science un trésor précieux. Elles auraient pu fournir des documents du plus haut intérêt, par suite des observations qui pouvaient être faites sur la disposition de ces ensevelissements et la place qu'occupait chaque objet dans ces cercueils de pierre si hors de portée, de toute atteinte, si bien clos, et qui n'avaient subi aucun dérangement que celui occasionné par la décomposition des chairs. Ces conditions, si favorables aux investigations de la science, sont rares, comme l'expérience le prouve. Elles n'ont pu être utilisées, et les objets rares et précieux qui ont été retirés des cercueils, vierges de toute spoliation, n'ont pas même été réunis pour pouvoir être étudiés dans leurs détails comme dans leur ensemble. Dispersés aujourd'hui, il n'en restera bientôt plus que le souvenir, consigné dans ces pages que j'aurais voulu rendre plus complètes; mais, les renseignements qui me sont parvenus sur certains faits que j'ai cherché à éclaircir ayant été souvent contradictoires, je n'ai pas dû m'y arrêter. Il serait imprudent d'asseoir une opinion sur des bases qui n'ont pas un degré suffisant de solidité.

1849. — Molesmes. — Vers la fin de l'année 1849, un habitant de la commune de Molesmes, faisant exécuter des travaux de défoncement dans sa propriété qui fait partie du territoire de cette commune, découvrit à une profondeur très-peu considérable des cercueils en pierre réunis en grand nombre. Il en retira vingt-cinq de sa fouille : quelques-uns étaient munis d'un couvercle; d'autres étaient remplis de terre. Le désordre qui régnait dans ces sépultures indiquait évidemment qu'elles avaient été violées dans un temps plus ou moins reculé. Parmi ces vingt-cinq tombes, une seule portait des ornements : aussi éveilla-t-elle particulièrement l'attention des personnes attirées sur les lieux par le bruit de cette découverte. Chacun des côtés de cette tombe était divisé en quatre compartiments dans lesquels étaient inscrites des manières de croix que l'on pourrait considérer comme de simples ornements, aussi bien que comme des

signes religieux; mais le couvercle portait dans sa partie la plus large une croix bien caractérisée, qui ne peut laisser aucun doute sur l'intention chrétienne qui a motivé ce symbole. Nous en donnons ici la gravure exactement copiée sur le dessin exécuté d'après nature, et envoyé à la Commission archéologique de la Côte-d'Or par son correspondant des Riceys, M. le docteur Pissier.

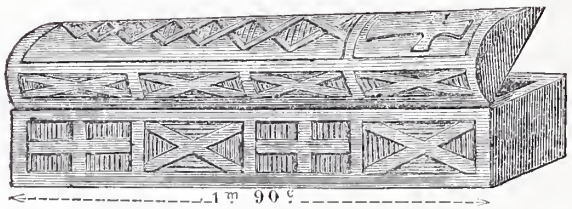

Ce cercueil, qui porte 1 mètre 90 centimètres de long sur 63 cent. de large du côté de la tête, contenait cinq squelettes, un coutelas ou scramasaxe, une clef en fer, et trois grains de collier, deux en

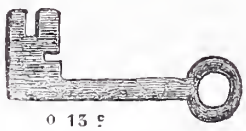

terre émaillée, et le troisième en ambre. Aucune observation n'a été faite, aucun soin n'a été apporté dans ces recherches, qui ne présentaient aux habitants du pays rien qui pût exciter leur convoitise. Cependant le fait de cette découverte a rappelé à la mémoire de quelques vieillards que déjà on avait trouvé dans ce lieu une quarantaine de cercueils en tout semblables à ceux-ci.

1854. — Pourlans. — Sur le territoire de la commune de Pourlans, situé à quelques kilomètres de Charnay, un habitant de la campagne, creusant un fossé pour la délimitation de sa propriété, rapprochée de la route départementale de Seurre à Dole, rencontra, à une profondeur peu considérable, des ossements humains, près desquels il trouva une lame de coutelas ou scramasaxe, et un vase en terre noire qui fut brisé, mais dont les fragments accusaient exacte-

ment la forme de ceux recueillis dans les sépultures de Charnay. Cette sépulture était-elle isolée? C'est ce qui n'a pas été vérifié. Dans tous les cas elle paraît, par son voisinage, se rattacher à celles de Charnay, et dater de la même époque.

1855. — Cussey-les-Forges. — Dans la petite commune de Cussey-les-Forges, dépendant autrefois du marquisat d'Epoisses, et ainsi appelée à cause d'une forge qui existait très-anciennement au bas d'un étang situé à peu de distance du village, un propriétaire, en cultivant son jardin, trouva, à 20 centimètres environ de profondeur, une rangée de cercueils en pierre, parallèlement disposés de telle sorte que les pieds des squelettes qui y étaient déposés, étaient tournés du côté du midi, et la tête par conséquent du côté du nord, orientation tout à fait exceptionnelle. Six de ces cercueils ont été retirés de la fouille; quelques-uns étaient entiers, les autres brisés; leurs couvercles en pierre avaient tous été enlevés, et leurs débris dispersés à l'entour. Il est évident que ces sépultures, si rapprochées de la superficie du sol, avaient été violées à une époque que l'on ne peut préciser. Les spoliateurs n'y avaient laissé que des objets sans valeur, comme il arrive toujours en pareille circonstance.

Ces cercueils en pierre, assez grossièrement taillés, étaient plus étroits aux pieds qu'à la tête, et ne portaient aucune marque particulière, si ce n'est que la moitié se trouvaient percés, vers le milieu du fond, d'un trou creusé en entonnoir, de 4 centimètres d'ouverture, se rétrécissant à 2 centimètres dans sa partie la plus étroite. Nous avons déjà dit que ces perforations, qui se sont déjà rencontrées ailleurs, avaient très-probablement pour but de laisser échapper les matières liquides produites par la décomposition des corps. L'usage cependant n'en était pas général.

Plusieurs cadavres se trouvaient quelquefois réunis. On a trouvé deux et même trois squelettes dans le même cercueil. Plusieurs objets en fer et en bronze avaient été abandonnés par les spoliateurs. Ainsi on a encore trouvé plusieurs sabres ou coutelas tranchant

d'un seul côté, une agrafe en fer munie de ses plaque et contre-plaque, deux autres plaques en fer très-oxydées, une petite bague et une pièce de monnaie en bronze : tout cela rongé par l'oxyde, mais conservant néanmoins le caractère des armes et des objets qui ont appartenu aux Bourguignons de l'époque mérovingienne. C'est à M. Moreau, curé de la paroisse de Cussey-les-Forges, que nous devons l'obligeante communication des détails de cette découverte.

1856. — Etormay. — Nous ne pouvons mieux faire connaître la découverte de sépultures faite à Etormay, qu'en reproduisant la note que M. le comte de Sarcus a lue à l'une des séances de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, en 1857, en mettant sous les yeux de la Compagnie les objets découverts, qui ont été reconnus devoir appartenir aux barbares de l'époque mérovingienne.

« Le mercredi 10 septembre 1856, dit M. de Sarcus, je suis allé assister à l'ouverture et à l'extraction de tombeaux anciens découverts récemment dans le département de la Côte-d'Or, entre Etormay et Villeneuve, mais un peu plus près d'Etormay, *en Combe-Bregné.* Le champ dans lequel ils se trouvent appartient, de père en fils, à la famille Nicolle, d'Etormay; il descend sur le bois de la Mangeotte, et m'a semblé un peu plus élevé que le reste de la plaine.

» Déjà, il y a une quinzaine d'années, on avait découvert, dans ce même champ, un petit emplacement de dix-sept tombes. Dans l'emplacement exploré le 10 septembre dernier, il y en avait douze, et je pense que de nouvelles recherches y feraient facilement trouver d'autres sépultures.

» Les petits emplacements où se trouvent les tombes sont délimités par des murs ou par des laves. Ce sont des espèces de caveaux où les tombeaux sont les uns contre les autres, et orientés les pieds au levant. Les cercueils ou tombes sont creusés dans une seule pierre, avec un couvercle aussi d'une seule pierre, et creusé. Le dessus et les côtés sont extérieurement striés grossièrement dans leur longueur; aux deux extrémités il y a une cannelure perpendiculaire d'où d'autres stries partent et s'élèvent obliquement.

» La pierre des tombes est blanche, tendre, et paraît avoir été tirée d'une carrière dont la pierre présente le même grain, et qui se trouve entre Etormay et Lucenay, mais sur le finage d'Etormay. Ni en creusant, ni dans les tombeaux, que je croirais de l'époque mérovingienne, on n'a trouvé aucune médaille ou pièce de monnaie.

» Dans les tombeaux on a trouvé : — des débris d'amphores et de poterie; — de petits morceaux de verre; — des ornements en bronze, entre autres une bague faisant cachet, dont l'empreinte est parfaitement conservée et présente des caractères; voici cette empreinte :

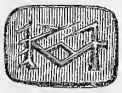

» Des ornements en verre et en espèce de mosaïque, percés pour colliers; — dans des tombes d'hommes, des lames de sabre plus ou moins oxydées.

» Je soumets à votre examen les objets que j'ai pu recueillir. Je terminerai par l'observation que les os étaient, en général, très-bien conservés, et, ce qui ma paru surprenant, dans plusieurs têtes pas une dent ne manquait et toutes les dents étaient parfaitement saines, fort belles et blanches. J'observerai encore que dans un tombeau de femme se trouvait, près du squelette de sa mère apparemment, le squelette d'un enfant.

» Dans la seconde semaine de décembre 1856, on a trouvé près d'un des tombeaux en laves de nombreux débris de vases qui paraissaient très-anciens, quelques grains de collier et plusieurs morceaux de verre peints. »

1856. — Gamay, commune de Saint-Aubin. — Nous transcrivons ici la note que M. Joanne a adressée à la Commission archéologique de la Côte-d'Or, le 2 février 1857, pour lui signaler la découverte des sépultures de Gamay, dont il a recueilli les détails sur les lieux mêmes.

« Dans le courant de décembre 1856, le sieur Baud, propriétaire

d'une friche qui sépare sa vigne d'un chemin de desserte, au lieu dit *Cailleret*, dépendant du hameau de Gamay, canton de Nolay (Côte-d'Or), défonça cette friche, qui, ainsi que sa vigne, forme un coteau ayant l'aspect du sud-est; il y a trouvé trente sépultures, toutes orientées les pieds au levant. Elles sont en pierres sèches, recouvertes de laves, et à une faible profondeur. Le fond est à moins d'un mètre de la surface du sol. Parmi ces trente sépultures, cinq seulement renfermaient des débris d'armes avec les ossements. Ces armes sont de larges glaives à un seul tranchant; elles sont toujours accompagnées d'une sorte de couteau ou poignard de même forme. L'un des corps, qui probablement avait été celui d'un chef, avait le plus fort glaive, long d'environ 60 centimètres, large de 6, avec son poignard ou couteau, ainsi que des débris en fer d'un fort ceinturon avec plaque et boucle plaquée d'argent, mais si oxydé qu'il était impossible d'en reconnaître le dessin. Ce corps portait à l'un de ses doigts une bague en argent où était gravé ce monogramme.

Dans cette même sépulture se sont trouvées une petite chaîne en fer, une petite boucle en bronze avec sa plaque étroite et allongée.

» Un second corps avait aussi une bague au doigt, mais elle est en

bronze. Les plaque et boucle du ceinturon étaient également plaquées d'argent, mais plus petites, de même que le glaive et le couteau. Les débris d'armes des trois autres sépultures étaient informes et méconnaissables.

» Courtépée nous apprend que l'on a trouvé dans ce lieu une grande quantité de pièces d'argent de Louis le Débonnaire. »

Ces objets ont été achetés par M. Carré, contrôleur des contributions à Beaune, qui les a vendus à un brocanteur; celui-ci les a échangés à M. Joanne, lequel a bien voulu les céder à la Commission archéologique, pour être conservés dans son musée.

Le monogramme gravé en creux sur le chaton de la bague en argent est identique à celui de la bague en bronze de Charnay, plus haut décrite (1).

Le musée de la Commission archéologique possède une superbe bague en or fin, qui servait de scel, trouvée dans le Mâconnais, on ne sait dans quelle localité : elle porte un monogramme analogue à ceux de Charnay et de Gamay. Voici la reproduction de l'empreinte, qui aidera peut-être à découvrir la signification de ce monogramme si souvent reproduit.

La chaîne en fer nous paraît d'une ingénieuse facture; on peut en juger par ce fragment.

La bague en bronze est un chef-d'œuvre d'ingénieuse simplicité. C'est tout bonnement un fil de bronze aplati et aminci aux deux extrémités. Le milieu, arrondi, forme l'anneau. Les deux bouts sont réunis et tordus en spirale concentrique, et les extrémités amincies viennent s'enrouler dans l'anneau de chaque côté de ce chaton circulaire. Un simple fil de métal forme ainsi un bijou très-gracieux, sans soudure, et d'une solidité à toute épreuve.

1857. — Neuilly, près Dijon. — Dans le courant de l'année 1857, des ouvriers travaillaient aux terrassements du chemin de fer de

(1) V. page 66.

Dijon à Besançon, lorsque, arrivés à cette partie de la voie qui traverse le territoire de la commune de Neuilly, ils découvrirent dans une couche de terrain graveleux plusieurs sépultures de nos barbares ancêtres, inhumés là comme à la hâte et sans cercueil. Ils trouvèrent déposés près des squelettes deux lames de longues épées à deux tranchants, -- deux fers de lance, — quelques coutelas ou scramasaxes, accompagnés de petits couteaux, et quelques fragments d'agrafes, — un bouton ou gros grain de collier en matière vitreuse.

Une autre sépulture isolée, qui appartenait évidemment à un chef supérieur, contenait l'épée longue, munie comme les deux autres de son croisillon, que traversait la soie dépourvue du pommeau (1); — un fer de lance, — une boucle sans plaque en argent, ornée de cannelures; — deux fragments de la garniture du fourreau en argent; — un mors de bride dont je donne ici le dessin réduit au tiers de sa

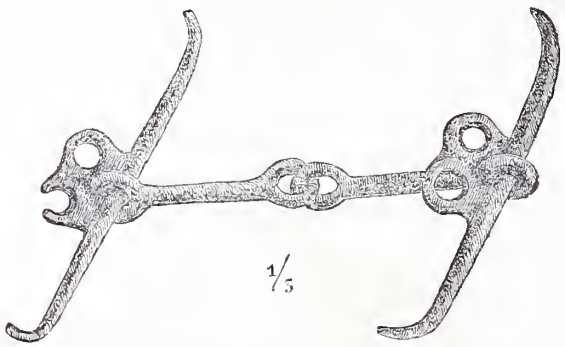

grandeur naturelle; — un vase en verre très-mince, de couleur verdâtre, de forme semi-sphérique modifiée par des dépressions ou renfoncements au nombre de sept, disposés régulièrement autour de la calotte, d'un galbe très-gracieux : le bord, légèrement évasé, n'est point arrondi comme dans les vases ordinaires; il est à arêtes vives,

(1) Ces lames sont de même dimension et en tout semblables à celles trouvées à Bretenières, à part la cannelure, que leur état d'oxydation, au surplus, ne permettrait pas de distinguer (v. la gravure, page 130). La boucle d'argent est également identique à celle de Bretenières.

et a été coupé après le refroidissement de la matière. Malgré son extrême fragilité, ce vase est, comme on le voit ici, dans un état parfait de conservation.

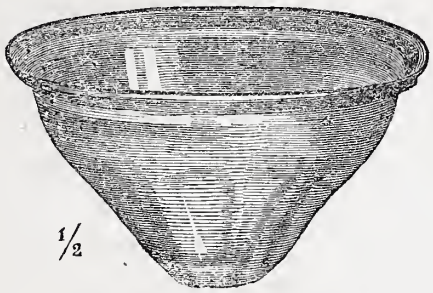

1/2

Un umbo ou milieu de bouclier en fer, revêtu d'une feuille d'argent plaquée d'or. Sa forme, analogue à celle des umbos trouvés à Bretenières et à Rouvres, est cependant plus écrasée, comme on en peut juger par le dessin que nous donnons ici : la pointe n'en est pas moins aiguë. On voit à sa surface de nombreuses entailles qui ont rompu la feuille d'argent et se sont arrêtées sur le fer.

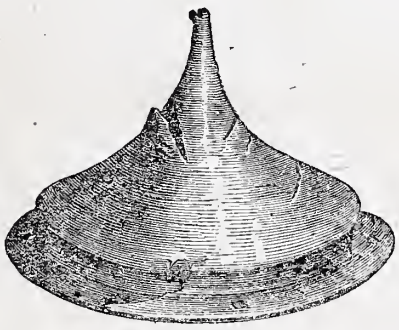

1/3

Cet umbo d'argent plaqué d'or, consolidé par une forte doublure en fer, indique bien vraisemblablement la sépulture d'un chef. Le mors atteste qu'il montait un cheval. La longue épée à deux tranchants confirme ce que nous avons dit en parlant des épées de Charnay, que cette arme était celle des cavaliers, et particulièrement des principaux chefs, auxquels un cheval était nécessaire pour se

transporter avec célérité d'un point à un autre, et donner les ordres pour diriger les manœuvres de sa troupe.

Les entailles qui sillonnent le précieux umbo, les épées tordues et rompues, démontrent la lutte terrible à la suite de laquelle a succombé le guerrier inhumé à Neuilly. Tout semble indiquer, en effet, qu'une bataille a eu lieu dans ces plaines, où l'on trouve des sépultures barbares éparses à Neuilly, Rouvres, Bretenières, Saint-Jean-de-Losne, et toute la rive gauche de la Saône.

Ces umbos de forme pointue sembleraient appartenir à une tribu particulière. Cette forme, en effet, est tout à fait exceptionnelle. Celle des umbos découverts jusqu'à présent en Normandie, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, est arrondie comme à Charnay (1), et présente une sorte de calotte, quelquefois terminée au point central par un bouton saillant. L'umbo découvert à Misery en Picardie, recouvert d'une feuille d'argent doré (peut-être bien plaqué comme le nôtre), reproduit dans la dernière planche du mémoire de M. Rigollot (2), a bien aussi la forme conique; mais le sommet du cône ne se prolonge pas en pointe aiguë comme dans les umbos de Bretenières, Rouvres et Neuilly. C'est donc ici une variété nouvelle dans la forme des boucliers barbares, et qui en faisait une arme défensive et pour ainsi dire offensive à la fois.

Maintenant, si nous considérons cet objet sous le rapport de l'art, nous y trouvons encore de précieux enseignements. En examinant avec attention la feuille d'argent dans les parties qui se soulèvent, on voit qu'elle est partout d'une égale épaisseur; aucune trace de martelage ne s'y fait remarquer en dessous comme en dessus; sa surface n'est pas simplement dorée, c'est un plaqué d'or exécuté avec autant de régularité et de perfection qu'on peut le faire aujourd'hui. Ce qui est plus extraordinaire encore, c'est que cette feuille d'argent n'a pas été taillée et ajustée sur le fer pour lui donner sa forme au

(1) V. pl. I, fig. 1, 2 et 3.

(2) V. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tom. x, p. 217, pl. XI.

moyen de soudures : l'examen le plus minutieux auquel nous nous sommes livré, assisté d'un fabricant d'orfévrerie très-expérimenté, n'en laisse apercevoir aucune trace. Comment a-t-on pu donner à cette feuille d'argent plaquée d'or la forme d'un cône au sommet aigu, sans l'outillage perfectionné des temps modernes? On ne peut expliquer la confection de cette pièce que par l'emboutissage, qui exige des outils compliqués et d'une grande puissance. En supposant même que certains chefs barbares aient eu recours à des ouvriers romains pour la confection de quelques pièces de leur armure, la difficulté du travail n'en est pas moins grande, et sa perfection ne doit pas moins surprendre dans ces temps de décadence et de dissolution sociale. L'orgueil de nos ouvriers modernes n'en reste pas moins confondu à l'aspect d'un ouvrage qu'ils ne pourraient, avec toutes les ressources dont ils disposent, exécuter aujourd'hui avec plus de régularité et de perfection (1).

1859. — Labruyère. — Des ouvriers qui exécutaient des travaux de terrassement sur le territoire de la commune de Labruyère, paroisse de Pagny-la-Ville, dans le courant de l'année 1859, rencontrèrent à une profondeur peu considérable des squelettes humains gisant dans cette terre, sans apparence de cercueil. Ils continuèrent leur travail sans se préoccuper de l'importance que pouvait avoir cette découverte, qui se rattache à d'autres du même genre, faites précédemment dans les communes voisines des bords de la Saône. Ils remarquèrent que les corps étaient accompagnés de différents objets. Mais, la matière n'éveillant en aucune façon leur convoitise, ils les brisaient et les rejetaient dédaigneusement dans la fouille. Cependant quelques ouvriers mieux avisés, ayant mis de côté plusieurs pièces des mieux conservées, les transportèrent à Pagny-la-Ville, et les présentèrent à mon frère, qui en

(1) Cet umbo et les autres objets provenant de la découverte de Neuilly sont conservés dans le musée de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

fit l'acquisition (1). Ce sont des lames de coutelas de différentes dimensions, — quelques plaques d'agrafes en fer plus ou moins oxydées, — quelques fibules en bronze dont une, fort remarquable, de forme quadrangulaire, offre dans son milieu une croix à branches égales, cantonnée d'émaux de diverses couleurs; — un vase en verre, haut de 7 à 8 centimètres, parfaitement conservé : sa couleur est verdâtre; sa forme, très-gracieuse, est celle d'un gobelet peu évasé dans le haut, et dont le fond, arrondi, repose sur un léger cordon qui lui sert de base; — une trentaine de vases en terre noire et grise, exactement semblables à ceux de Charnay (2).

Plusieurs haches celtiques en pierre dure ont été également recueillies dans ces sépultures, qui ont été mises au jour au nombre d'une vingtaine environ. Ces haches se sont-elles trouvées là par l'effet du hasard? ou bien ont-elles été placées avec intention près des cadavres de ces guerriers barbares? C'est une question qu'il n'est guère possible de résoudre, lorsque soi-même on n'a pas observé les circonstances de la découverte. Les couteaux celtiques que nous avons nous-même retirés des sépultures de Charnay, qui datent de la même époque que celles de Labruyère, et qui sont probablement dues au même événement militaire, nous portent à croire que les haches en question peuvent bien avoir été placées dans ces sépultures par suite du même usage et par les mêmes motifs que les instruments celtiques de Charnay. Les barbares croyaient faire honneur aux morts en les entourant d'objets qu'ils estimaient, soit à cause de leur valeur réelle, soit à cause des idées superstitieuses qu'ils y attachaient.

1859. — Meuilley, canton de Nuits. — Au moment où nous allions clore cette série de découvertes des sépultures de l'époque mérovingienne exhumées du sol bourguignon — le commencement de

(1) C'est à Pagny-la-Ville, chez mon frère, que j'ai pu examiner ces objets, et c'est à son obligeance que je dois la connaissance de cette découverte toute récente.

(2) V. pl. XXIII, fig. de 1 à 10.

notre travail était déjà sous presse — nous recevions un rapport sur une découverte qui mérite bien d'être ici mentionnée. M. Caumont-Bréon nous avait déjà entretenu de quelques trouvailles qui annonçaient, dans le territoire de la commune de Meuilley, la présence d'un cimetière bourguignon. Il s'occupe avec zèle d'en recueillir les débris, sur lesquels il fera à la Commission archéologique un rapport plus complet, lorsqu'il les aura tous réunis, ce qui ne peut se faire qu'avec le temps et certaines difficultés, le sol qui les recèle étant planté de vigne et appartenant à plusieurs individus. En attendant, nous allons extraire de ce premier rapport des détails propres à faire suffisamment apprécier une découverte qui peut avoir une haute importance.

« Depuis de longues années, nous dit M. Caumont, un climat planté de vigne, nommé *la Boitonne,* qui se trouve sur les premières pentes sud de la montagne de *Mion,* à 200 mètres environ du village de Meuilley, était reconnu et signalé pour renfermer de nombreux ossements humains et des objets étranges. De père en fils, les vignerons, en creusant dans leurs vignes, y découvraient des squelettes entiers, y trouvaient de vieilles armes. En 1815, on y avait découvert un cercueil en pierre blanche. Tous ces objets, entre les mains des vignerons, s'étaient perdus sans retour jusqu'au jour où j'appris, dit l'auteur du rapport, que de nouvelles découvertes venaient d'avoir lieu dans ce même climat de *la Boitonne :* c'était au printemps de 1857. Six squelettes venaient d'être trouvés à la suite les uns des autres, au bord du chemin qui traverse ce climat. Ils étaient renfermés dans des tombes formées de dalles brutes. Près des squelettes étaient de larges et massifs coutelas et des agrafes en fer plaqué d'argent. »

L'analogie de ces sépultures avec celles de Bel-Air, près Lausanne, découvertes et décrites par M. Troyon, frappa M. Caumont-Bréon, qui résolut d'explorer ce cimetière bourguignon, malgré les difficultés que paraissait présenter la plantation de jeunes vignes auxquelles les propriétaires attachaient plus d'importance qu'aux

découvertes archéologiques. Un heureux hasard vint cependant favoriser les vues de notre zélé correspondant. Un de ses parents possédait un terrain qui faisait partie de ce lieu de sépulture; il voulut bien le mettre à sa disposition. M. Caumont-Esmonin fit plus encore : s'associant au but scientifique de son parent, il voulut exécuter lui-même les fouilles sous sa direction. « Le 20 mars et le 21 avril 1859, une tranchée de 20 mètres de long sur 2 à 3 de largeur fut creusée. L'on y découvrit quinze tombes formant trois couches superposées. Elles étaient irrégulièrement alignées. Leur grandeur varie de 1 à 2 mètres, suivant la taille des défunts, tous couchés sur le dos, la face tournée du côté du levant. Les uns sont entourés de dalles, les autres reposent tout simplement en terre libre. Dans la couche supérieure était un cercueil en pierre d'Is-sur-Tille, long de 1 mètre 97 cent.; il a 30 centimètres de profondeur, 45 de largeur à la tête, 18 aux pieds, et 15 centimètres d'épaisseur. Il est taillé avec beaucoup de soin. Dans le fond, aux deux tiers de la longueur, on remarque un petit trou d'un faible diamètre, évidemment pratiqué pour écouler les matières liquides. Le cercueil se trouvant rapproché de la surface du sol, le couvercle en avait été enlevé, ainsi que les objets précieux qu'il pouvait renfermer. Il ne contenait plus que trois têtes, des ossements dispersés, et un vase en terre noire d'une conservation parfaite.

« Il est à remarquer, dit le rapport, que les cercueils faits d'une seule pierre ne se rencontrent que dans la couche supérieure, et que les armes en fer et les agrafes de baudrier de même métal ne sont pas aussi rongés par la rouille que dans les tombes des couches inférieures : aussi les plaques de ces agrafes conservent encore leurs riches dessins en argent damasquiné (plaqué).

» Les cadavres inhumés dans les terrains en pente rapide des coteaux de *Mion*, et sous un sol léger et mobile, n'ont pas conservé bien exactement leurs positions primitives; tous les squelettes penchent légèrement à droite. Dans la couche inférieure on a trouvé et reconnu par le développement des os du bassin un squelette de

femme, dont le corps n'avait subi aucun dérangement; la tête seule avait suivi l'inclinaison du terrain; les deux mâchoires étaient garnies de toutes leurs dents du plus bel émail. Un vase en terre noire était placé derrière la tête, et le médius de la main droite de ce squelette portait deux bagues dont les chatons étaient ornés d'un monogramme (1). »

M. Caumont-Bréon a remarqué que les armes des guerriers étaient placées soit à droite, soit à gauche du squelette, ou sur la poitrine; que les petits vases en terre noire, qui varient dans leur forme et dans leur grandeur, se trouvent dans presque toutes les tombes. « Ils sont placés, dit-il, soit entre les cuisses du défunt, soit à ses pieds ou sous sa tête. » Cette dernière circonstance nous paraît singulière : elle peut provenir, peut-être, du dérangement occasionné par le mouvement des terres.

Les principaux objets recueillis dans les sépultures de Meuilley sont : « des coutelas, quelquefois accompagnés d'un petit couteau de la même forme et de 20 centimètres de long, — des agrafes en fer damasquinées, — des vases, — des bagues, — quelques rares pièces de monnaie. »

Le rapport où nous empruntons les détails qui précèdent est terminé par une observation anthropologique qui peut avoir son importance : c'est que « une grande partie des crânes découverts dans le cimetière de Meuilley offrent des pariétaux d'un développement extraordinaire. »

Nous ne pouvons qu'engager MM. Caumont à poursuivre la tâche qu'ils ont si heureusement entreprise : cette première tentative doit les encourager. Il est si rare de voir des recherches de ce genre accomplies par des personnes éclairées et dans un but tout à fait scientifique, que nous avons grand espoir que les sépultures de Meuilley produiront des résultats utiles, par suite des observations

(1) Nous regrettons que l'auteur du rapport ne nous ait pas donné le dessin ou tout au moins la description de ce monogramme.

qui pourront être faites avec un soin et un zèle que la Commission archéologique de la Côte-d'Or s'est plu à reconnaître, et qu'elle secondera de tout son pouvoir.

Nous ne parlerons pas ici de quelques objets, armes, ustensiles ou ornements, trouvés isolément dans certaines localités de notre Bourgogne, si riche en antiquités de tout genre, dont la provenance n'est pas constatée d'une manière certaine, et que le hasard peut avoir jetés dans un lieu étranger à toute sépulture (1). Ce n'est point un catalogue d'objets ayant appartenu aux barbares que nous donnons ici : c'est un tableau, le plus complet possible, de leurs sépultures et des circonstances qui en ont accompagné la découverte. La plupart de ces découvertes sont dues au hasard, et ont été à peine ébauchées, comme eût été celle de Charnay, sans les circonstances qui nous ont amené sur les lieux. Nous avons vu aussi un grand nombre de ces cimetières dépouillés par d'avides spoliateurs; l'incurie des inventeurs nous en a dérobé un grand nombre, malgré nos laborieuses recherches; et il en reste un plus grand nombre encore enfouis dans ce sol mystérieux et fécond, qui paraîtront un jour à la lumière pour

(1) Ces objets ont de l'intérêt par eux-mêmes, mais ils ne produiraient aucune révélation nouvelle : ils sont tous analogues à ceux que nous avons déjà décrits. Nous citerons seulement la belle boucle massive en or fin, sans plaque, d'un travail tout à fait rudimentaire, dont nous devons l'acquisition à l'obligeance de M. Couturier, et recueillie dans une vigne à Fauvernay, où nulle trace de sépulture n'a été remarquée; les belles agrafes en bronze de la collection de M^me^ Fèvre, de Mâcon, dont la provenance n'a pu être constatée, et dont quelques-unes des plus intéressantes ont été dessinées et publiées par M. de Surigny, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*. Cette collection de curiosités variées, et particulièrement de bronzes antiques, est des plus remarquables par l'abondance et la variété des types, aussi bien que par une classification méthodique et raisonnée, due aux connaissances approfondies de M^me^ Fèvre, qui nous a fait voir son riche cabinet avec une obligeance et une grâce si parfaite, que nous sommes heureux de pouvoir ici l'en remercier.

éclairer l'histoire et résoudre des questions encore incertaines qui se rattachent aux usages, aux coutumes et à l'industrie de nos ancêtres.

Si les travaux récents de l'archéologie ont déjà levé un coin de cet épais linceul qui pèse sur les temps barbares, espérons que des travaux persévérants amèneront des révélations nouvelles qui feront pénétrer la lumière plus avant dans ce chaos.

Les faits que nous avons recueillis, les observations que nous avons pu faire, nous ont amené tout naturellement à des considérations sur l'état des arts et de l'industrie, sur les usages et coutumes des peuples qui envahirent la Gaule à l'époque des v^e^ et vi^e^ siècles, sur les modifications que la fusion des races victorieuses et des races vaincues a dû opérer dans la suite. Mais ces considérations demandent un développement qui s'étendrait au delà des bornes que nous ne pouvons dépasser dans ce mémoire : nous nous proposons de les réunir dans un travail particulier; nous bornant aujourd'hui à constater ce fait principal, à savoir, que les envahisseurs de la Gaule n'étaient point étrangers aux arts et à l'industrie, comme on l'a supposé, ni tributaires des Romains pour tout ce qui s'y rattache, comme on le croit généralement, puisque leur sépulture contient encore la preuve qu'ils avaient apporté avec eux un art et une industrie qui leur étaient propres, et dont les produits portent un cachet particulier qui les distingue essentiellement de l'art romain, même dégénéré.

En effet, dans les formes comme dans les ornements de ces objets de toute nature que présentent les sépultures barbares, l'œil exercé distingue un caractère sauvage, l'absence complète de l'étude des formes de tous les êtres animés. La perfection singulière que l'on remarque dans les ornements tient à l'adresse et à l'exercice de la main, plutôt qu'à des combinaisons savamment étudiées. Il ne faut pas chercher dans les produits de l'art teutonique cette régularité parfaite, cette harmonie, ce goût épuré, qui distinguent les arts grecs et romains, et qui annoncent la civilisation et les études approfondies; mais plutôt la richesse et l'éclat qui charment l'homme primitif et sauvage, un certain goût dans les ornements, des procédés

ingénieux, une exécution habile, intelligente, et des connaissances industrielles que l'on n'avait pas soupçonnées chez eux jusqu'ici.

Tant que la race teutonique est restée en état d'hostilité avec la race gallo-romaine, chacun de ces deux peuples a conservé ses usages et ses arts particuliers; mais, la conquête une fois accomplie et la domination franque consolidée, la fusion des races a amené tout naturellement la fusion des arts et des industries : c'est alors que vous trouvez dans les monuments la solidité romaine jointe à l'ornementation propre aux races teutoniques.

On a prétendu et enseigné que c'est à l'Orient et aux Byzantins que sont empruntés les ornements qui décorent les premiers monuments érigés par les mains de nos ancêtres après la conquête des Francs. Pourquoi est-on allé chercher au loin ces rapprochements et ces similitudes? C'est parce que l'on ne connaissait pas les modèles que les artistes indigènes avaient sous les yeux, ces boucles, ces plaques, ces fibules, qui portent en relief ou gravés en creux ces mêmes ornements, chevrons, brisures, torsades, enroulements, méandres, entrelacs, billettes, losanges, rubans, figures grossières d'hommes et d'animaux, que vous voyez reproduites sur les archivoltes, sur les tympans des portes, sur les chapiteaux, les colonnes, les corbeaux ou modillons de ces monuments que l'on a improprement appelés romano-byzantins. Aujourd'hui que l'ornementation teutonique est connue, il est impossible d'admettre que l'on soit allé chercher à l'étranger les modèles que l'on avait chez soi, et dont l'esprit des artistes était constamment impressionné. Le goût de ces ornements était tellement enraciné, qu'on les reproduisait partout, sur les ustensiles, sur les manuscrits comme sur les monuments. Si vous comparez les ornements qui décorent les manuscrits exécutés sous la première et la seconde race de nos rois, avec ceux qui ornent les fibules, les boucles et les plaques des baudriers des barbares, vous retrouvez les mêmes détails d'ornementation; les figures d'hommes et d'animaux y sont exécutées d'une manière aussi incorrecte : c'est le même goût, le même style qui s'est perpétué pendant des siècles,

et dont le cachet barbare ne peut être méconnu, ni confondu avec le style romain qui caractérise les œuvres des artistes italiens (1).

La découverte des sépultures barbares nous a donc révélé un art nouveau pour nous, enseveli dans la tombe, et ignoré, quoiqu'il se fût perpétué au grand jour pendant des siècles, amalgamé à l'élément romain : inconnu jusqu'ici, il a été confondu avec les inspirations orientales. L'archéologie est venue l'exhumer et rétablir sa véritable origine. Il est temps de rendre aux conquérants de la Gaule ce qui leur appartient. N'allons donc pas chercher au loin ce que nous trouvons sous nos pas.

Nous ne nous dissimulons point la difficulté que doit éprouver l'admission des révélations nouvelles et l'abandon d'un système généralement admis; mais les faits qui se manifestent chaque jour parlent d'eux-mêmes, et trouveront, nous n'en doutons pas, de savants et consciencieux interprètes.

(1) Voyez dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, les Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au v^e^ siècle, ouvrage déjà cité.

APPENDICE.

Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, les agrafes en fer recueillies dans les sépultures des barbares sont généralement décorées d'ornements pratiqués sur une légère feuille d'argent qui recouvre leur face extérieure, et l'on a souvent confondu ce placage avec la damasquinure, qui n'est pas un placage, mais l'incrustation d'un fil d'or ou d'argent pratiquée dans un filet creusé dans le métal. Ce genre de travail était peu répandu parmi les barbares, et on n'en rencontre que de rares exemples. Les sépultures de Charnay nous ont fourni une immense quantité de ces agrafes en fer plaquées d'argent, et ce n'est que dans nos dernières fouilles que nous avons enfin découvert quatre pièces offrant un curieux travail de damasquinure. Nous ne pouvons résister au désir qui nous a été exprimé de voir ajouter à nos planches une feuille supplémentaire réunissant les quatre pièces qui présentent ce genre de travail exceptionnel.

Nous dirons d'abord qu'il est beaucoup plus difficile d'enlever la couche d'oxyde de fer qui recouvre les pièces damasquinées, que celle qui recouvre les pièces plaquées : cela se conçoit facilement. La feuille d'argent interposée entre la plaque en fer et l'oxyde qui a pénétré sur l'argent par quelque solution de continuité, et s'y est étendue avec le temps, n'adhère pas à l'oxyde d'une manière aussi complète que le fer lui-même, avec lequel cet oxyde fait corps. Dans les pièces damasquinées il n'existe aucune interposition : le filet d'argent est noyé dans le fer, qui ne présente plus qu'un corps

plus ou moins décomposé par le travail de l'oxydation. L'oxyde ne peut plus s'enlever par écailles se détachant de l'argent, comme dans les boucles plaquées. On ne peut donc arriver aux dessins formés par les filets d'argent, et les découvrir, qu'en détruisant la couche d'oxyde, souvent très-épaisse et toujours très-dure, qui les recouvre, et cela non pas par le moyen des acides, qui détruiraient la pièce entière, mais avec la lime et le burin. Pour exécuter ce travail délicat, qui est long et difficile, il faut s'armer de patience pour pénétrer jusqu'aux filets d'argent, et savoir s'arrêter à temps pour ne pas dépasser ce mince filet, qu'un coup de lime ou de burin donné mal à propos aurait bientôt détruit. L'archéologue seul peut entreprendre un pareil travail, parce que lui seul peut éprouver cette véritable satisfaction qui le dédommage de sa peine, en voyant renaître sous ses doigts ces dessins si curieux et si artistement agencés. Ce sont pour lui des révélations nouvelles qui viennent jeter dans son esprit certaines lumières sur l'état des arts et de l'industrie d'un peuple dont l'histoire est encore enveloppée d'un voile épais. Il est heureux s'il peut soulever quelques coins de ce voile.

Chacune des quatre pièces, que nous reproduisons dans notre planche supplémentaire, n'offrait, au sortir de la terre, qu'une masse d'oxyde dont la forme était à peine appréciable. Ce n'est qu'avec le temps et à l'aide des procédés que nous venons d'indiquer, que nous sommes parvenu à découvrir les ornements qui décorent les plaques. Nous n'avons pas touché aux anneaux et ardillons, trop fragiles pour supporter une pareille opération. On peut juger par ces anneaux et ardillons, fidèlement représentés dans nos dessins, de l'état dans lequel se trouvaient les pièces entières avant le nettoyage des plaques. Tout l'intérêt de l'ornementation réside, au surplus, dans les plaques. L'anneau et l'ardillon ne font ordinairement que reproduire quelques-uns des motifs inscrits dans la bordure de cette partie de l'agrafe la plus susceptible d'être décorée.

La pièce carrée était, comme nous l'avons déjà vu, un des ornements

du large baudrier qui soutenait le redoutable coutelas ou scramasaxe : son ornementation rappelait ordinairement celle de la grande agrafe de ce même baudrier. La pièce que nous donnons (v. pl. suppl., fig. 1) est damasquinée ; et jusqu'ici, dans nos différentes recherches, nous n'avons rencontré ce genre de travail que sur quelques agrafes de médiocre grandeur et à plaque de forme circulaire, tandis que notre plaque carrée paraît avoir accompagné une agrafe de la plus grande dimension. Au centre est une croix formée de deux anneaux oblongs entrelacés, inscrite dans un cercle placé sur un fond à filets rayonnants, disposés d'une manière assez peu régulière, et encadré d'une double bordure qui suit les bords de la plaque. Cette bordure se trouve interrompue aux angles par quatre bossettes ou têtes de clou ornées d'un double filet croisé, que le travail de l'oxydation a fait disparaître en grande partie.

La plaque de l'agrafe n° 2 offre au centre un entrelacs d'une forme souvent répétée à l'époque du moyen âge, et qu'aujourd'hui on est convenu d'appeler *quatre-feuilles,* ou disposition *quadrilobée.* Cet ornement est placé sur un fond semé de traits bizarrement contournés, et encadré d'une sextuple bordure à dessins très-variés, d'un riche effet, et terminé dans le haut par deux petits médaillons offrant une croix cantonnée de petites arcatures, comme on en voit dans la bordure de la plaque suivante (v. n° 3). Cette plaque a cela de particulier, qu'elle paraît offrir au centre le travail du placage, et dans sa bordure celui de la damasquinure.

Les deux dernières agrafes (n^os^ 3 et 4) portent au centre de leurs plaques des entrelacs nattés, d'une disposition tout à fait semblable, encadrés chacun d'une triple bordure. Ces entrelacs sont très-remarquables, non-seulement parce qu'ils sont agencés d'une manière très-ingénieuse et artistement combinée, mais encore et surtout parce que ce sont de nouvelles preuves qui nous montrent la véritable source où les artistes de l'époque du moyen âge ont puisé des inspirations et des modèles. Nous trouvons, en effet, ces mêmes motifs, ces mêmes entrelacs, on ne peut plus exactement reproduits

dans la décoration des monuments et dans les peintures qui ornent les manuscrits que ces artistes du moyen âge ont exécutés avec une si rare perfection, que de nos jours on cherche encore à les imiter, comme ils avaient eux-mêmes copié les artistes barbares, qui de leur côté sans doute avaient été inspirés par d'autres. Tant il est vrai que la création est chose rare. Souvent en voulant remonter à l'origine des choses on s'égare, lorsque cette origine est voilée par l'obscurité des temps. Nous la cherchons quelquefois loin de nous, lorsqu'elle est tout auprès, qu'elle touche presque à la surface du sol que chaque jour nous foulons, sans penser que nos ancêtres, tout barbares qu'ils étaient, nous ont laissé de précieux monuments dans leurs tombes, où nous pouvons puiser d'utiles enseignements.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉLIMINAIRES..... 1

CHAPITRE Ier. — Moment de l'arrivée des Barbares dans les Gaules; lieux ou ils ont séjourné; époque de leur conversion a la foi chrétienne..... 7

Bourguignons, page 7. — *Goths*, 10. — *Francs*, 11. — *Saxons*, 13.

CHAPITRE II. — Des sépultures barbares découvertes a Charnay..... 15

Armes, 19. — *Umbo*, 19. — *Sabres ou coutelas*, 20. — *Petits couteaux*, 21. — *Epées*, 22. — *Lances*, 23. — *Dards ou javelots*, 24. — *Lance-coutelas*, 26. — *Fers de flèche*, 27. — *Haches ou francisques*, 27. — *Baudrier*, 29. — *Ceinture*, 30. — *Boucles en fer*, 31. — *Boucles en bronze*, 34.

Bijoux et ornements, 38. — *Fibules*, 39. — *Fibules alongées*, 48. — *Remarques sur l'inscription runique de Charnay, par M.* Rafn, 50. — *Colliers*, 59. — *Boutons*, — 62. — *Médaillons*, 63. — *Boucles d'oreilles*, 64. — *Epingles à cheveux*, 65. — *Bagues*, 66. — *Bracelets*, 67.

Objets divers, 68. — *Moule ou matrice en bronze*, 68. — *Rondelle en bronze*, 69. — *Mors brisé*, 69. — *Plaque découpée à jour*, 69. — *Ornements de baudrier et de ceinture*, 70. — *Aiguillettes ou terminaisons de courroie*, 71. — *Ornements indéterminés*, 71. — *Styles en bronze*, 72. — *Pinces à épiler*, 72. — *Ciseaux ou forces*, 73. — *Couteau à pied*, 73. — *Tube en bronze*, 73. — *Clous en fer*, 73. — *Aiguilles*, 74. — *Anneaux*, 74. — *Ivoire*, 74. — *Objets indéterminés*, 74.

PIERRES, 76. — *Silex*, 76. — *Pierres tendres*, 77. — *Succin et marbre antique*, 77. — *Serpentine*, 78. — *Pierres à aiguiser*, 78.

MÉDAILLES, 80. — *Médailles gauloises*, 80. — *Médailles romaines*, 80. — *Monnaies barbares*, 81.

VASES, 82. — *Vases en bronze*, 82. — *Vases en bois*, 84. — *Vases en verre*, 85. — *Vases en terre*, 88.

EPOQUE ET CAUSE DES SÉPULTURES DE CHARNAY. 91

CHAPITRE III. — DÉCOUVERTES DE DIVERSES SÉPULTURES DES BARBARES EN BOURGOGNE. 101

Année 1705. *Montbellet près Mâcon, page* 101. — 1758. *Pouilly-sur-Saône près Seurre*, 102. — 1791. *Plombières près Dijon*, 108. — 1792. *Aignay-le-Duc*, 109. — 1793. *Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Le Châtelet*, 110. — 17... *Château de Sennecey*, 112. — 1805. *Ogny*, 114. — 1810. *Puligny*, 114. — 1812. *Pommard*, 115. — 1818. *Saint-Jean-de-Losne*, 116. — 1818. *Mont-Afrique*, 117. — 1824. *Thoisy-la-Berchère*, 121. — 1825. *Collonges-lez-Premières*, 122. — 1827. *Chapelle Saint-Martin près Dijon*, 124. — 1828. *Beire-le-Châtel près Dijon*, 126. — 1829. *Longeau*, 127. — 1830. *Champigny-les-Forges près Châtillon*, 127. — 1832. *Balon, commune de Gerland*, 128. — 1834. *Bretenières, Rouvres*, 129. — 1836. *Sassangy*, 131. — 1837. *Thil-Châtel*, 132. — 1838. *Quincey*, 132. — 1839. *Chaux*, 133. — 1840. *Autricourt*, 134. — 1843. *Coulmier-le-Sec*, 134. — 1846. *Recey*, 137. — 1846. *Brochon*, 139. — 1847. *Vanvey et Saint-Phal près Châtillon*, 147. — 1847. *Renève*, 149. — 1849. *Ivry*, 150. — 1849. *Sainte-Sabine*, 150. — 1849. *Molesmes*, 161. — 1854. *Pourlans*, 162. — 1855. *Cussey-les-Forges*, 163. — 1856. *Etormay*, 164. — 1856. *Gamay*, 165. — 1857. *Neuilly près Dijon*, 167. — 1859. *La-bruyère*, 171. — 1859. *Meuilley*, 172. — *Conclusions*, 176.

FIN DE LA TABLE.

Dijon. Impr. Peutet-Pommey.

Henri Baudot, Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ARMES. (1/3 de grandeur Naturelle.)

H. B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ARMES. (1/4 de grandeur Natur.)

H. B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ARMES. (Nos 1. 2. 3. 4. 1/5 et Nos de 5 à 18 1/3 de grandeur Natur.)

H.B Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN FER (Grandeur Naturelle.)

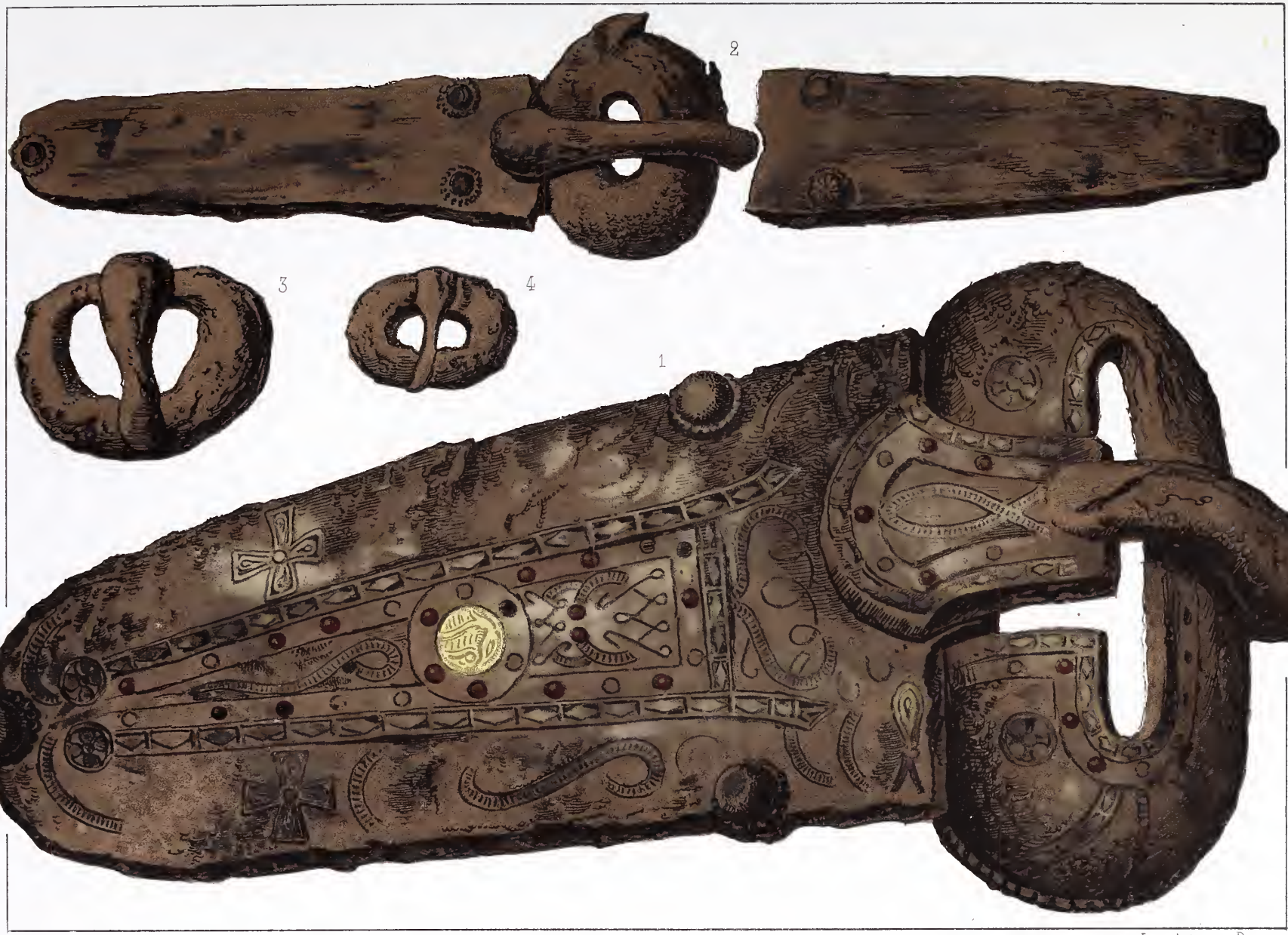

H. B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN FER (Grandeur Naturelle.)

H. B. Del.

Lith. A. Leroy Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNY.

BOUCLES EN FER. (Grandeur Naturelle)

H.B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN FER (Grandeur Naturelle)

H B Del

Lith. A Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN BRONZE (Grandeur Naturelle.)

H.B Del.

Lith A Leroy, Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN BRONZE (Grandeur Naturelle)

H.B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES & ORNEMENTS DIVERS (Grandeur Natur.)

H.B.Del.

Lith A. Leroy, Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ORNEMENTS DIVERS (Grandeur Naturelle.)

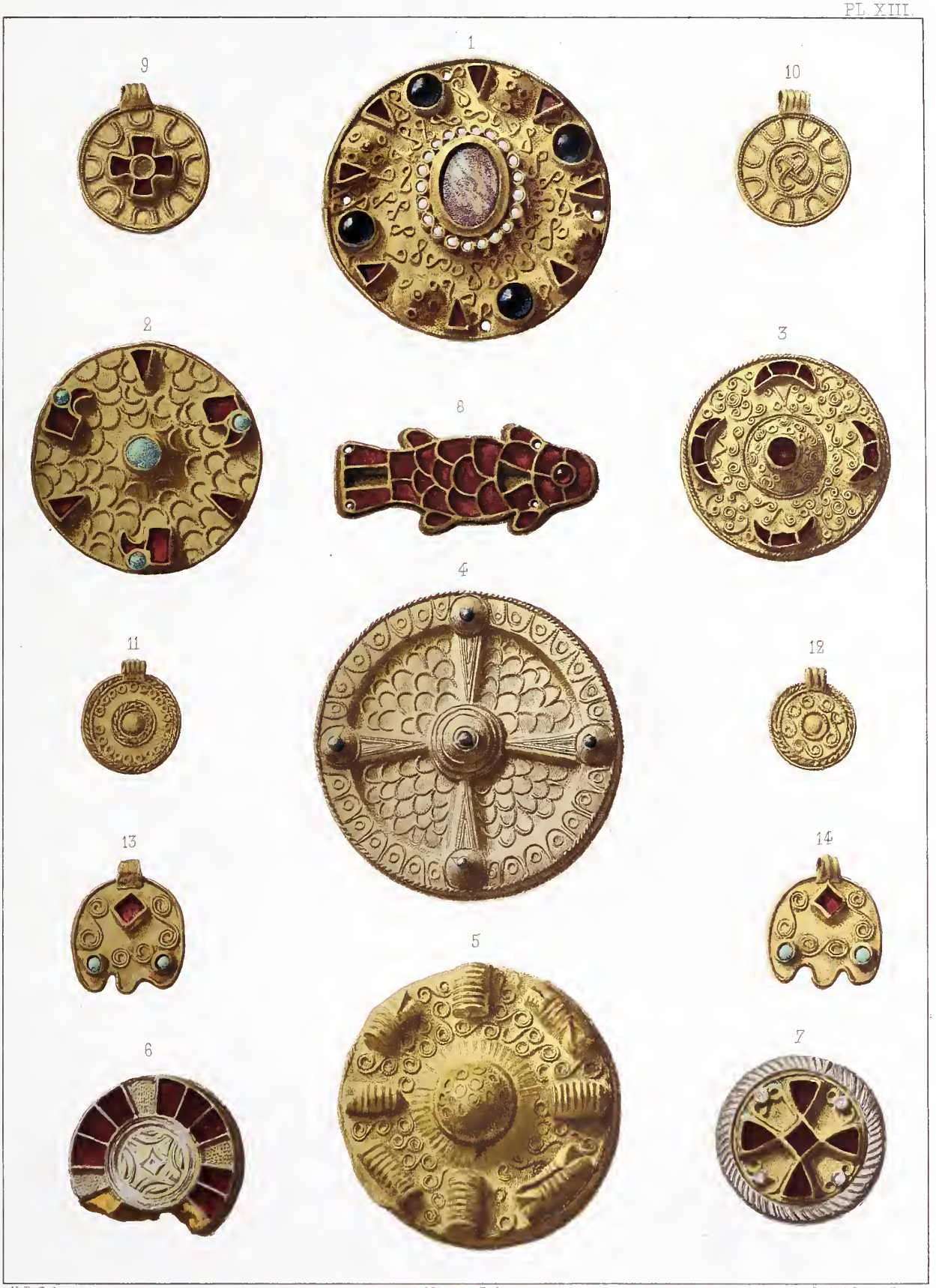

H.B. Del. Mazaroz Lith. Lith A.Leroy,Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY

(Ornements Grandeur Natur).

H.E Del. Mazaroz Lith. Lith. A Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY

(Ornements Grandeur Natur).

H B Del.

Lith. A. Leroy, Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ORNEMENTS. (Grandeur Naturelle.)

H.B Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ORNEMENTS. (Grandeur Naturelle.)

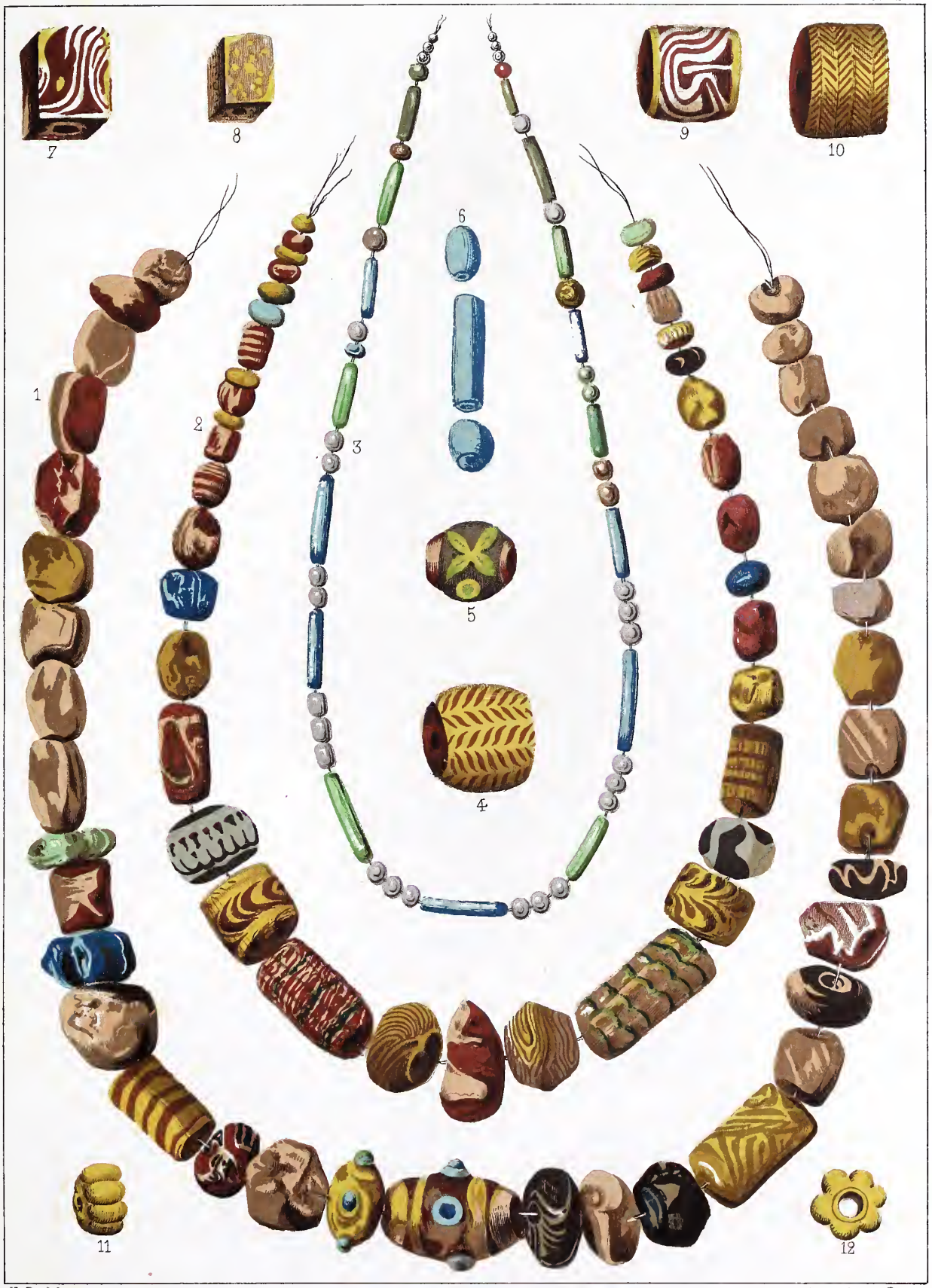

H. B. del.

Lith A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ORNEMENTS (grandeur Natur).

H. B del

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

ORNEMENTS (grandeur Natur).

SÉPULTURES DE CHARNAY.

OBJETS DIVERS (Grandeur Naturelle.)

H.B. Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

OBJETS DIVERS. (moitié de grandeur Natur.)

1

2

3

5

4

H B Del

Lith. A Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

VASES EN BRONZE (1/3 de Grandeur Natur)

H. D. Del.

Lith. A. Levoy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

VASES EN VERRE. (moitié de grandeur Natur.)

n. B. Del.

Lith. A Leroy, Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

VASES EN VERRE. (moitié de grandeur Natur.)

H. B. Del.

Lith. A. Leroy Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY.

VASES EN TERRE (1/3 de Grandeur Natur).

H. B. Del.

Lith. F. Lerouge Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY

VASES EN TERRE (1/3 de Grandeur Nature)

H.B Del.

Lib. A. Lamy Dijon

SÉPULTURES DE CHARNAY

VASES EN TERRE (1/3 de Grandeur Natur.)

H B Del.

Lith. A. Leroy, Dijon.

CIMETIERE DE BROCHON.

ORNEMENTS (Grandeur Natur.)

Lith. A. Leroy, Dijon.

CIMETIERE DE Ste SABINE.

ORNEMENTS (Grandeur Natur.)

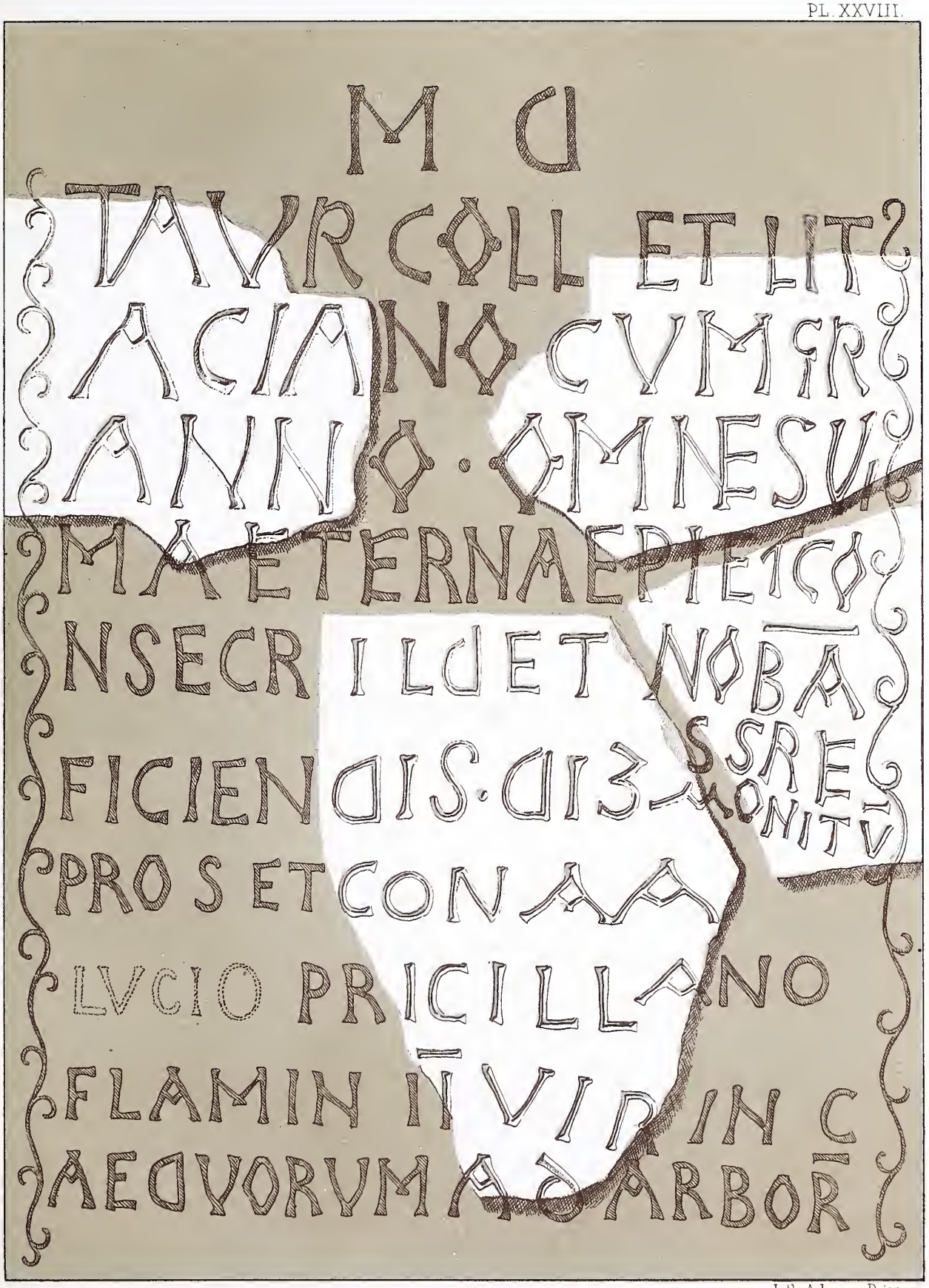

Lith. A. Leroy, Dijon.

CIMETIÈRE DE Ste SABINE.

INSCRIPTION (54 centim. de haut. sur 39 de large.)

PLANCHE SUPLÉMENTAIRE.

1

2

3

4

H. B. Del.

Lith. A. Leroy Dijon.

SÉPULTURES DE CHARNAY.

BOUCLES EN FER (Grandeur Naturelle).

MÉMOIRE SUR LES SÉPULTURES DES BARBARES
DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

DÉCOUVERTES EN BOURGOGNE, ET PARTICULIÈREMENT A CHARNAY,

Par Henri BAUDOT. — DIJON, PARIS; 1860.

Fautes typographiques faciles à corriger à l'aide d'une plume et d'un grattoir.
(VOYEZ REMARQUES SUR L'INSCRIPTION RUNIQUE DE CHARNAY, PAR C. C. RAFN.)

Page 53, ligne 23. Au lieu de ᛚᚢᛈᚱᛟ Lupr, il faut lire : ᛚᚢᚦᚱᛟ Lupr (le ᚦ est un caractère nordique répondant à th).

Page 54, ligne 18 et 19. Il y a ici une virgule à ajouter et une autre à effacer; voici comment il faut lire : eiga, à, átta, hefir átt, posséder.

Page 55, ligne 10. Au lieu de damica, il faut lire danica. — Le m doit être changé en n.

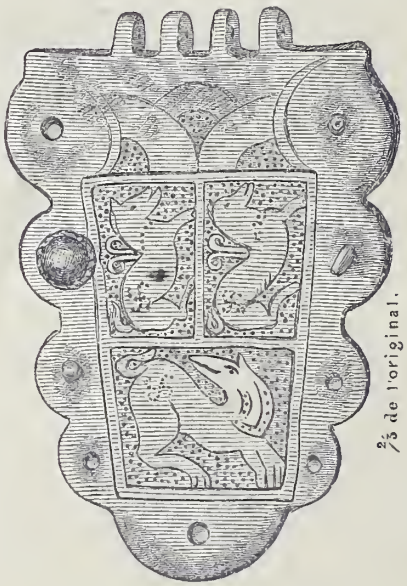

⅔ de l'original.

Bronze argenté (*Charnay*).